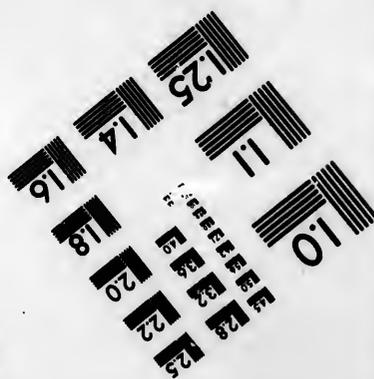
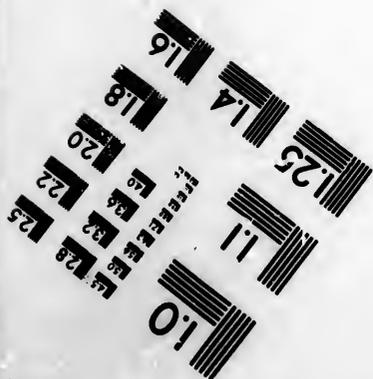
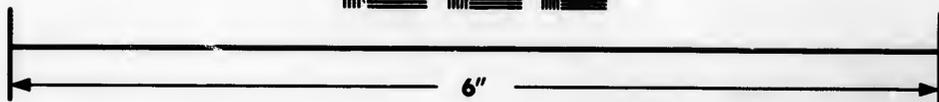
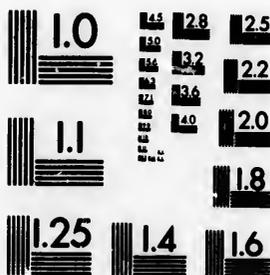


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
16
18
20
22
25
28
32
36

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
12
16
20
24
28
32
36

© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

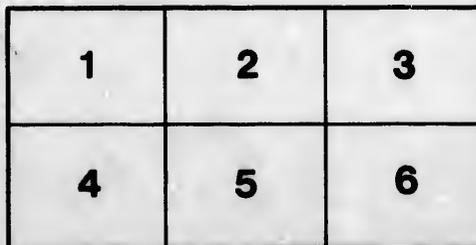
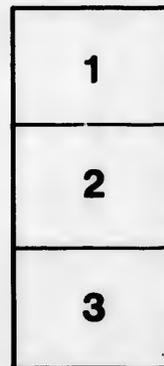
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

aire
détails
ues du
modifier
ger une
filmage

ées

ire

oy errata
ed to
ent
ne pelure,
açon à



32X

83

681

P L A N S
DES PRINCIPALES PLACES
DE GUERRE
ET VILLES MARITIMES
FRONTIERES DU ROYAUME
DE FRANCE,
DISTINGUEZ PAR DEPARTEMENTS,
Gouvernemens Generaux & Particuliers
des Provinces,

AVEC LES OFFICIERS GENERAUX ET PRINCIPAUX
qui y commandent en chef pour le ROY, & dans la Nou-
velle France ou Amerique, ensemble les Officiers des
Etats Majors de ces Places & des autres Villes int-
rieures du Royaume,

AU PREMIER JUILLET 1736.
Gravez dans la Carte Generale de la Monarchie & du
Militaire de France, de tous les tems.

PRESENTEZ AU ROY,
Par LEMAU DE LA JAISSE, de l'Ord. de S. Lazare.



A PARIS,

Chez { DIDOT, Libraire, Quai des Augustins, près le Pont S. Michel.
QUILLAV, Imp. Jur Lib. de l'Univ. rue Galande à l'Annon.
NÜLLY, Lib. grande Salle du Palais, près la Cour des Aydes.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilège général du Roy.

AVERTISSEMENT. ^I

L E D E S I R que Messieurs les Officiers des Troupes du R o y, & les Personnes de Condition, témoignent depuis longtemps au sieur Lemau de la Jaisse, d'avoir un petit Livre contenant les Plans seuls des principales Places de guerre, & Villes maritimes frontieres du Royaume, gravez dans sa CARTE GENERALE de la Monarchie & du Militaire de France, qu'il a eu l'honneur de Présenter au R o y le deux Janvier 1733. a déterminé l'Auteur de cette Carte militaire, en conséquence du Privilege général qu'il a plû à SA MAJESTE' de lui accorder le 17 Mars 1730. de la mettre sous différentes formes; de renfermer dans un seul Livre portatif, les Plans de cent douze Places, compris l'Hôtel Royal des Invalides, distinguez par Départemens & Gouvernemens généraux & particuliers des Provinces, leurs longitudes & latitudes, leurs distances les unes des autres & de Paris, suivant les lieuës vulgaires de chaque Province, leurs Armoiries, & leurs descriptions, tant anciennes que modernes, avec les noms & qualitez des Gouverneurs & Lieutenans Généraux, & des Lieutenans de Roy, Sénéchaux & Grands Baillifs d'Epées des Provinces. Ensemble les Officiers des Etats Majors de chaque Ville, Fort & Château du Royaume, & de la Nouvelle France, ou Ame-

rique Septentrionale & Meridionale, ainsi qu'ils existent au PREMIER JUILLET 1736. afin de rendre plus facile l'idée générale des Gouvernemens Généraux, & des Places fortes de France, avec leurs Gouverneurs, Commandans & Officiers Majors.

L'Auteur ose se flatter que l'exactitude & la commodité de ce Livre, le fera rechercher du Public, & particulièrement du Corps Militaire, n'ayant en vûe que l'utilité de la jeune Noblesse du Royaume pour la parfaite connoissance du service du R o y.

Ce nouveau Livre conviendra avec le Supplément de la Carte générale des Troupes de France, qu'il donne tous les ans, & il sera renouvelé de même au sujet des mutations des Officiers Généraux, & des Officiers des Places, sous le titre de SUPPLÉMENT DU LIVRE DES PLANS MILITAIRES, qui sera augmenté en 1737. des Garnisons ordinaires ou Compagnies de Gardes à pied & à cheval, attachez aux Gouverneurs & aux Lieutenans Généraux des Provinces.

LA CARTE générale de la Monarchie & du Militaire de France, ancien & moderne, avec les Supplémens annuels, se debitera toujours à un prix raisonnable, chez l'Auteur rue & près la Fontaine de Richelieu, à Paris, reliée en veau, en velin verd, en brochure, ou montée sur gorge de sept pieds en quarré, & même en vingt-une feüilles séparées, gravées en taille-douce.

3

TABLE DES PLANS

ET DESCRIPTIONS, CONTENUS

dans ce Livre.

PROVINCES.		PROVINCES.	
Pla- ces	Pa- ges	Pla- ces	Pa- ges
~		~	
PICARDIE, onze Places.		HAYNAULT, huit Places.	
1	AMIENS. 6	26	VALENCIENNES. 55
2	ABBEVILLE. 8	27	CONDE'. 58
3	MONTREÜIL. 10	28	MAUBUUGE. 60
4	BOUOOGNE. 12	29	LE QUENOY. 62
5	CALAIS. 14	30	LANDRECIÉS. 64
6	ARDRES. 16	31	AVESNE. 66
7	DOURLENS. 18	32	PHILIPPEVILLE. 68
8	PERONNE. 20	33	CHARLEMONT. 70
9	HAM. 22		
10	S. QUENTIN. 24		CHAMPAGNE, trois Places.
11	GUISE. 26		
	ARTOIS, sept Places.	34	ROCROY. 72
		35	MEZIERES. 74
		36	SEDAN. 76
12	BAPAUME. 28		III. EVECHEZ, neuf Places.
13	ARRAS. 30		
14	HESDIN. 32	37	BOÜILLON. 78
15	BETHUNE. 34	38	MONTMEDY. 80
16	S. VENANT. 36	39	LONGVY. 82
17	AIRE. 38	40	THIONVILLE. 84
18	S. OMER. 40	41	METZ. 86
	FLANDRES, sept Places.	42	VERDUN. 88
		43	TOUL. 90
19	GRAVELINES. 42	44	MARSAL. 92
20	DUNKERQUE. 44	45	SARLOUIS. 94
21	BERGUES. 46		ALSACE, neuf Places.
22	L'ILLE. 48		
23	DOÜAY. 50	46	PHALSBOURG. 96
24	CAMBRAY. 52	47	HAGUENEAU. 98
25	BOUCHAIN. 54	48	LANDAU. 100

4. SUITE DE LA TABLE DES PLANS.

Pla- ces	PROVINCES.	Pa- ges	Pla- ces	PROVINCES.	Pa- ges
	~ suite des Places D'ALSACE.			~ Suite de Provence.	
49	FORT-LOUIS DU RHIN.	102	73	MARSEILLE.	150
50	STRASBOURG.	104	74	LANGUEDOC, huit Places.	
51	SCHLESTAT.	106		PONT S. Es- PRIT.	152
52	NEUFBRISACH.	108	75	ALAIS.	154
53	HUNINGUE.	110	76	NISMES.	156
54	BETFORT.	112	77	AIGUEMORTES.	158
	FRANCHE- COMTE', trois Places.		78	MONTPELLIER.	160
55	BESANÇON.	114	79	PORTDE CETTE.	162
56	SALINS.	116	80	ISLE DE BRES- COU.	164
57	CHATEAU DE JOUX.	118	81	NARBONNE.	166
	BOURGOGNE, trois Places.			ROUSSILLON, six Places.	
58	AUXONE.	120	82	SALCES.	168
59	CHALONS SUR SAONE.	122	83	PERPIGNAN.	170
60	FORT DE L'E- CLUSE.	124	84	COLIOURE.	172
	DAUPHINE', cinq Places.		85	F. de BELGARDE.	174
61	FORT BARRAUX	126	86	VILLEFRANCHE.	176
62	GRENOBLE.	128	87	MONTLOUIS.	178
63	BRIANÇON.	130		B. NAVARRE ET BEARN. sept Places.	
64	MONTDAUPHIN	132	88	CHATEAU DE LOURDE.	180
65	EMBRUN.	134	89	NAVARREINS.	182
	PROVENCE, huit Places.		90	S. JEAN PIED- DE-PORT.	184
66	SISTERON.	136	91	ANDAYE.	186
67	ENTREVAUX.	138	92	FORT DE SOCOA.	188
68	MONACO.	140	93	BAYONNE.	190
69	ANTIBES.	142	94	CHATEAU DE DAX.	192
70	ISLES SAINTE MARGUERITE	144		GUYENNE, trois Places.	
71	SAINT TROPEZ.	146	95	BORDEAUX.	194
72	TOULON.	148	96	FORT DE MEDOC.	196

Suite

ANS.	Pages
OVENCE.	150
LE. DOC,	152
ces.	154
E s-	156
S.	158
RTES.	160
LIER.	162
ETTE	164
BRES	166
NNE.	168
LON,	170
ces.	172
.	174
NAN.	176
URE.	178
ARDE	
ANCHE.	
DUIS.	
ARRE	
R N.	
ces.	
E A U	
RDE.	180
INS.	182
PIED-	
T.	184
E.	186
COCA	188
E.	190
A U	
A X.	192
INE,	
ces.	
U X.	194
D E	
C.	196

Suite

SUIVE DE LA TABLE DES PLANS.

Pla-ces	PROVINCES.	Pa-ces	Pla-ces	PROVINCES.	Pa-ces
	Suite des Places de GUYENNE.			NORMANDIE, quatre Places.	
97	BLAYE.	198	108	CHERBOURG.	220
	AUNIS, cinq Places.		109	CAEN.	222
98	BOUAGE.	200	110	HAVRE DE GRACE	224
99	ISLE D'OLERON	202	111	DIEPPE.	226
100	ROCHEFORT.	204		PARIS,	
101	LA ROCHELLE.	206	112	HÔTEL ROYAL DES INVALIDES.	228
102	ISLE DE RE.	208	& der-nier Plan.	AUGMENTATION. Suite des Villes & Places de Guerre de l'intérieur du Royaume.	231
	BRETAGNE, cinq Places.			OBSERVATIONS à la fin de ce Livre.	
103	NANTES.	210			
104	BELLE ISLE.	212			
105	PORT LOUIS.	214			
106	BREST.	216			
107	S. MALO.	218			

T A B L E

DES GOUVERNEMENS GENERAUX,
& particuliers des Provinces du
Royaume & de la Nouvelle France,
ou Amerique.

Par ordre alphabetique.

Voyez à la fin de ce Livre.



PICARDIE oues places.



FRONTIERE ANCIENNE. 7

AMIENS, CAPITALE.

A vingt-huit lieues de Paris.

VILLE considérable, située sur la Somme, à 49 degrés 54 minutes de latitude, & à 19 degrés 58 minutes de long. Capitale de Picardie, fut autrefois le lieu de résidence dans les Gaules de sept Empereurs Romains, & le Siege ordinaire des premiers Rois de France, sous Clodion deuxième Roy, en 428, qui l'embellirent de grands & superbes Edifices antiques; Elle fut érigée en Evêché sous l'Empire de Diocletien, & Saint Firmin fut son premier Evêque. Les Espagnols surprirent cette Ville par stratagème en 1597; mais Henry IV. la reprit peu de tems après, & y fit bâtir une Citadelle, qui passe pour une des plus régulières de l'Europe. Cette Ville est à dix lieues d'Abbeville.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE D'AMIENS.

M. le DUC DE CHAULNES, Gouverneur & Grand Bailly d'Amiens & de Corbic.

M. de CAYLA, Lieutenant de Roy.

M. de NEUVILLE, Major.

M. TORSILLIERE, Capitaine des Portes, Ville & Citadelle.

CITADELLE.

M. le DUC DE CHAULNES, Gouverneur.

M. le COMTE DE LA MARCK, Lieutenant de Roy.

M. ROUSSEAU, Ayde-Major.

Bij



PICARDIE onze places.



FRONTIERE ANCIENNE. 9

ABBEVILLE.

A trente-huit lieues de Paris.

VILLE considérable, Capitale du Comté de Ponthieu, du Gouvernement général de Picardie; remplie de belles Manufactures de Draps, située sur la Riviere de Somme à 50 degrez 7 minutes de latitude, & à 19 degrez 32 minutes de longitude. Cette Ville n'étoit autrefois qu'un Château bâti par Hugues le Grand, dit CAPET, trente - sixième Roy de France, l'an 987. Depuis elle a été fortifiée, & se dit pucelle, n'ayant jamais été prise, elle est à neuf lieues de Montreuil sur Mer.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. le VICOMTE DE MELUN,
Commandant.

M. VAILLANT, Major, fait les
fonctions de Capitaine des Portes,



FRONTIERE ANCIENNE. 11

MONTREUIL, SUR MER.

A quarante-fix lieües de Paris.

VILLE forte en Picardie, dans le Bailliage d'Amiens, située à 50 degrez 28 minutes de latitude, & à 19 degrez 30 minutes de long. sur une Coline, dont le pied est arrosé par la Canche. Les grosss Barques y remontent par le reflux de la Mer, elle en est à trois lieües, & défendue par un bon Château. Le Roy Louïs VIII. Pere de Saint Louïs, l'acquit en 1224, de Guillaume de Maincous, Seigneur de Maintenay. Elle est divisée en haute & basse Ville, & séparée seulement par une simple muraille. Cette Ville est à huit lieües de celle de Boulogne.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE MONTREÜIL.

- M. le DUC D'ELBEUF, Gouverneur.
- M. de CARESSE, Lieutenant de Roy.
- M. du FOURNAU, Major.
- M. du FORT, Ayde - Major.
- M. de VALOIS Capitaine des Portes.

CITADELLE.

- M. le DUC D'ELBEUF, Gouverneur.
- M. du VERNET, Lieutenant de Roy.



FRONTIERE ANCIENNE. BOULOGNE, CAPITALE.

A cinquante-trois lieues de Paris.

VILLE de la Basse Picardie, Capitale du Boulonnois, située à une portée de canon de la mer Océane, quand elle est retirée, & à sept lieues de traverse des côtes d'Angleterre, divisée en deux Villes, haute & basse, avec un bon Château, à 50 degrez 42 minutes de latitude, & à 19 deg. 20 min. de longitude. Son Port, dont la pleine mer est à onze heures, est à l'embouchure de la riviere de Lianne, & bien défendu par un Mole, qui le met à l'abri des vents : Elle a titre d'Evêché. Louis XI. en prit possession par la réunion de ce Comté à la Couronne en 1477. Les Anglois la tinrent sept ans, après un Siège de trois mois, & la vendirent ensuite à Henry II. en 1550, & depuis la France l'a toujours possédée ; Monthulin, qui n'en est qu'à trois lieues, avoit autrefois un Fort, qui a été depuis ruiné. Cette Ville est à sept lieues de Calais.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE BOULOGNE, & BOULONNOIS.

M. le DUC D'HUMIERES, Gouverneur General, indépendant de celui de Picardie.

M. CONTY DE LA PIERRE, Lieutenant de Roy.

M. de QUEMY, Major.

M. de LA SUZE, Ayde Major.

CHATEAU DE BOULOGNE.

M. le DUC D'HUMIERES, Gouverneur.

M. CONTY DE LA PIERRE, Lieutenant de Roy.

M. DES LANDES, Major.

M. ROBERT, Ayde Major.

BASSE VILLE DE BOULOGNE.

M. de REMOULU, Commandant.

TOUR D'AMBLETUSE.

M. de BOISSONNETTE, Commandant.





PICARDIE onze places.

CALAIS

5e

15

FRONTIERE ANCIENNE. PORT DE CALAIS.

A soixante lieues de Paris.

VILLE maritime de Picardie, avec une Citadelle très-bien fortifiée, située au Comté d'Oye, à 50 degrez 57 min. de latitude, & à 19 deg. 32 min. de longitude. L'an 1558, du Regne d'Henry II. les François la reprirent sur les Anglois, sous la conduite de François Duc de Guise. Elle est bâtie en triangle, & a été fondée par Philippe de France, Comte de Boulogne, en 1408. Son Port, dont la pleine mer est à onze heures 30 min. & le Risban sont très-estimez par leur grandeur & leur beauté, qui sont bien défendus, ainsi que le Fort Nieulet, qui n'est qu'à un quart de lieue de la Ville du côté de la terre. Elle fut cédée à la France l'an 1598, sous Henry IV. par le Traité de Vervins. Cette Ville est à sept lieues de Douvre en Angleterre, & à trois lieues d'Ardres.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE CALAIS.

- M. le DUC DE CHAROST, Gouverneur.
- M. le DUC DE BETHUNE, son fils en survivance.
- M. DESANGLES, Lieutenant de Roy, & Commandant.
- M. GRASSIN DE MOREPAS, Major.
- M. BRADY, Ayde - Major.
- M. de LOYSE, Capitaine des Portes.

CITADELLE DE CALAIS.

- M. le DUC DE CHAROST, Gouverneur.
- M. de SAINT MARTIN, Lieutenant de Roy.
- M. DARDICAN, Ayde - Major.

FORT DE NIEULAY.

- M. le DUC DE CHAROST, Gouverneur.
- M. SAJET, Lieutenant de Roy.
- M. du PERREUX, Ayde Major.

FORT DE RISBAN.

- M. de PERILLAC, Commandant.

GOURGAIN DE CALAIS.

- M. de la RENAUDIÈRE, Commandant.



PICARDIE onze places.



FRONTIERE ANCIENNE.

17

ARDRES.

A cinquante-huit lieuës de Paris.

VILLE forte de la Basse Picardie, dans le Comté de Guynes, située sur un coteau, divisé en Ville Haute & Ville Basse, à 50 degrez 51 minutes de latitude, & à 19 degrez 39 minutes de longitude, elle est assez bien fortifiée. Ce fut près de cette Ville que se fit l'entrevûë magnifique de François I. & de Henry VIII. Roy d'Angleterre, au mois de Juin 1520. Le lieu en est encore appelé le CHAMP DE DRAP D'OR. Baudouin II. incorpora cette Seigneurie au Comté de Guynes, en épousant l'Héritiere. Cette Ville est à dix-neuf lieuës de Doullens.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. le TELLIER DE MONMORT, Gouverneur.

M. de FEUQUIERES, Lieutenant de Roy, & Commandant.

M. GUILLAUT, Major.

M. de LANDRU, Ayde-Major.



M. de LUTRINCOURT, Grand Bailly d'Ardres.



FRONTIERE ANCIENNE. ¹⁹

DOURLENS.

A trente-six lieuës de Paris.

VILLE Haute & Basse, & Château fortifié dans l'Amienois, située sur la Rivière d'Authie, à six lieuës d'Amiens, à 50 degrez 9 minutes de latitude, & à 19 degrez 58 minutes de longitude; elle appartenoit autrefois aux Comtes de Ponthieu; Marie qui en étoit Comtesse, la donna au Roy Loüis VIII. pere de Saint Louis, par Contrat en 1225. Charles VII. l'aliena par le Traité d'Arras, & Loüis XI. son Fils la racheta en 1463. Cette Ville est à onze lieuës de Perone.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE
DOURLENS.

M. le DUC DE BETHUNE,
Gouverneur.

M. du QUESNEL, Lieutenant de
Roy.

M. VOYSET, Major.

M. L'ALLEMAND, Ayde-Major.



FRONTIERE ANCIENNE. 21

PERONNE, DITE LA PUCELLE.

A trente-une lieues de Paris.

VILLE forte, & Château de la moyenne Picardie, dans le Pays de Santere, à sept lieues d'Arras, & à onze d'Amiens, située sur la Somme, environnée de Marais, à 49 degrez 56 minutes de latitude, & à 20 degrez 37 minutes de longitude. On la nomme Pucelle, n'ayant jamais été prise, malgré les différens efforts des Espagnols du 27 Septembre 1656, & autres entreprises sous Louis XIV. C'étoit autrefois une Châtellenie considérable, qui fut vendue à Saint Louis par Guillaume de Longueval en 1230. Charles VII. la donna au Comte de Flandres en 1458, & ensuite elle fut réunie à la Couronne de France. Cette Ville est à cinq lieues de Ham.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE PERONNE.

M. le MARQUIS D'AVAREY, Gouverneur & Grand Bailly.

M. DESTOUILLY, Lieutenant de Roy.

M. de SAINT ROMAIN, Major.

M. de FLORY, Ayde-Major.

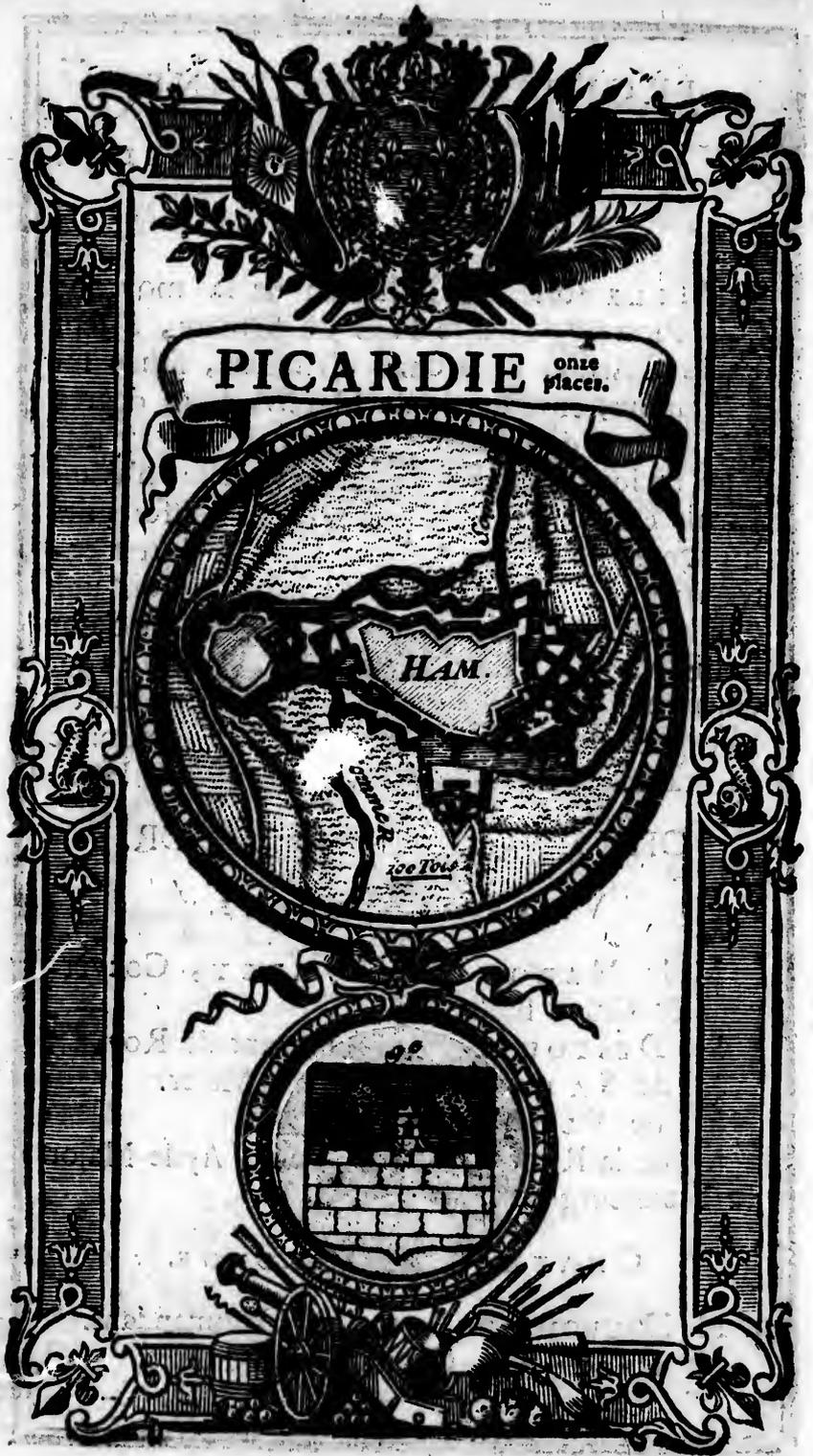
M. de la ROQUE CRUSSOL, Ayde-Major du Fauxbourg de Bretagne.

CHATEAU DE PERONNE.

M. HAUDOIRE DE LAPRE'E, Commandant.

M. de FLORY, Capitaine des Portes.

D



FRONTIERE ANCIENNE.

H A M.

A vingt-huit lieues de Paris.

PETITE Ville forte dans le Vermandois, en Picardie, située à 49 degrez 45 minutes de latitude, & à 20 degrez 43 minutes de longitude, sur la Somme, dans une plaine remplie de marais. Louïs de Luxembourg, dit le Connétable de Saint Paul, y fit bâtir vers l'an 1470, sous Louïs XI. une Citadelle fortifiée de quatre Bastions, avec une Tour carrée. Les Espagnols la prirent en 1557. Elle fut remise à la France en 1559. sous Henry II. par la Paix du Cateau Cambresis; cette Ville est entre Noyon & Peronne, & à quatre lieues de Saint Quentin.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE HAM.

M. de WALLE, Gouverneur.

M. d'HERVILLY DE CANISY, Lieutenant de Roy.

M. de LA TOUR, Major.

M. du TILLET DE BELLAIR, Ayde-Major.

M. de MONTIGNY, Capitaine des Portes.

Dij



FRONTIERE ANCIENNE.

S. QUENTIN.

A trente-deux lieuës de Paris.

VILLE forte & considerable, Capitale du Vermandois, située sur une petite éminence qui a d'un côté la riviere de Somme, & de l'autre une vallée presque toute escarpée, à 49 degrez 51 min. de latitude, & à 20 deg. 56 min. de longitude; l'Evêché y fut établi anciennement, jusqu'en 411 qu'il fut transferé à Noyon. Elle a pris son nom de S. Quentin qui y souffrit le maryre. Elle se nommoit auparavant VERMAND, & elle fut rendue à la France en 1559 sous Henry II. C'est une Place des plus importantes du Royaume, où il y a une superbe Abbaye d'Hommes, & diverses Manufactures, sur-tout de Toiles. Cette Ville est à cinq lieuës de celle de Guise.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. le COMTE DE LA BILLARDERIE,
Gouverneur.

M. de RENANSART, Lieutenant de Roy.

M. de LA MOTTE, Major.

M. de CHASEAU, Ayde Major.

M. de CAUSSANDIERS, second Ayde
Major.



FRONTIERE ANCIENNE.

GUISE, DUCHE.

A trente-quatre lieues de Paris.

VILLE forte de Picardie, dans le Comté de Tierrache, située à quarante-neuf degrés cinquante-trois minutes de latitude, & à vingt & un degré dix-sept minutes de longitude, sur la rivière d'Oyse, au-dessus de la Ville de LAFERE, non fortifiée, qui appartient à la Maison de Mazarin, depuis la minorité de Louis XIV. & où il y a un Arsenal Royal de l'Artillerie. Le Château de Guise est haut, & élevé, très-bien fortifié, & à couvert de toutes insultes, ainsi que la Ville, au moyen de la Rivière qui est au-delà. Les Espagnols furent contrains d'en lever le Siège le 2 Juillet 1650. C'étoit autrefois un ancien Comté que le Roy François I. érigea en Duché-Pairie en Janvier 1527, en faveur de Claude de Lorraine, fils puiné de Renée II. Cette Ville est à treize lieues de Bapaume en Artois.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

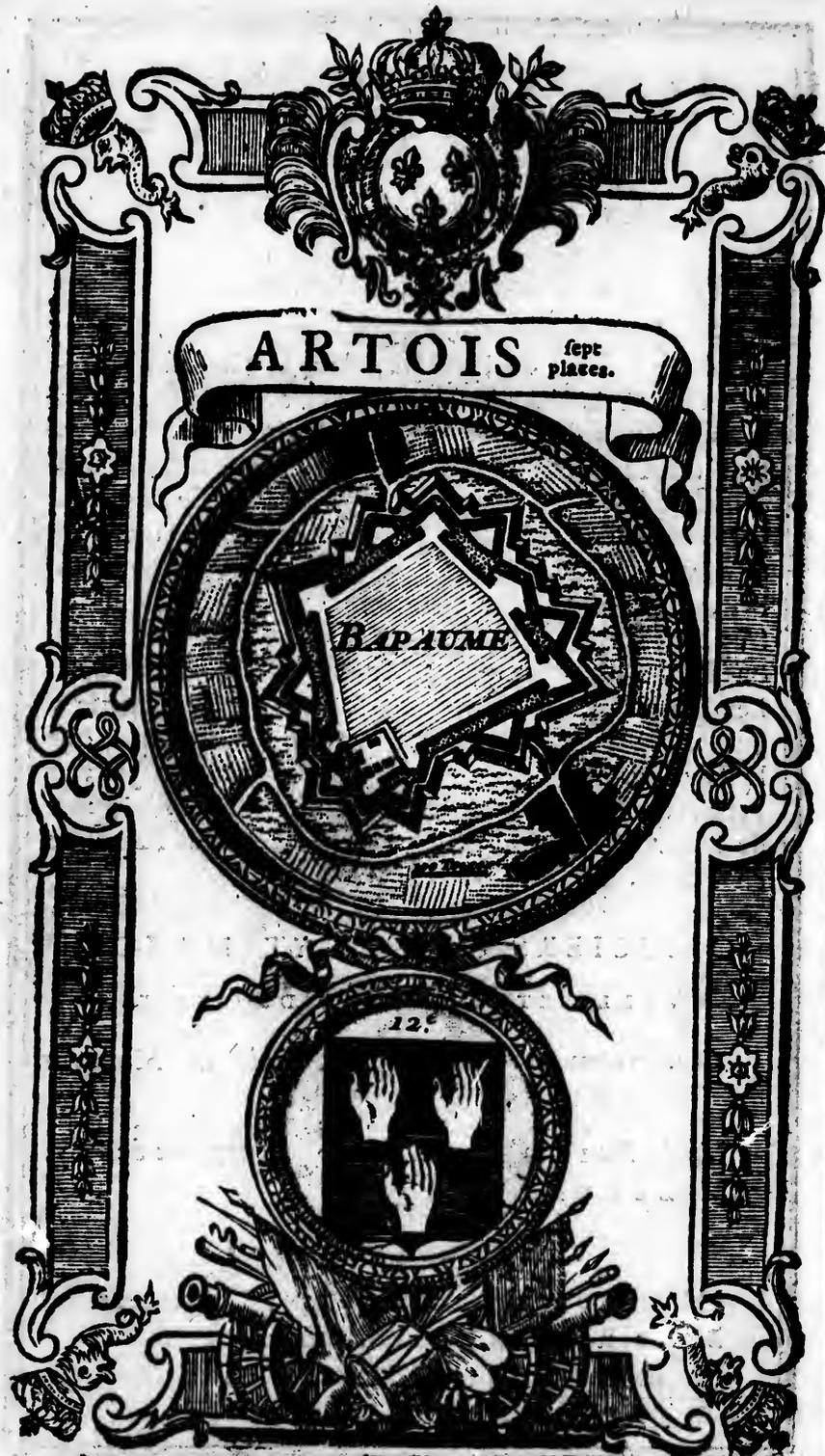
VILLE ET CHATEAU DE GUISE.

Gouvernement vacant, par le décès de Monsieur de **CONTADES**.

M. de SAINTE SUZANNE, Lieutenant de Roy.
M. BERNARD, Major.

VILLE DE LAFERE.

M. le DUC D'AIGUILLON, Gouverneur.
M. de ROHAN, Commandant.
M. de CHAMBON, Major.



ARTOIS sept places.

BAPAUME

12

FRONTIERE MODERNE. ²⁹

B A P A U M E S.

A trente - six lieuës de Paris.

VILLE forte des Pays-bas, dans l'Artois, sur les confins de Picardie, située à 50 deg. 7 min. de latitude, & à 20 deg. 31 min. de longitude, dans un Pays où il n'y a ni Riviere ni Fontaines; mais bien fortifiée de Fossez à secs, à fond de cuve, avec un bon Château, dans un retranchement des fortifications de la Ville; difficile à escalader par la Hauteur de ses Bâtimens. Le Maréchal de la Meilleraye enleva cette Place aux Espagnols le 18 Septembre 1641, sous Louïs XIII. & elle fut cedée à la France par la Paix des Pirenées du 7. Novembre 1659. Elle est à quatre lieuës d'Arras.

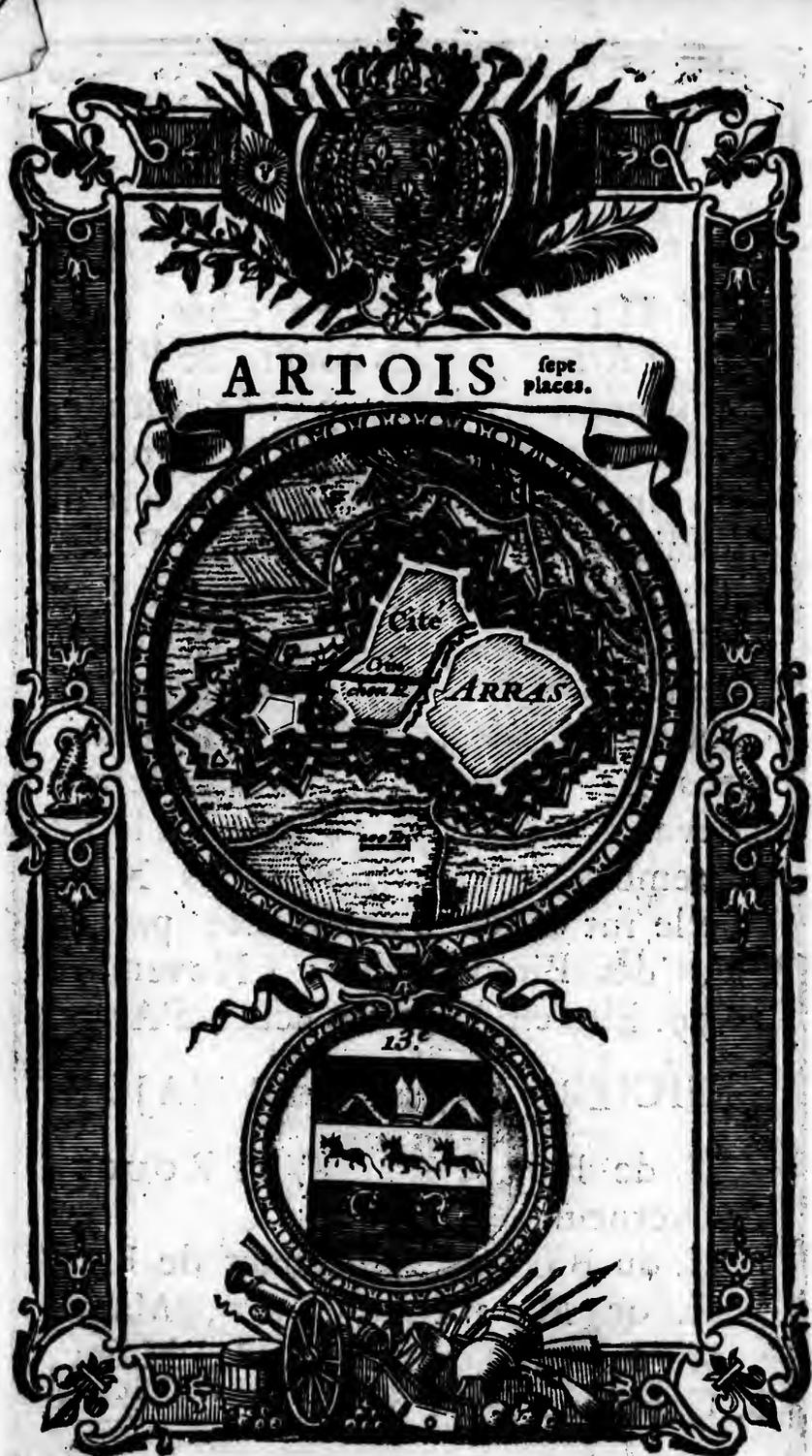
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. de ROYE COMTE DE ROUCY,
Gouverneur.

M. du BOIS, Lieutenant de Roy.

M. de MONTAUVERT, Major.

M. LANGUEDONC, Ayde-Major,
& Capitaine des Portes.



ARTOIS sept places.



FRONTIERE MODERNE.

ARRAS, CAPITALE.

A quarante-une lieues de Paris.

VILLE fameuse, Cité & Citadelle très-fortes, Capitale du Comté d'Artois; une des dix-sept Provinces des Pays-Bas, située sur la Scarpe, la Riviere du Crinchon passe au travers de cette Ville, qui est à 50 deg. 18 min. de latitude, & à 20 degrez 26 min. de longis. Elle a titre d'Evêché Suffragant de Cambray, qui a la qualité de Seigneur temporel & spirituel d'Arras; & de Preident né des États d'Artois. Saint Wast fut son premier Evêque; dont il y a une Abbaye d'Hommes considerable. Elle fut prise sur les Espagnols par Louïs XIII. le 10 Août 1640, & elle est restée aux François depuis ce tems, quoiqu'assiegée, mais inutilement par les Espagnols qui en levèrent le siège sous Louïs XIV. le 25 Août 1654. Son magasin de fourage fut en parti brûlé, avec peu de succès, par les Hollandois le 3 Mars 1712. Cette grande Ville est à dix lieues de celle d'Hesdin.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

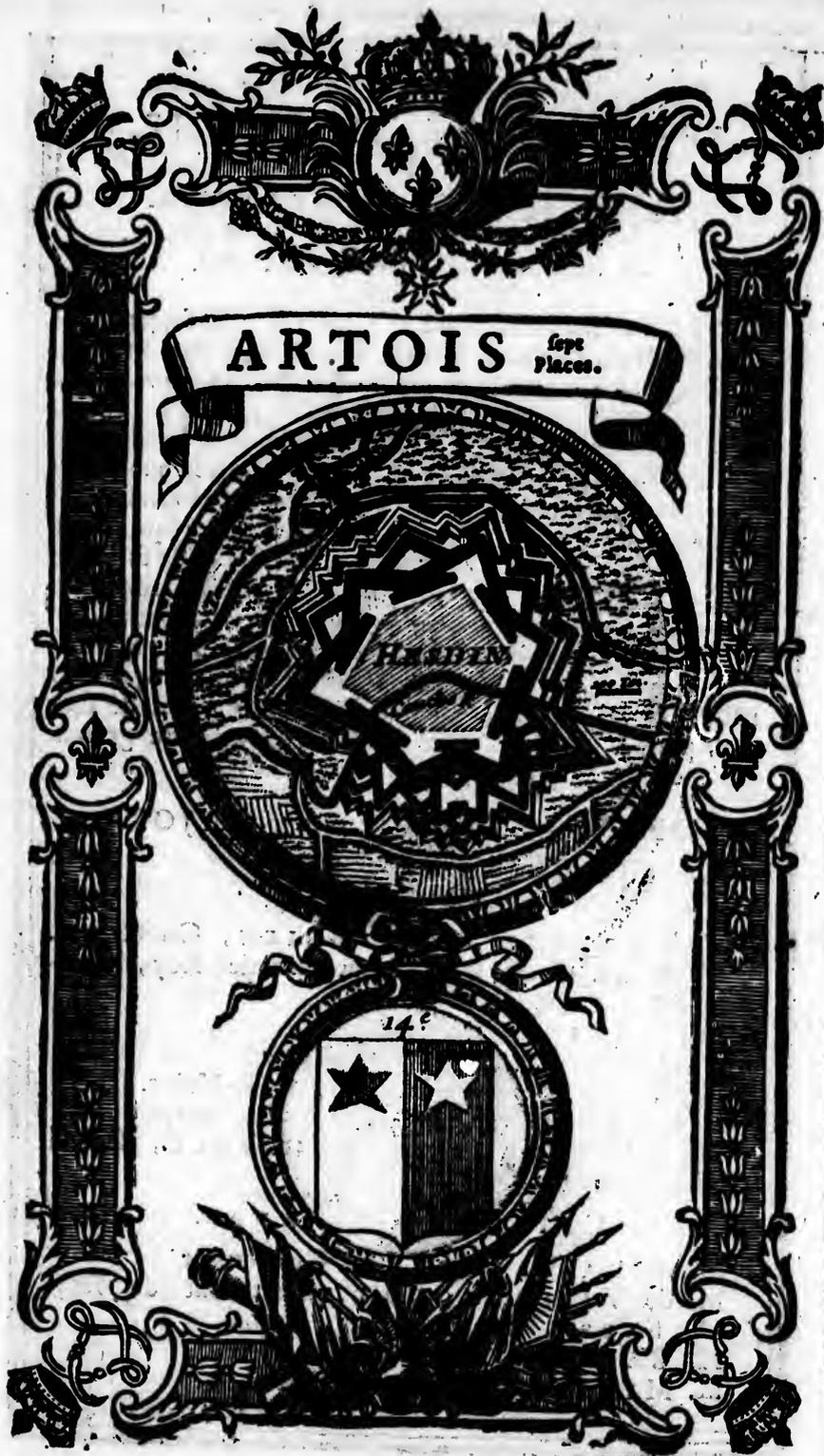
VILLE D'ARRAS.

- M. le PRINCE D'ISENGHIEN, Gouverneur.
- M. de LA ROQUE, Lieutenant de Roy, Commandant
- M. de SAINT VAL, Major.
- M. DESPALUNGE, Ayde-Major.
- M. DESEPESSBS, second Ayde-Major.
- M. GUERINIERE, Capitaine des Portes.
- M. d'AUZANEAU DE GATEBOIE, second Capitaine des Portes.

CITADELLE D'ARRAS.

- M. de LA VACHERIE, Gouverneur.
- M. de VILLAU COURT, Lieutenant de Roy.
- M. FABRY DE GAJAN, Major.
- M. BACHOT, Ayde-Major.
- M. MILIEN Capitaine des Portes.





FRONTIERE MODERNE. 33

H E S D I N.

A quarante-cinq lieues de Paris.

VILLE très-forte des Pays-Bas, dans l'Artois, située à cinquante degrez vingt-trois minutes de latitude, & à dix-neuf degrez quarante-six minutes de longitude, sur la riviere de Canche, environnée de marais qui la rendent inaccessible. C'étoit autrefois le village de Mesnil, que Philibert-Emanuel Duc de Savoye fit fortifier en 1554, & il fit raser le vieux Hesdin. Cette Place est en exagone irrégulier; Louis XIII. la prit le 30 Juin 1639, sous les ordres du Marquis de la Meilleraye, qui reçut le Bâton de Maréchal de France sur la brèche. Elle est demeurée à la France par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Cette Ville est à neuf lieues de celle de Bethune.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. le MARQUIS D'HAVRINCOURT,
Gouverneur.

M. de VILLEPEAUX, Lieutenant de Roy.

M. de LA COMBE, Major.

M. GRILLON, Ayde-Major.

M. de SOUVEIRAN, Capitaine des
Portes.



FRONTIERE MODERNE. ³⁵

PETHUNE, DUCHÉ.

A quarante-huit lieues de Paris.

VILLE forte, & Château fortifié des Pays-Bas du Comté d'Artois, située sur la Biette, à cinquante degrez trente-deux minutes de latitude, & à vingt degrez dix-sept minutes de longitude. Cette Ville a donné son nom à la Maison de Bethune. Gaston de France, Duc d'Orleans, oncle de Louis XIV. la prit & en chassa les Espagnols le 31 Août 1645. Elle fut cedée à la France, avec tous les droits de ce Duché le 7 Novembre 1659, par le Traité des Pyrenées; cette Place capitula avec les Alliez le 28 Août 1710, & les François y rentrèrent le 29 May 1713, par le Traité de Paix d'Utrecht. Elle est à trois lieues de la petite Ville de S. Venant.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Gouvernement vacant par le décès de M. le COMTE DE ROTTEMBOURG.

M. le COMTE DE VARENNE, Lieutenant de Roy.

M. de MIREMONT, Major.

M. LE BEL, Ayde-Major.

M. DES FOSSES, Capitaine des Portes.



ARTOIS sept places.



SAINT VENANT.

A cinquante-une lieues de Paris.

PETITE Place forte des Pays-Bas, dans l'Artois. Cette Ville étoit autrefois bien plus fortifiée qu'elle n'est à présent ; elle est située sur la Lis, à 50 degrez 38 minutes de latitude, & à 20 degrez 12 minutes de longitude. Elle fut prise sur les Espagnols le 27 Août 1657, qui la céderent à la France par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Cette Place fut reprise par les Alliez le 29 Septembre 1710, & rendue à la France le 29 May 1713, par la Paix d'Utrecht. Elle est à deux lieues d'Aire.

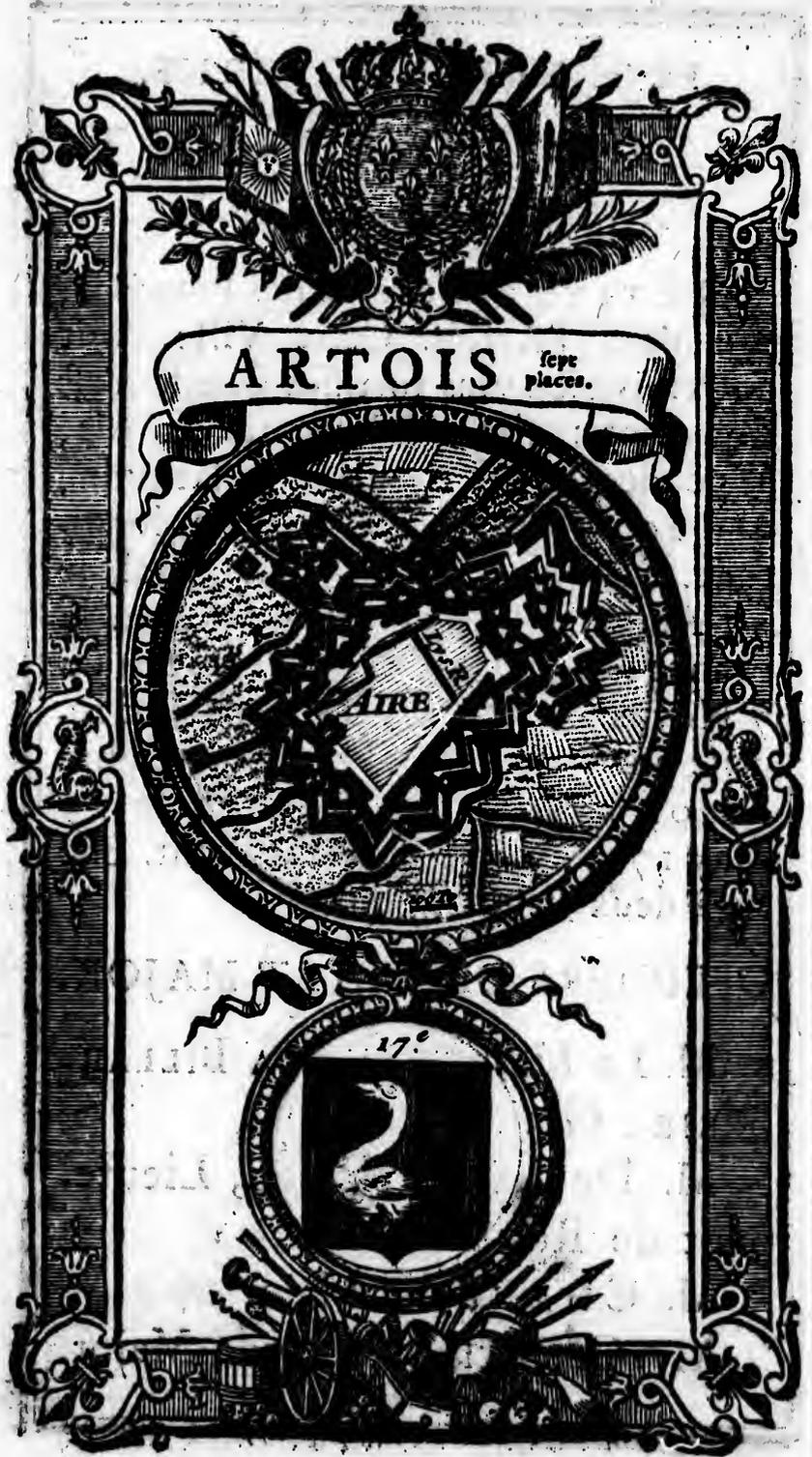
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE LA BILLAR-
DERIE, Gouverneur.

M. DE LA VIEVILLE, Lieute-
nant de Roy.

M. CHANET, Major.

M. CEMETIERE, Ayde-Major.



FRONTIERE MODERNE. ³⁹

A I R E.

A quarante-huit lieues de Paris.

VILLE très-forte des Pays-Bas, dans l'Artois, sur les frontieres de Flandres, entre des marais qui la rendent presque inaccessible. Elle a un bon Château qui la défend avec le Fort S. François, située sur la Lis qui la sépare en deux parties, à 50 degrez 39 minutes de latitude, & à 20 degrez 4 minutes de longitude. Elle fut prise par les François le 27 Juillet 1641, sous Louïs XIII. après un des plus rudes Siéges. Les Espagnols la reprirent peu de tems après, & la gardèrent jusqu'en 1676, sous Louïs XIV. que le Maréchal d'Humieres s'en rendit maître le 31 Juillet de la même année, après cinq jours de tranchée ouverte. Les Alliez reprirent cette Ville le 8 Novembre 1710, après une longue resistance, & elle fut rendue aux François, qui y rentrèrent le 12 Juin 1713, par le Traité de la Paix d'Utrech. Elle est à trois lieues de S. Omer.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

gouverneur est le marquis de Schice
 VILLE D'AIRE. *est simple pasteur*
 Gouvernement vacant par le décès de M. LEJAY.

- M. DU ROSOY, Lieutenant de Roy.
- M. DESPREZ DE GRANDMAISON, Major.
- M. DE LA BOURDONNIERE, Ayde-Major.
- M. GAYA, second Ayde-Major.
- M. PETIT, Capitaine des Portes.

CHATEAU D'AIRE.

- M. D'ORSIMONT, Ayde-Major.

FORT S. FRANÇOIS D'AIRE.

- M. DE VANDIN, Commandant.
- M. DESCRAGNOLLES, Major.



ARTOIS Sept Places.

S^t. OMER

Inondation

18

FRONTIERE MODERNE. ⁴¹

S. O M E R.

A cinquante-six lieues de Paris.

VILLE & Château bien fortifiéz des Pays-Bas, dans le Comté d'Artois, située sur la riviere d'Aa, qui y fait un grand Marais, avec un Lac près de cette Ville, qui porte des Isles flottantes, à 50 degrez 46 minutes de latitude, & à 19 degrez 54 minutes de longitude. Elle a pris son nom de S. Omer Evêque de Terouane, qui y fut transféré, & qui la fit bâtir en 670. Elle se nommoit auparavant Sithieu. Fouques, Abbé de S. Bertin dont il y a une belle Abbaye d'Hommes de ce nom, commença ses murailles en 880. Cette Ville fut assiégée & prise sur les Espagnols par Philippe de France, Duc d'Orleans, frere unique de Louis XIV. le 20 Avril 1677, après le gain de la Bataille de Montcassel, où les troupes Hollandoises furent défaites. Cette Ville est à six lieues de Gravelines.

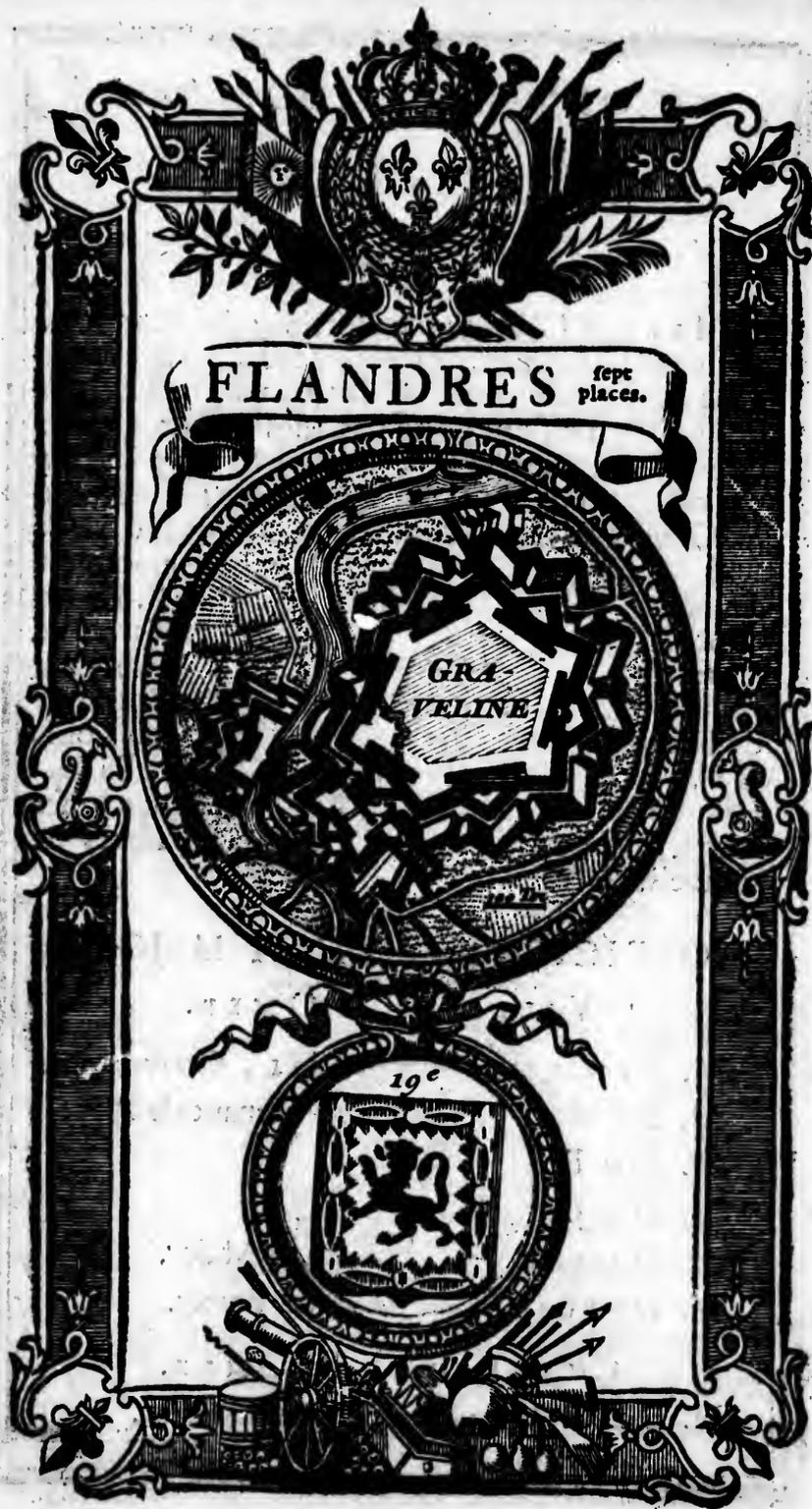
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE S. OMER.

- M. LE COMTE DE BEÜIL, Gouverneur.
- M. DE BARBERAY, Lieutenant de Roy.
- M. DU ROURE, Major.
- M. DE JARRY, Ayde-Major.
- M. DAMARY, second Ayde-Major.
- M. DUPUIS, Capitaine des Portes.

CHATEAU DE S. OMER.

- M. DE S. VINCENT, Commandant.



FLANDRES sept places.

GRAVELINE

19e

GRAVELINES.

A soixante-quatre lieues de Paris.

VILLE forte des Pays-Bas, & bon Port de Mer de l'Océan, dans le Comté de Flandres, dont la pleine Mer est à douze heures, située sur l'embouchure de la Riviere d'Aa, dans une Plaine coupée de plusieurs Canaux, à 50 deg. 58 min. de lat. & à 19 deg. 47 min. de longit. Elle s'appelloit autrefois Saint Willebrod, & fut nommée Gravelines l'an 1160 par Thierry Comte de Flandres, Charlequint y fit bâtir son fort Château. Elle fut prise par Monseigneur le Duc d'Orléans, Gaston de France, le 29 Juillet 1644, & reprise le 18 May 1652. Le Maréchal de la Ferté la prit pour Louis XIV. le 30 Août 1658. Elle est si près de la Mer, que le flux entre dans ses fossés; & son ancien Château est encore aujourd'hui dans son entier. Cette Ville est à quatre lieues de Dunkerque.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

- M. LE MARQUIS DE BROGLIE, Gouverneur.
- M. DE BELLEGARDE, Lieutenant de Roy.
- M. DE VANDEUIL, Major.
- M. BOUAN, Ayde-Major
- M. DE LA PLUGERE, Capitaine des Portes.

Cette Place est de la Flandres Françoisse, & dépend du Gouvernement Général de Picardie, depuis le Traité des Pyrenées de 1659.



FLANDRES sept places.



DUNKERQUE.

A soixante-neuf lieues de Paris.

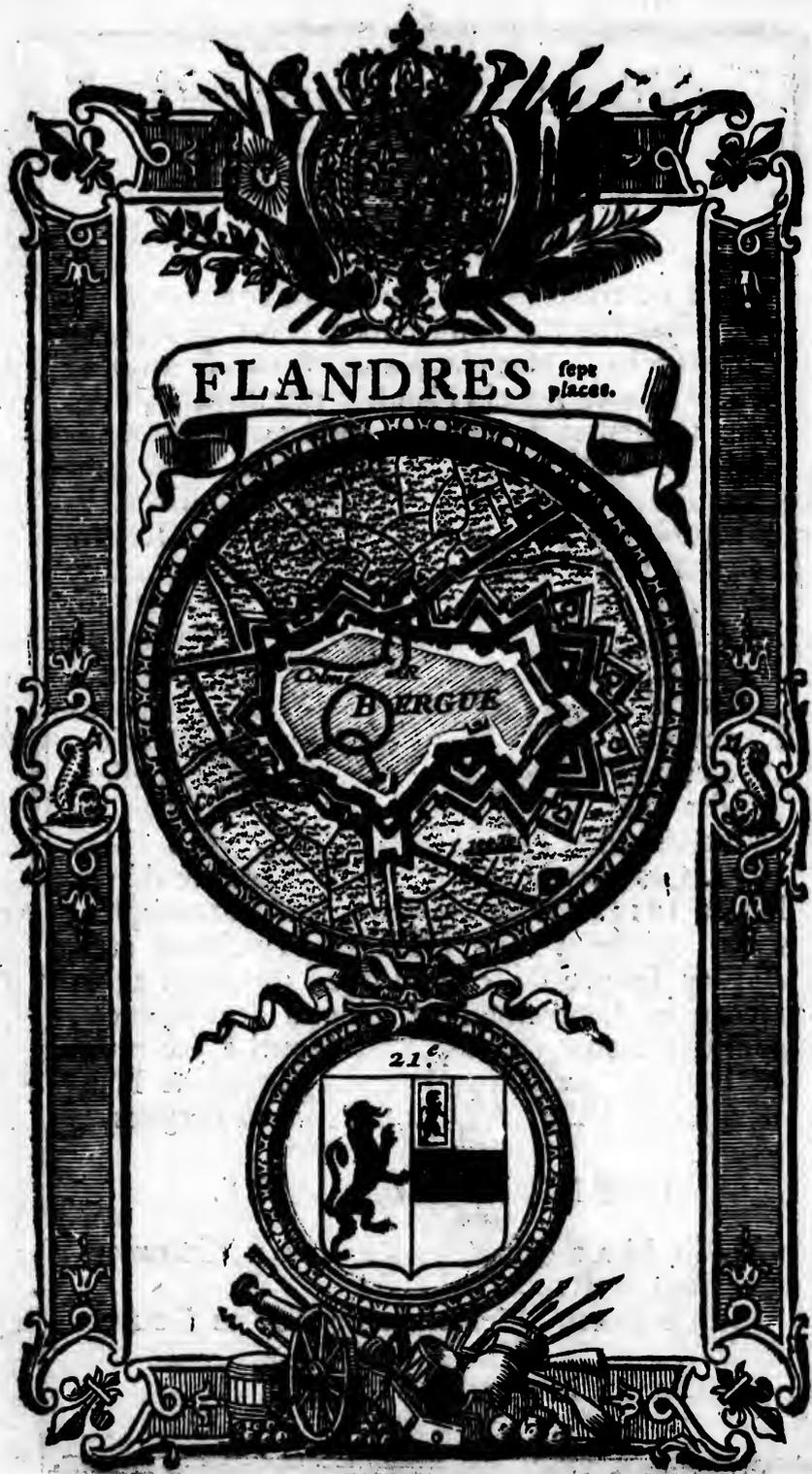
VILLE très-considérable, & de commerce des Pays-Bas, avec un fameux Port sur l'Océan ou Manche, dont la pleine Mer est à douze heures, située dans la Flandres maritime à 51 degrez 3 minutes de latitude, & à 20 degrez 4 minutes de longitude. Elle fut prise par le Vicomte de Turenne le 30 Août 1645 sous Louis XIV. & reprise par le Duc d'Anguien le 10 Octobre 1646. Elle fut encore reprise le 16 Septembre 1652, & prise par les François & Anglois, sur les Espagnols le 25 Janvier 1658. Les Anglois la possédèrent jusqu'en 1661 qu'ils la vendirent à Louis XIV. le 27 Novembre 1662; le deux Decembre suivant le Roy y fit son entrée, & ensuite l'avoit renduë une des plus belles, & des plus fortes Places de l'Europe par ses nouvelles fortifications achevées le 18 May 1671. Ces mêmes fortifications ayant été démolies en 1713. Il n'y a plus d'Etat Major complet; mais seulement trois Officiers Principaux attachés au service de cette Place, qui étoit auparavant un Gouvernement général de Province, dont elle a conservé le rang, lequel a été réuni par le Roy, au Gouvernement général de Flandres. Cette Ville est à deux lieues de Bergues.

OFFICIERS MAJORS.

M. LE MARQUIS DALEMBON, Commandant pour le Roy.

M. LE NAIN, Lieutenant de Roy au Gouvernement.

M. DE LA MOTTE, Major.



FLANDRES *sepe placet.*

BERGUE

21.

BERGUES.

A soixante-sept lieuës de Paris.

VILLE forte du Comté de Flandres, dans le quartier de Terre Franche, située sur la Riviere de Colme, à 50 degrez 58 minutes de latitude, & à 20 degrez 6 minutes de longitude. Elle a pris son nom d'un Monastere, que Baudouïn de l'Isle Comte de Flandres y fit bâtir en 950. en l'honneur de Saint Winocx Anglois, & l'an 1020 Baudouïn le Barbu Comte de Flandres, y fit élever une forteresse. Les François la prirent le premier Juillet 1658 sur les Espagnols; le fort François a été construit près de cette Ville sous Louïs XIV. depuis la Paix des Pyrenées de 1659, Elle fut reprise le 6 Juin 1667 par les François en deux jours, sous les ordres du Duc d'Aumont. Elle est à treize lieuës de Lille.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE BERGUES SAINT WINOCX.

M. LE MARE'CHAL DE BROGLIE, Gouverneur.

M. DE PALMES, Lieutenant de Roy.

M. LA VAISSIERE, Major.

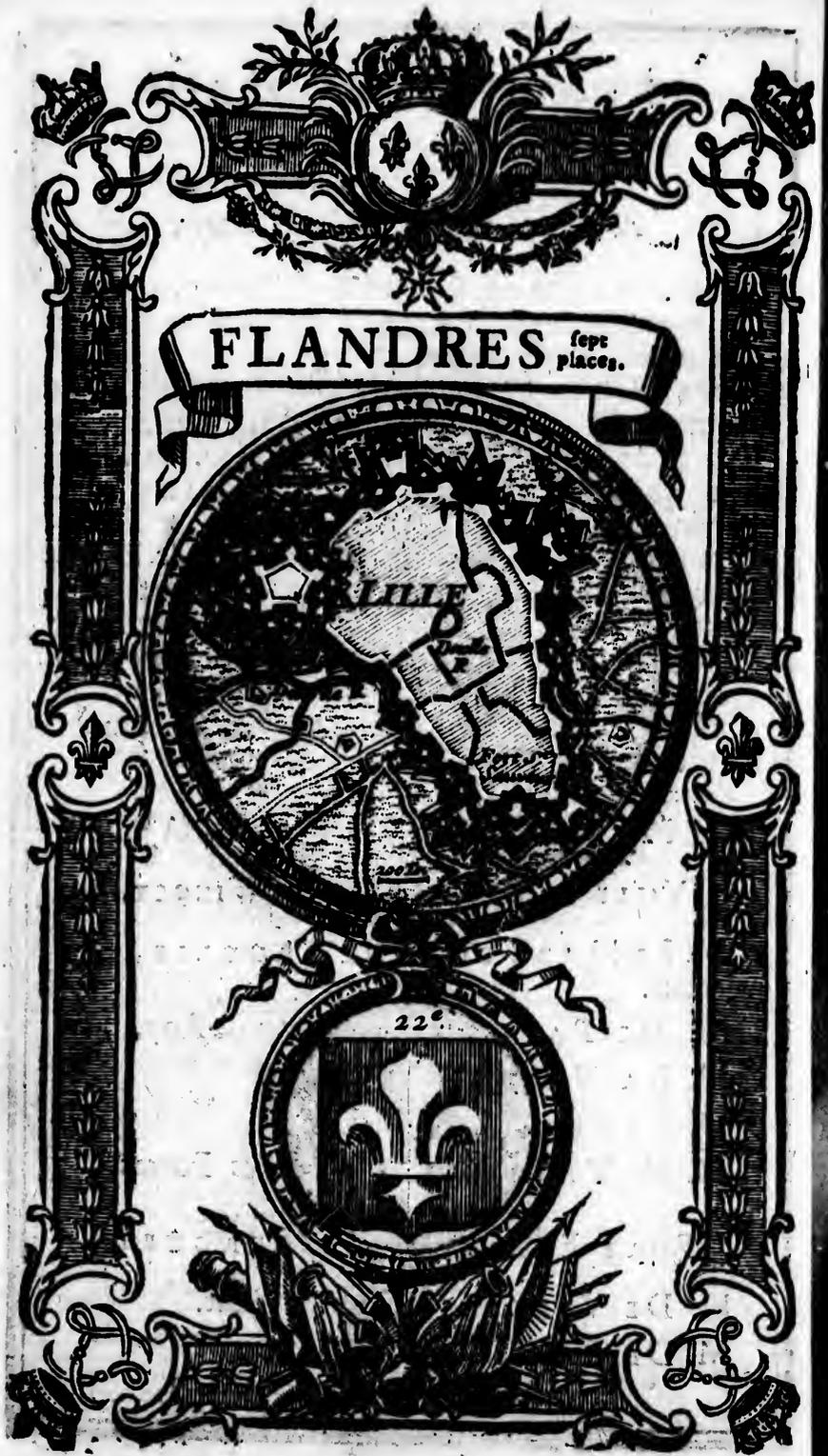
M. CADOT, Ayde-Major.

M. DE TREDOS, Capitaine des Portes.

FORT FRANÇOIS DE BERGUES.

M. DE VILLERS, Commandant.

M. DE LA CHAUME, Major.



FLANDRES sept places.



FRONTIERE MODERNE. LILLE, CAPITALE.

A cinquante lieues de Paris.

VILLE très-forte & très-considérable des Pays-Bas, dans le Comté de la Flandres Françoisse, dont elle est Capitale, située sur la petite Riviere de Deulle, à 50 degrés 38 minutes de latitude, & à 20 degrés 44 minutes de longitude. Louis XIV. la prit le 27 Août 1667 sur les Espagnols, & y fit faire une Citadelle des plus belles & des plus fortes de l'Europe, avec beaucoup d'autres Ouvrages de Fortifications. Cette Ville est très-importante à la France par son commerce, ses richesses & sa grandeur, qui la mettent au nombre des plus belles Villes du Royaume; il y a aussi le Fort S. Sauveur qui est bien défendu. Elle fut prise sur les François après une belle & longue résistance le 20 Août 1708, & la Citadelle fut remise aux Alliez le 11 Decembre suivant, qui ont été depuis rendus à la France par le Traité de Paix d'Utrecht du 11 Avril 1713; les François y rentrèrent le 4 Juin suivant. Elle est à sept lieues de Douay.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR. VILLE DE LILLE.

M. LE DUC DE BOUFLERS, Gouverneur, Chef & Souverain Bailli de Lille.

M. DE CEBERET, Lieut. General & Commandant.

M. DE CRANY, Major.

M. DES FREICHES, Ayde-Major.

M. DE FORVILLE, second Ayde-Major.

M. DE MERIZIER, troisième Ayde-Major.

M. HENNEQUIN, Capitaine des Portes.

M. FIGUIER, second Capitaine des Portes.

M. DE FAUMARIE, troisième Capitaine des Portes.

CITADELLE DE LILLE.

M. LE CHEVALIER DE PEZEUX, Gouverneur.

M. DE MONTAIGU, Lieutenant de Roy.

M. DAPHEIN, Major.

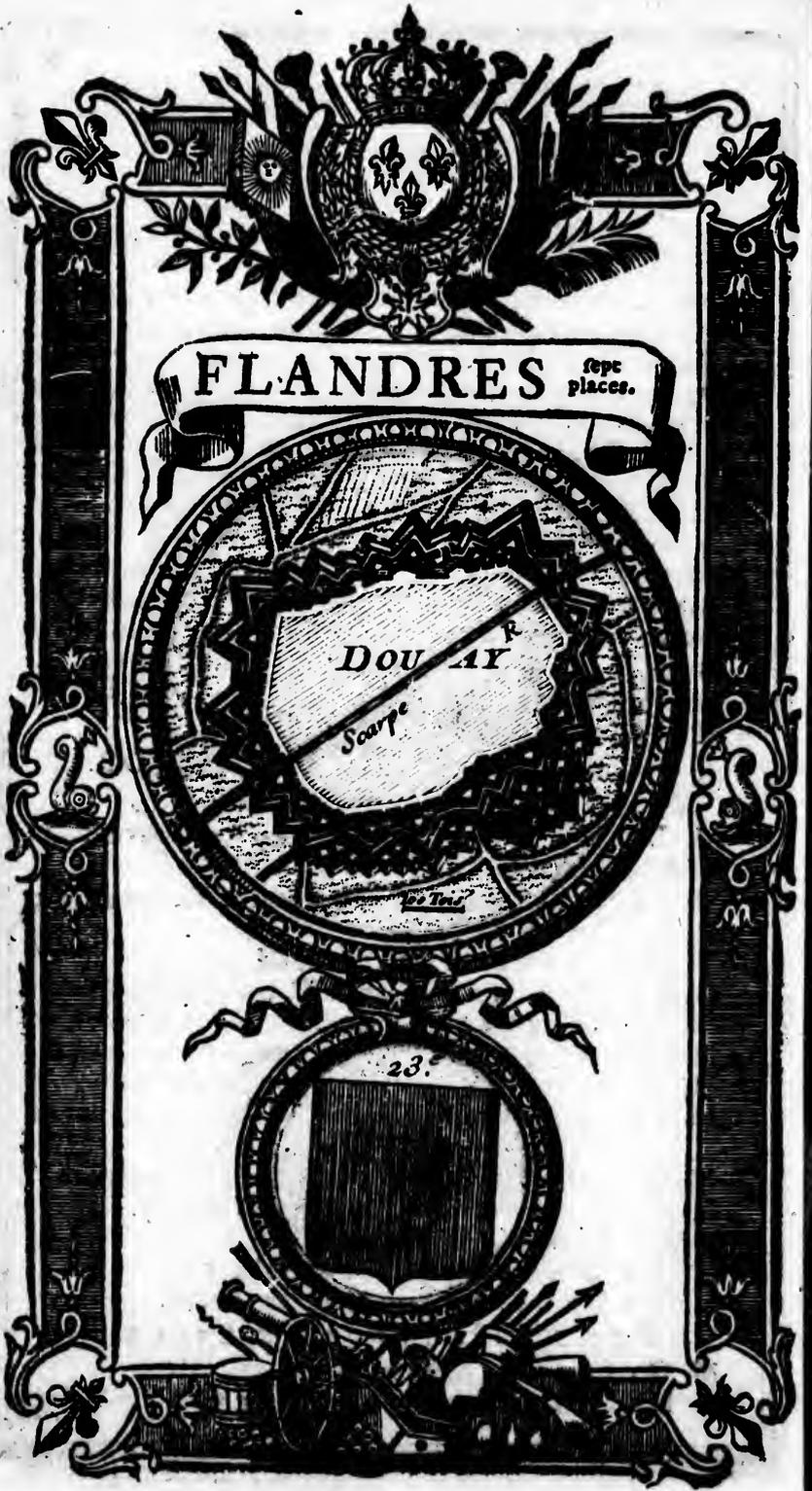
M. LE MARCHAND, Ayde-Major.

M. DE BRESAN, Capitaine des Portes.

FORT S. SAUVEUR DE LILLE.

M. GITTARD, Commandant.

M. DE PELLAFORT DUFAYET, Ayde-Major.



FRONTIERE MODERNE. 51

DOÛAY.

A quarante-quatre lieues de Paris.

VILLE de Flandres bien fortifiée, & très-considérable dans le Quartier de Lille, sur la riviere de Scarpe, où il y a un très-bon Fort, dit de Scarpe, près de cette Place; située à 50 degrez 23 minutes de latitude, & à 20 degrez 44 minutes de longitude. Ce n'étoit autrefois qu'un Château des Belges à demi ruiné, que S. Amand fit agrandir en 655. C'est à present une des plus belles & des plus fortes Villes de cette Province. Louis XIV. s'en rendit maître le 6 Juillet 1667. Elle a Titre de Parlement, qui y a été transféré de Tournay en 1708. Son Université y fut fondée par Philippe II. en 1572, & elle est demeurée à la France par le Traité d'Aix la Chapelle de 1668. Cette Ville capitula avec les Alliez le 26 Juin 1710, & les François la reprirent le 18 Septembre 1712. Elle est à cinq lieues de Cambray.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE DOÛAY.

- M. LE MARQUIS DE MAILLEBOIS, Gouverneur.
- M. D'ASSIGNY, Lieutenant de Roy & Commandant.
- M. CHEVILLIARD, Major.
- M. DE COURTY, Ayde-Major.
- M. TENOT, second Ayde-Major.
- M. DE GRANES, troisième Ayde-Major.
- M. DE LA MOTTE, Capitaine des Portes.
- M. DE S. CLAUDE, second Capitaine des Portes.
- M. DE MAZIERES, troisième Capitaine des Portes.
- M. PETIT, Capitaine des Ecluses.

FORT DE L'ESCARPE.

- M. DE BUSSY, Gouverneur.
- M. DE GRAMMONT, Major.



FRONTIERE MODERNE. 53

CAMBRAY, CAPITALE.

A trente-neuf lieues de Paris.

VILLE & Citadelle très-fortes, Capitale du Cambresis dans les Pays-Bas, qui a été un Fief de l'Empire, que Charlemagne incorpora au Haynault. Cette Ville étoit Imperiale du Cercle de Westphalie. Elle est située sur l'Escaut dans une Plaine à 50 degrez 11 minutes de latitude, & à 20 degrez 53 minutes de longitude, avec titre d'Archevêché, qui prend la qualité de Duc de Cambray & Prince du Saint Empire. Diogene, Grec de Nation, a été son premier Evêque en 408. Clodion II. Roy de France, la prit sur les Romains en 437. Charlequin y fit bâtir sa Citadelle en 1549, son Evêché fut érigé en Archevêché en 1559. Louis XIV. s'en rendit maître le 5 Avril 1677, & la Citadelle se rendit le 11 du même mois, qu'elle est retournée au pouvoir de la France. Cette Ville est à trois lieues de Bouchain.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

**VILLE DE CAMBRAY, PAYS ET DUCHE' DE
CAMBRESIS.**

M. LE MARQUIS DE BESONS, Gouverneur.
M. DE LAURIERE, Lieutenant de Roy.
M. DE LA CHAISE, Major,
M. DE SAVALU, Ayde-Major.
M. DU VIGNAUX, second Ayde-Major.
M. TACHARD Capitaine des Portes.
M. DES BORDES, second Capitaine des Portes.

CITADELLE DE CAMBRAY.

M. DE GESTARD, Gouverneur.
M. DUMAS, Lieutenant de Roy.
M. LE CORNIER, Major.
M. ROGER, Capitaine des Portes.



FLANDRES sept places.

25e

FRONTIERE MODERNE. 55

BOUCHAIN.

A quarante-deux lieues de Paris.

VILLE forte des Pays-Bas, du département de Flandres, quoique dans le Hainault, elle est Capitale de l'Ostervant, & située sur la Riviere de l'Escaux à 50 degrez 16 minutes de latitude, & à 20 degrez 56 minutes de longitude. Le Roy Pepin la fit bâtir sur la pente d'une hauteur entourée de sept marais, & depuis elle a été bien fortifiée. Les François la prirent le 12 May 1676, & lui firent perdre le nom de Pucelle, sous le Commandement de Monsieur Philippe de France, Duc d'Orleans, Frere unique de Louis XIV. Cette Ville se rendit aux Alliez, qui l'assiégerent le 22 Septembre 1711, & ensuite elle se rendit à discretion aux François le 20 Octobre 1712. Elle est à quatre lieues de Valenciennes.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE COMTE DE MIDELBOURG,
Gouverneur.

M. DE CHAUNY, Lieutenant de Roy.

M. DE RIEUMAL, Major.

M. LE CHEVALIER GUERIN DE
LA MARCHE, Ayde-Major.

M. DE BELHUMEUR, Capitaine des Portes.

H ij



HAINAULT huit
places.



VALENCIENNES.

A quarante-six lieues de Paris.

VILLE & Citadelle très-fortes des Pays-Bas, du Comté de Haynault, situées sur les rivières de l'Escaut & de la Roüelle, à 50 degrez 21 minutes de latitude, & à 21 degrez 10 minutes de longitude. Elle est très-importante par sa situation & son grand commerce. Louis XIV. en personne s'en rendit le maître par assaut le 17 Mars 1677, & la préserva du pillage. L'Empereur Valentinien fut son Fondateur en 367, ce n'étoit auparavant qu'un vieux Château, appelé la vallée des Cignes, dont elle a pris son nom. Cette belle Ville est à trois lieues de Condé.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE VALENCIENNES.

M. LE MARECHAL DE TINGRY-MONTMORENCY, Gouverneur de la Ville & Lieutenant General de la Province de Flandre & Haynault.

M. DE S. MAURICE, Lieutenant de Roy de la Ville.

M. DESPIE, Major.

M. DESPIE, second Major.

M. DE TREDOX, Ayde-Major.

M. BARBER, second Ayde-Major.

M. DE CHEVREMONT, Capitaine des Portes.

M. DE BRINVILLE, second Capitaine des Portes.

CITADELLE DE VALENCIENNES.

M. DES CLAVELLES, Gouverneur.

M. DU RIVON, Major.

M. RICHAUD, Ayde-Major.

M. DE CHATEAUNEUF, Capitaine des Portes.



FRONTIERE MODERNE.
CONDÉ, PRINCIPAUTÉ.

A quarante-neuf lieues de Paris.

VILLE forte & vieux Château des Pays-Bas, dans le Comté de Haynault, située au confluant de l'Hesne dans l'Escaut, à cinquante degrez vingt-six minutes de latitude, & à vingt-un degrez quatorze minutes de longitude. La Riviere d'Hesne y fait un marais & beaucoup d'inondations, par lequel on ne la peut attaquer. Elle a été prise le 25 Août 1649, reprise le 18 Août 1655, & prise le 18 Août 1656. Elle est au Roy depuis le 26 Avril 1676, il y a des fortifications considerables. Cette Ville porte le Titre de Principauté, étant passée par succession dans la Maison Royale de Bourbon. Elle est à sept lieues de Maubeuge.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE CONDE.

M. LE MARECHAL DE PUYSEGUR,
 Gouverneur de la Ville & de la Principauté de Condé.

M. DE VILLERS, Lieutenant de Roy.

M. DE CLAUSERÉ, Major.

M. DE BAUSSAC, Ayde-Major.

M. DE REBOUL, Capitaine des Portes.

REDOUTE DE STINCHELLES.

M. LE MARECHAL DE PUYSEGUR,
 Commandant, non-résident.



HAINAULT huit places.



FRONTIERE MODERNE. 61

MAUBEUGE, CAPITALE.

A cinquante-une lieues de Paris.

VILLE fortifiée à la moderne, & très-régulière, située dans les Pays-Bas sur la Riviere de Sambre, bonne & Marchande, Capitale du Comté de Haynault, à 50 degrez 17 minutes de latitude, & à 21 degrez 36 minutes de longitude. Il y a un Chapitre considerable de Nobles Chanoinesses, semblable à celui de Mons, qui a été institué par Sainte Aldegonde, dont il a pris le nom. Ce Chapitre a le Gouvernement & les Jurisdicions de la Ville & de son terroir. Les Espagnols cedèrent cette Ville aux François en 1678, par le Traité de Nimegue. Elle est à six lieues du Quenoy.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE CHEVALIER DE DAMAS,
Gouverneur.

M. DE BIODOS DE CASTEJA, Lieu-
tenant de Roy.

M. DE S. MARTIN ROUGEAT,
Major.

M. DU BRECHET, Ayde-Major.

M. DIRCHON, second Ayde-Major.

M. DE LA LANDE, Capitaine des Postes.



HAINAULT huit places.

LE QUESNOY

D

298

FRONTIERE MODERNE. 63

LE QUENOY.

A. quarante-six lieuës de Paris.

VILLE du Pays-Bas, dans le Comté du Haynault, située sur la petite Riviere de la Rouëlle, qui tombe dans l'Escaut, à cinquante degrez quatorze minutes de latitude, & à vingt-un degrez quatorze minutes de longitude. Est petite, mais assez forte, & renommée par son grand commerce. Elle ser-voit autrefois de Doüaire aux Comtesses du Haynault; les François la prirent sur les Espagnols le 6 Septembre 1654, sous Loüis XIV. Cette Ville fut prise par les Alliez le 14 Juillet 1712, & le 14 Octobre suivant les François la reprirent, & y firent prisonniere de guerre sa garnison. Elle est à quatre lieuës de Landrecy.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE FENELON, Gouverneur.

M. DE LA GARDETTE, Lieutenant de Roy.

M. DE GIAUX, Major.

M. DE VILLENEUVE, Ayde-Major.

M. DE LA BARTHE, Capitaine des Portes.

Cette Place est de la Flandres Françoisë en Haynault, & dépend du Gouvernement general de Picardie, depuis le Traité des Pyrenées de 1659.



HAINAULT hute places.

30e

65

FRONTIERE MODERNE.

LANDRECY.

A quarante - quatre lieues de Paris.

VILLE du Pays-Bas dans le Haynault, située sur la Sambre à 50 degrez 6 minutes de latitude, & à 21 degrez 19 minutes de longitude. Elle est petite, mais bien fortifiée de bons dehors, & celebre par la resistance qu'elle fit en 1543 contre l'Empereur Charlequin, qui fut obligé d'en lever le siege, après six mois d'attaque. Le Cardinal de la Valette la prit en 1637, sous Louïis XIII. Les Epagnols l'ayant reprise le 18 Juillet 1647, les François la reprirent le 14 Juillet 1655, sous Louïis XIV. & elle est demeurée à la France par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Cette Ville fut investie par le Prince Eugene, Général de l'Armée des Alliez le 18 Juillet 1712, qui fut obligé d'en lever le siege le premier Août suivant, après le gain de la grande affaire de Denain & de Marfienne remportée le 24 Juillet par le Maréchal de Villars. Elle est à quatre lieues d'Avène.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Gouvernement vacant par le décès de M. LE COMTE D'UZES.

M. DE LA GRANGE DES MURIS, Lieutenant de Roy.

M. DUMAS, Major.

M. PASOT, Ayde-Major.

M. MARIDAL, second Ayde-Major.

M. CHEVALIER, Capitaine des Portes.

~ ~ ~

Cette Place est de la Flandre Françoisé, en Haynault, & dépend du Gouvernement général de Picardie, depuis le Traité des Pirenées de 1659.



HAINAULT huit places.

HAINAULT

31e

A V E S N E.

A quarante-huit lieuës de Paris.

VILLE du Pays-Bas dans le Comté de Haynault, située sur la Riviere d'Aêpre dans un Terroir inégal, à 50 degrez 10 minutes de latitude, & à 21 degrez 35 minutes de longitude; cette Ville est jolie & bien fortifiée: c'étoit un Comté que le Roy d'Espagne acheta du Duc d'Archot, & qu'il a cédé à la France avec cette Place, par la Paix des Pirenées du 7 Novembre 1659. Cette Ville n'est d'aucun Gouvernement général. Elle est à huit lieuës de Philippeville.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE CHEVALIER DE BROGLIE.
Gouverneur d'Avène & Grand Bailly
du Haynault.

M. DE CONSIAT, Lieutenant
de Roy.

M. DE VERDILLAC, Major.

M. DE GELADES, Ayde-Major
& Capitaine des Portes.



FRONTIERE MODERNE.

PHILIPPEVILLE.

A cinquante-sept lieues de Paris.

PLACE forte des Pays-Bas, dans le Haynault, située entre Sambre & Meuse, près de cette dernière Rivière sur une hauteur, à 50 deg. 13 min. de latitude, & à 22 deg. 8 min. de longitude. C'étoit autrefois le Bourg de Corbigny, que Marie Reine de Hongrie Gouvernante des Pays-Bas, fit fortifier en 1555. Cette Place a pris ensuite son nom de Philippe II. Roy d'Espagne; elle est assez régulière, avec des Fosses taillez dans le Roc: les François en sont les maîtres par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659; Louis XIV. y a fait faire de très-grands travaux. Cette Ville est à cinq lieues de Charlemont & Givets.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE COMTE DE LAVAL MONTMORENCY,
Gouverneur.

M. DE SILHAC, Lieutenant de Roy.

M. DU VAST, Major.

M. DE BEAUPRE', Ayde-Major.

M. DUMONT, Capitaine des Portes.

K



HAINAULT huit places.

HARLEMONT

Couronne d'Haesre

33

FRONTIERE MODERNE. 71

CHARLEMONT ET GIVETS.

A soixante-une lieues de Paris.

VILLE & Place très - forte du Comté de Namur, dans le Haynault, située sur la Meuse, à 50 degrez 10 min. de latitude, & à 22 degrez 22 min. de longitude. Elle est bâtie au sommet d'une montagne, dont elle occupe toute la largeur; l'on n'y monte que d'un côté, & ses Ouvrages sont presque inaccessibles; il y a au bas de cette Place deux Bourgs, qu'on appelle Givet Notre-Dame, & Givet S. Hilaire, fermés d'une bonne muraille, à cause du passage important sur la Meuse qui les sépare. Elle est au Roy depuis le 27 Fevrier 1689, & elle a pris son nom de l'Empereur Charles-quin, qui la fit fortifier sur les Terres de l'Evêque de Liege. Elle est à six lieues de Rocroy.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

CHARLEMONT.

M. LE MARQUIS DE CILLY, Gouverneur.
 M. COSTE, Lieutenant de Roy.
 M. DE ROQUEFORT, Major.
 M. DE CAZENEUVE, Ayde-Major.
 M. DU CASSE, Capit. des Portes, avec titre d'Ayde-Maj.

GIVET S. HILAIRE.

M. LE MARQUIS DE CILLY, Gouverneur.
 M. DE FIENNES, Commandant au Gouvernement.
 M. DU TROUCHOT, Major.
 M. DE SAIGNES, Ayde Major, & Capitaine des Portes.

GIVET NÔTRE-DAME.

M. D'ARGOUBET, Major.
 M. PIETRE, Ayde Major.
 M. RABE, Capitaine des Portes.



CHAMPAGNE trois places.

ROEROY

34°

FRONTIERE ANCIENNE. 73

R O C R O Y.

A soixante lieues de Paris.

VILLE de France bien fortifiée, située sur les Frontieres de la Champagne, à cinq lieues de la petite Ville de Mariembourg, qui est en Haynault, enclavée dans le Pays de Liege, bâtie en 1547, & qui est au Roy depuis 1659. Ses fortifications furent démolies en 1674, & revêtues d'une simple muraille en 1681, entre deux ruisseaux qui tombent dans la Meuse; cette Ville de Rocroy est à 49 degrez 56 minutes de latitude, & à 22 degrez 12 minutes de longitude, elle est très-renommée par la fameuse victoire que le grand Condé y remporta sur les Espagnols le 19 May 1643, sous Louis XIV. Elle fut prise le 29 Septembre 1653 par les François; cette Ville, est à cinq lieues de Mezieres.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE ROCROY.

M. LE COMTE DE VERNASSAL,
Gouverneur.

M. DE BEHEM, Lieutenant de Roy.

M. DU BOUSQUET, Major.

M. DE MALAISSE, Ayde-Major.

M. DE L'HALLE, Capitaine des Portes.

MARIEMBOURG.

M. DOUTIER, Commandant.

M. DE LA TOISSONNIERE, Major.



CHAMPAGNE trois places.

35^e

FRONTIERE ANCIENNE. 75

MEZIERES.

A cinquante-six lieues de Paris.

VILLE forte, & ancienne, située en Champagne au Pays de Rothelois, dans une presqu'Isle de la Riviere de la Meuse à 49 degrez 47 minutes de latitude, & à 22 degrez 22 minutes de longitude. Sa Citadelle est fortifiée doublement du côté de la campagne, & de l'autre commande toute la Ville. Cette Place n'est qu'à une portée de Canon de Charleville, non fortifiée, mais régulièrement bâtie. Elle est à cinq lieues de Sedan.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE
MEZIERES.

M. LE COMTE DE LA MOTTE
HOUDANCOURT, Gouverneur.

M. DE FUMERON, Comman-
dant au Gouvernement.

M. DOURIER, Lieutenant de
Roy.

M. DE BENISSEINS, Major.

M. LA BOUVERIE, Ayde - Major.



FRONTIERE ANCIENNE. 77

SEDAN, PRINCIPAUTE.

A cinquante-une lieues de Paris.

VILLE forte & très-importante, avec son Château qui est considerable & bien fortifié, de la Province de Champagne, & indépendante de ce Gouvernement general; Capitale d'une Principauté du même nom. Elle est au Roy depuis l'an 1641, & est remplie de belles Manufactures de Draps. Cette Ville est située sur la Meuse à 49 degrez 43 minutes de latitude, & à 22 degrez 37 minutes de longitude. Le grand Maréchal de Turenne est né dans cette Ville; la Principauté de Sedan est de cinq lieues de long sur quatre de large. Le Duc de Bouillon assiégedans Sedan traita avec Louïs XIII. le 6 Août 1641, & cette Ville fut rendue à la France le 5 Octobre 1642; elle est à trois lieues de Bouillon.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE, CHATEAU ET PRINCIPAUTE' DE SEDAN.

M. LE MARECHAL DE COIGNY, Gouverneur General, indépendant du Gouvernement general de Champagne.

M. DU BARRY, Lieutenant de Roy de la Vicomté.

M. DE BELBAT, Lieutenant de Roy du Château.

M. DE COULET, Major.

M. DE COURCHAMP, Ayde-Major.

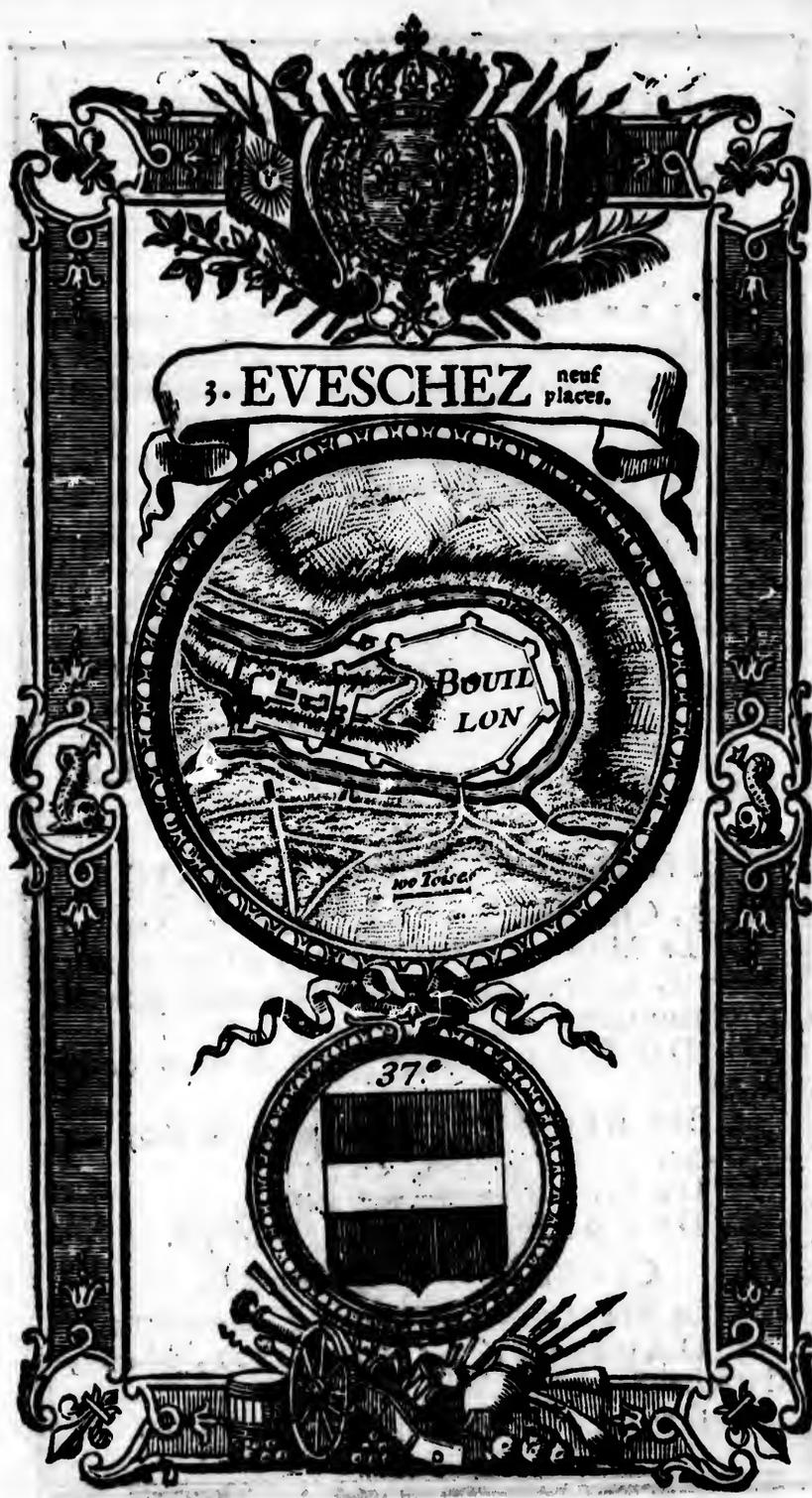
CITADELLE DE SEDAN.

M. LE MARECHAL DE COIGNY, Gouverneur.

M. D'AUBIGNE' DE LA FOSSE, Major, Maréchal des Logis de la Ville.

M. DE BEUGNY, Capitaine des Portes.

L



3. EVESCHEZ ^{neuf} places.



FRONTIERE MODERNE.

BOÜILLON, DUCHÉ.

A cinquante-quatre lieuës de Paris.

VILLE forte dans le Pays de Liege avec titre de Duché, qui appartient aujourd'hui à M. le Duc de Bouillon, chef de la Maison de la Tour d'Auvergne; il y a un Château élevé sur un Rocher très-escarpé difficile à escaler, & bien fortifié, situé sur la Riviere de Semoy, à quarante-neuf degrez quarante-huit minutes de latitude, & à ving-deux degrez quarante-trois minutes de longitude. François I. donna un secours de troupes à Robert de la Marck Duc de Bouillon, avec lesquelles il se rendit maître du Château en 1516, contre l'Evêque de Liege. Cette Ville est à sept lieuës de Montmedy.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

CHATEAU DE BOÜILLON.

M. LE CHEVALIER DE BACQUEVILLE,
Gouverneur du Duché.

M. DE PROVISY, Commandant au
Château.

M. DIVORY, Major.

M. DE FRÉGET, Ayde-Major.

L. ij



FRONTIERE MODERNE.

MONTMEDY.

A soixante-une lieues de Paris.

VILLE forte des Pays-Bas, dans le Duché de Luxembourg, située sur une montagne proche de la Riviere de Cher, à trois lieues de Stenay, Place rasée à l'Orient, à 49 degrez 34 minutes de latitude, & à 23 degrez 3 minutes de longitude. Elle est petite, mais forte par sa situation, avec une Ville basse qu'on a depuis construit au pied de cette Montagne, vers des Marais. Cette Place est au Roy depuis le 6 Août 1657, qui la prit sur les Espagnols, & elle fut cédée à la France par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Elle est à cinq lieues de Longwy.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

A MONTMEDY.

M. LE MARQUIS D'IMECOURT,
Gouverneur.

M. DE LUNEMON, Lieutenant de Roy.

M. DES JARDINS, Major.

M. DE LAUNAY, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

A STENAY.

M. LE CHEVALIER DE LA BIZIERES, Commandant.

M. DE LA BRETONNIERE, Ayde-Major.



3. EVESCHEZ ^{neuf} _{places.}



FRONTIERE MODERNE. ⁸³

L O N G W Y.

A soixante-cinq lieuës de Paris.

VILLE forte du Duché de Bar-le-Duc, dans le Baillage de Saint Mihel, située à 49 degrez 35 minutes de latitude, & à 23 degrez 22 minutes de longitude, sur une hauteur, bordée d'un précipice du côté de l'Orient, & du Midi, qui s'étend vers le Couchant dans une campagne très-fertile. Cette Place est de figure Exagone, fortifiée de demies Lunes, de Bastions, & de Ravelins. Elle fut prise le 12 Juillet 1646, sous Louïs XIV. qui l'a fait bâtir & fortifier telle qu'elle se voit aujourd'hui. Cette Ville est à neuf lieuës de Thionville.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE VIZE',
Gouverneur.

M. D'ARCY, Lieutenant de Roy.

M. ARBALESTE, Major.

M. DE HAUTE FORGE, Ayde-Major.

M. DE COUPIAU, Capitaine
des Portes.



FRONTIERE MODERNE. 85

THIONVILLE.

A soixante-treize lieuës de Paris.

VILLE très-forte des Pays-Bas, du Duché de Luxembourg, à cinq lieuës de cette Ville, située sur la Moselle, qu'on y passe sur un beau Pont couvert, à 49 degrez 25 minutes de latitude, & à 23 degrez 48 minutes de longitude. C'est une Place très-importante, qui est possédée par les François depuis le 10 Août 1643, sous Louïs XIV. que le Grand Condé la prit sur les Espagnols après le gain de la Bataille de Rocroy. Elle fut cedée à la France par le Traité des Pyrenées de 1659. Louïs XIV. y a fait faire beaucoup d'ouvrages, & le Roy y fait bien augmenter ses fortifications depuis l'année 1727. Charlemagne, vingt-quatrième Roy de France en 768, s'y plaisoit beaucoup à cause des lieux propres à la chasse qui sont aux environs. Elle est à cinq lieuës de Metz.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. DE SIONGEAC, Gouverneur.

M. DE LORY, Lieutenant de Roy.

M. DE CONDON, Major.

M. DE LA TOURNELLE, Ayde-Major.

M. DU MERGUE, Capitaine des Portes, & titre d'Ayde Major.

M



3. EVESCHEZ neuf places.

Gardien

MET

41.e

FRONTIERE MODERNE.

METZ, CAPITALE,

A soixante-huit lieues de Paris.

GRANDE Ville bien fortifiée & très-ancienne, Capitale du Pays Messin; elle a neuf mille pas de tour, & avant la démolition de ses anciens Fauxbourgs, son circuit étoit de quatre lieues de France, située sur la Moselle; la Riviere de Sêlle l'environne, à 49 degrez 10 minutes de latitude, & à 23 degrez 46 minutes de longitude. Sa Citadelle est très-forte. Elle a titre d'Evêché Suffragant de Treves, qui a la qualité de Prince du Saint Empire. C'est la seule Ville en France où les Juifs ayent la liberté de s'établir. Le Connétable de Montmorency la prit pour Henry II. en 1552. Louis XIII. y créa un Parlement en 1633. Cette Ville étoit originairement alliée des Romains; & Thiery fils de Clovis I. en fut le premier Roy. Le Roy y fait beaucoup augmenter ses fortifications depuis 1727. Elle est à treize lieues de Verdun.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE METZ.

- M. LE COMTE DE BELLEISLE, Gouverneur.
- M. DE ROCHECOLOMBE, Lieutenant de Roy.
- M. DE PRAT, Major.
- M. DE LA PIERRE, premier Ayde-Major.
- M. DE LA SERRÉ, second Ayde-Major.
- M. DE VERNEUIL, troisiéme Ayde-Major.
- M. DE LA CROIX, quatriéme Ayde-Major.
- M. DE VILLEMONTES, Capitaine des Portes.
- M. DU SEJAL, second Capitaine des Portes.

CITADELLE DE METZ.

- M. LE COMTE DE BELLEISLE, Gouverneur.
- M. DU BOSCHET, Lieutenant de Roy.
- M. DE SAINT SUPÉRY, Major.
- M. DE VILLEMONTES, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.



3. EVESCHEZ ^{neuf} places.



FRONTIERE MODERNE. 89

VERDUN, CAPITALE.

A cinquante-cinq lieues de Paris.

VILLE & Citadelle très-forte sur une hauteur, Capitale du Diocèse du même nom, & Verdunois, enclavée dans la Lorraine avec Titre de Comté, & l'un des trois Evêchez suffragant de Treves, que l'Empire a cédé à la France par les Traitez de Westphalie, qui a la qualité de Prince du S. Empire, créé par l'Empereur Frederic Barberousse en 1136, elle est située sur la Meuse à 49 degrez 9 minutes de latitude, & à 23 degrez 3 minutes de longitude. Henry II. Roy de France. mit cet Evêché & la Ville sous sa protection en 1552. Cette Ville est à quinze lieues de Toul.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE VERDUN.

M. LE MARQ. DE GOESBRIAND, Gouverneur.

M. DAUBIGNY, Lieutenant de Roy, Commandant.

M. D'URSON, Major.

M. DE VIGNERON, Ayde-Major.

M. DARANCE, second Ayde-Major.

M. DE VIGNERON, fils, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

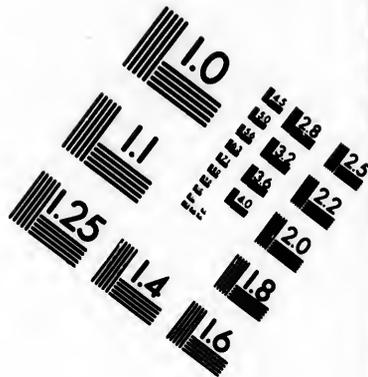
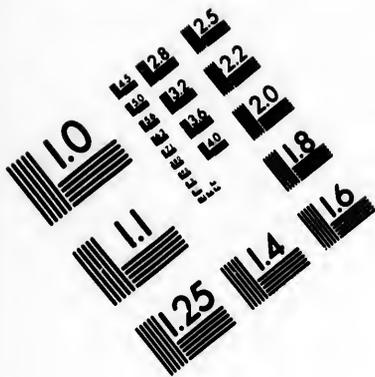
CITADELLE DE VERDUN.

M. LE MARQ. DE GOESBRIAND, Gouverneur.

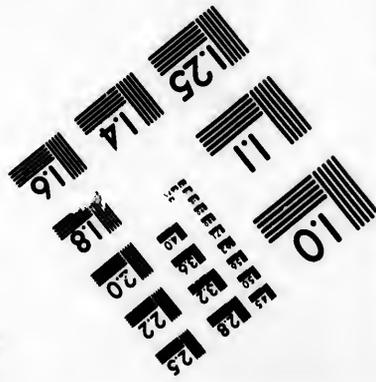
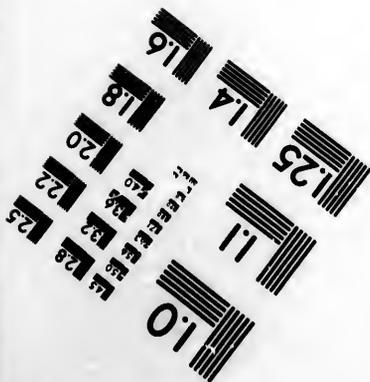
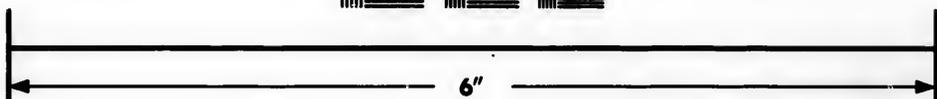
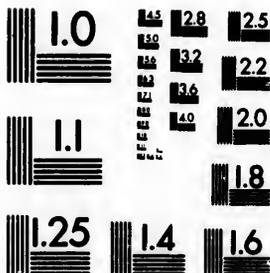
M. D'AUGNY, Commandant, & Maire perpétuel de la Ville de Metz.

M. NOBLET, Major.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



3. EVESCHEZ neuf places.



FRONTIERE MODERNE. 91

TOUL, CAPITALE.

A soixante-deux lieuës de Paris.

VILLE bien fortifiée de la Lorraine, Capitale de l'Evêché Toulois; située sur la Moselle à douze lieuës de Metz, à 48 deg. 39 min. de latitude, & à 28 deg. 35 min. de longitude, environnée de hauts côteaux de vignes. L'Empereur Henry Premier la mit au rang des Villes libres, & Impériales. Henry II. Roy de France, fils de François Premier, la prit en 1552, & l'Empire l'a cedée à la France par les Traitez de Westphalie. Elle à titre d'Evêché, Suffragant de Treves, avec la qualité de Prince du S. Empire: Dagobert l'a fondée. Le Diocèse de Toul est le plus grand du Royaume, on y compte 1700 Paroisses, ou Cures, dont la Ville de Nancy, Capitale de la Lorraine, fait partie, laquelle fut fortifiée par ordre de Loüis XIV. du premier Août 1671. Cette Ville est à douze lieuës de la Place de Marsal.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE TOUL.

M. LE MARQUIS DE CASTEJA,
Gouverneur.

M. DE LA VALLÉE DE PIMODAN,
Lieutenant de Roy.

M. DE JOÜARD, DU MAIGNON, Major.

M. DE MERLET, Ayde-Major.

M. COLLA, Capitaine des Portes.



FRONTIERE MODERNE. 23

MARSAL.

A soixante - quatorze lieues de Paris.

PLACE forte de la Lorraine, située sur la Riviere de Scille, entre des marais, qui en rendent l'approche très-difficile, à quarante-quatre degrez quarante-sept minutes de latitude, & à vingt-quatre degrez quinze minutes de longitude. Les Rois de France y ont toujours garnison. Henry II. la fit fortifier, & Henry IV. la remit au Duc Henry de Lorraine, par le Traité de 1594. Charles III. Duc de Lorraine, remit cette Place à Louïs XIII. par le Traité de Vic en 1631. Ce Roy la rendit de nouveau par le Traité de 1641, après y avoir fait raser les fortifications, ensuite elle fut prise par les François le 4 Septembre 1663, & par le Traité de la même année, cette Ville fut cedée entierement à Louïs XIV. qui la fit rétablir telle qu'elle est aujourd'hui, où il y a des Salines considerables. Cette Place est à seize lieues de Sarloüis.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. DE COSTE, Commandant, Lieutenant de Roy.

M. DE VILLEMONT, Major.

M. DE CAYE, Ayde-Major.

M. DE RANE, Capitaine des Portes.

N

3. EVESCHEZ neuf places.



FRONTIERE MODERNE. ⁹⁵

S A R L O U I S.

A quatre-vingt-une lieuës de Paris.

PLACE forte, & très-considerable de la Lorraine, régulièrement bâtie, & bien fortifiée sous Louis XIV. dont les travaux furent commencez le 11 Janvier 1680, située sur la Riviere de la Sâare, à 49 degrez 23 minutes de latitude, & à 24 degrez 33 minutes de longitude; c'est la principale Place de la Riviere de la Sâare, à demie lieuë de Vaudrevange; cette Riviere passe dans ses fossez, entre la Place & l'Ouvrage à corne, & se jette dans la Meuse à douze lieuës au-dessous. Cette Ville est à dix-huit lieuës de Phalsbourg.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE PRINCE DE TALMONT,
Gouverneur.

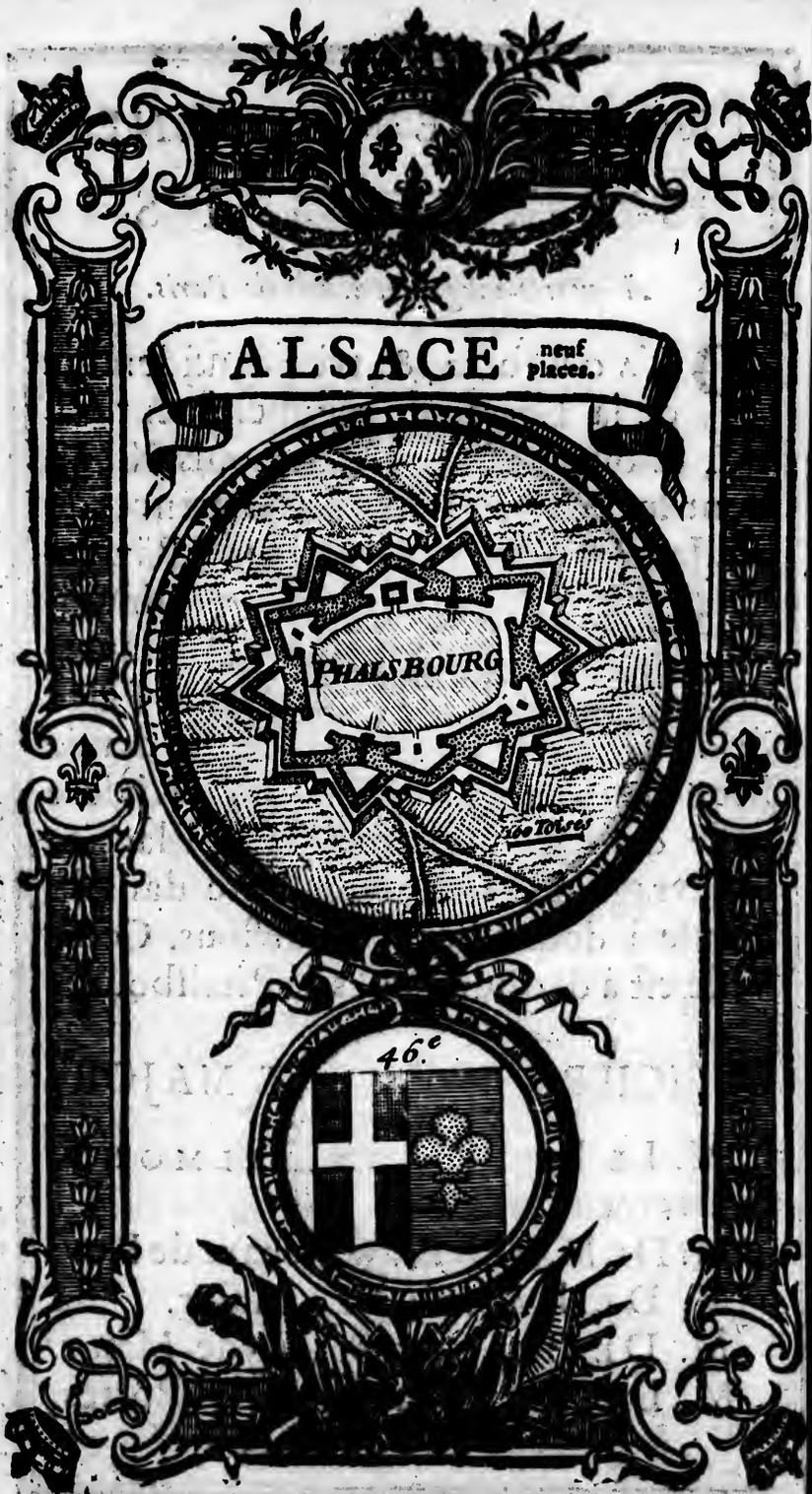
M. DE MARTEL, Lieutenant de Roy.

M. DE PARGADE, Major.

M. DE BELCASTEL, Ayde-Major.

M. DU PUY, Capitaine des Portes.

N ij



ALSACE

neuf places.

PHALSBOURG

des Toiles

46°

PHALSBURG, PRINCIPAUTÉ.

A quatre-vingt-quinze lieues de Paris.

PLACE & Ville de la Lorraine, avec titre de Principauté, située auprès du Mont de Vauge, & près de la Riviere de Zinzel, à quarante-huit degrez quarante-sept minutes de latitude, & à vingt-cinq degrez de longitude. Elle est du Gouvernement general d'Alsace, & de l'Intendance de Metz, avec un Château muni de plusieurs Tours rondes. Louis XIV. a fait fortifier cette Place en 1680, à cause de l'importance de sa situation à deux lieues de Saverne. Les Princes Palatins de Veldentz la vendirent au Duc de Lorraine, qui la ceda ensuite à la France avec tous ses Droits. Elle est à neuf lieues d'Haguenau.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE CHAMARANDE, Gouverneur de Phalsbourg, & Lauterbourg.

M. DE CHALMAZEL, son neveu, en survivance.

M. DE DAMPIERRE, Lieutenant de Roy.

M. MORIN, Major.

M. DE GUIBERT, Ayde-Major.

M. BERTRAND, Capitaine des Portes, pour Phaltzbourg, & Sarrebourg.



ALSACE neuf places.



FRONTIERE MODERNE. ⁹⁹

HAGUENAU.

A cent quatre lieues de Paris.

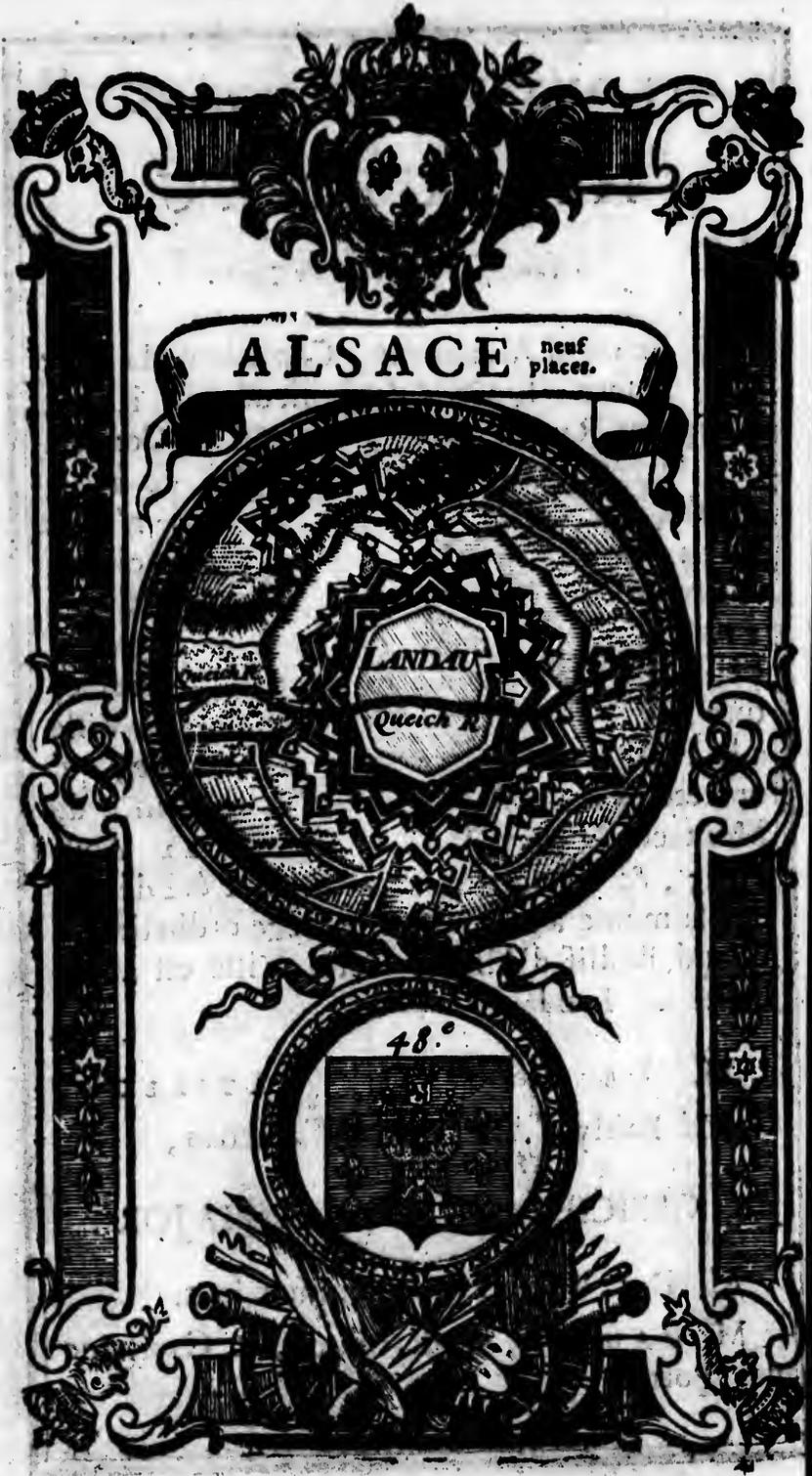
VILLE d'Allemagne, Capitale de la Basse Alsace, située à deux lieues du Rhin, entre les Rivieres de Moder, & de Corn, à 48 degrez 49 minutes de latitude, & à 25 degrez 33 minutes de longitude, ce n'étoit en 1115, qu'une grande Bruyere pour la chasse. L'Empereur Frederic II. fit bâtir cette Ville en 1164, & la mit au rang des Villes Imperiales. La Maison d'Autriche a cedée la Prefecture, & son pouvoir Souverain sur cette Ville à la France par les Traitez de Westphalie, qui ont été réunies à la Couronne; le Prince de Montecuculli en leva le siège le 22 Août 1675, & ses fortifications en ont été démolies la même année. C'est le Siège ordinaire du Grand Baillif d'Alsace. Cette Ville est à dix lieues de Landau.

M. LE DUC DE CHATILLON,
Grand Bailly d'Alsace & d'Haguenau,

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. DU VIVIER, Commandant.

M. PAULIN, Ayde-Major, & Capitaine
des Portes.



ALSACE neuf places.



FRONTIERE MODERNE. LANDAU.

A cent treize lieues de Paris.

VILLE très-considérable d'Allemagne dans la Basse Alsace, l'une des plus fortes Place de cette Province, située sur la Riviere de Queich, aux confins du Palatinat, à quarante-neuf degrez huit minutes de latitude, & à vingt-cinq degrez 49 minutes de longitude. C'étoit autrefois une des dix Villes Impériales de la Préfecture d'Hague-nau; elle fut dégagée l'an 1511 par l'Empereur Maximilien, qui lui redonna la liberté de Othon Evêque de Spire, auquel elle avoit été engagée. Elle fut prise le 28 Septembre 1645 par M. de Turenne, & fut cédée à la France par la Paix de Munster en 1648 sous Louïs XIV. qui y fit bien augmenter ses fortifications en 1680. & autres années suivantes. Cette Place a souffert trois sièges au commencement de ce siècle; sçavoir, par le Roy des Romains le 20 Septembre 1702; par le Maréchal de Tallard le 19 Novembre 1703; & par Milord Malbrough le 5 Novembre 1704. elle fut reprise le 10 Juillet 1713 par le Maréchal de Villars. Cette Ville est à neuf lieues du Fort-Louïs du Rhin.

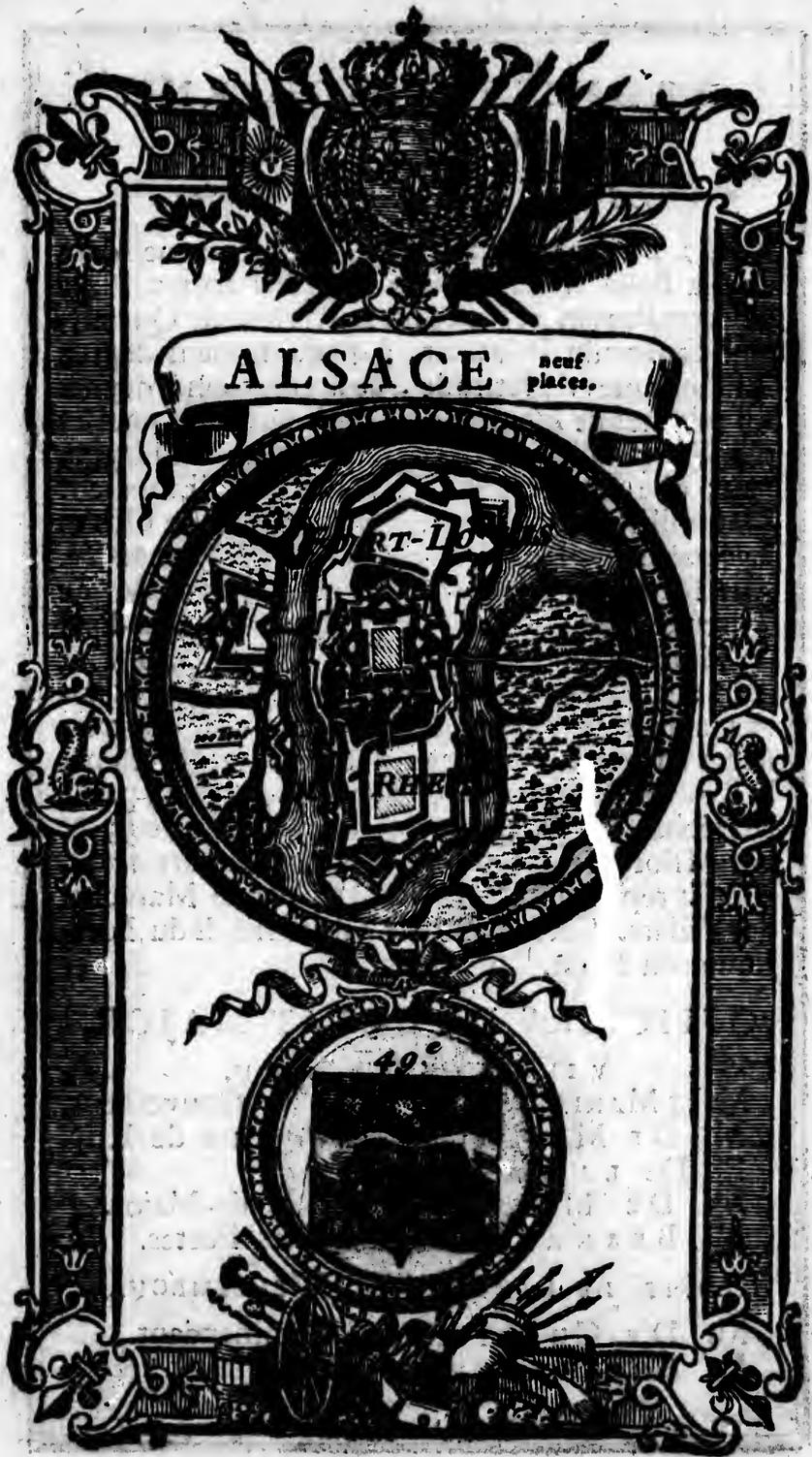
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE LANDAU.

M. LE MARECHAL DUC DE BIRON, Gouverneur.
M. DE MASSANNE, Lieutenant de Roy.
M. DE LA VAL, Major.
M. DE MONBROZIER, Ayde-Major.
M. BERNARD, Capitaine des Portes.

REDUIT DE LANDAU, ET WEISSEBOURG.

M. DE CHASTENET, Commandant.
M. ANTERROCHES, Major.



F
Loi
con
& fi
au-c
ça c
latit
rude
den
ont
169
cette
du R

O
M.
M.
M.
M.
Ayde
M.
M.
Portes

FRONTIERE MODERNE.

FORT-LOUIS DU RHIN.

A cent dix lieuës de Paris.

FORTERESSE considérable en Allemagne dans la Basse Alsace, appelée Fort-Louis, à cause que Louis le Grand l'a fait construire en 1688. Cette Place est très-forte, & située dans une petite Isle du Rhin, à 8 lieuës au-dessous de Strasbourg, & à 12 lieuës en deçà de Philisbourg à 48 degrez 50 minutes de latitude, & à 25 degrez 52 minutes de longitude. l'Ouvrage du côté du Marquisat de Baden, & le Pont sur cette branche du Rhin, ont été démolis par le Traité de Riswick en 1697. Il y a de belles fortifications dans cette Place, qui est sur la rive du Fleuve rapide du Rhin, qui passe près de Strasbourg.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. DE PERMANGLE, Gouverneur.

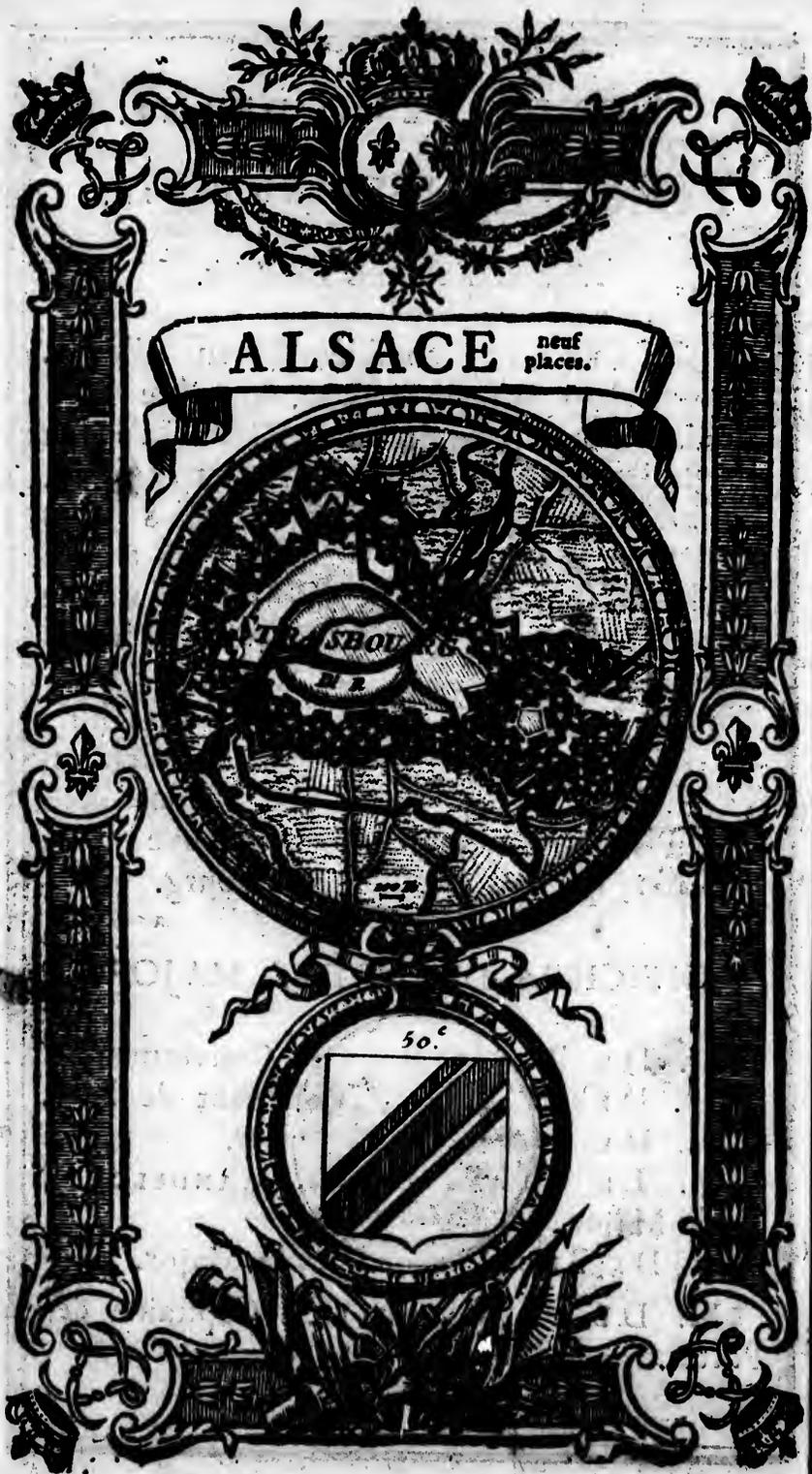
M. DESMAILLY, Lieutenant de Roy.

M. DE BUSSEUIL, Major.

M. LE CHEVALIER DE GANDELOUP,
Ayde-Major.

M. DE BLOX, second Ayde-Major.

M. DE LA CASTILLE Capitaine des
Portes.



ST

G

la Fra
 Franc
 & de
 & au
 de la
 le trè
 est tr
 gan
 ce de
 pels v
 furent
 Ville
 1681,
 entrée
 & au
 qui co
 Forts.
 27 Ju
 Mars
 par le
 d'œuv
 ses. Ce

O F

M. I
 Ville &
 M. I
 & Com
 M. I
 M. I
 M. I
 M. D
 R
 M. D
 M. D
 M. D
 M. C
 M. T
 M. Es

FRONTIERE MODERNE.

STRASBOURG, CAPITALE.

A cent-quatre lieues de Paris.

GRANDE VILLE & Citadelle très fortes en Allemagne, Capitale de toute la Province d'Alsace, laquelle fut cédée à la France le 24 Octobre 1648, par la Paix de Munster, entre la France, l'Allemagne & la Suede; située sur les Rivières d'Ill, & de Bruche, à un quart de lieuë du Rhin, dans une Belle plaine, & au milieu d'une Campagne très fertile. à 48 degrez 35 minutes de latitude, & à 25 degrez 35 minutes de longitude. Cette Ville très-considérable à la France, étoit autrefois République, elle est très-marchande & très-peuplée. Elle a titre d'Evêché suffragant de Mayence, qui donne à son Evêque la qualité de Prince de Strasbourg. Il y a un grand & un petit Senat, dont les appels vont au Conseil Souverain d'Alsace à Colmar. Les Allemans furent contrains de quitter l'Alsace le 11 Janvier 1675, & cette Ville s'est soumise à l'obéissance de Louis XIV. le 30 Septembre 1681, en exécution des Traitez de Westphalie. Le Roy y fit son entrée le 23 Octobre suivant, & fit construire sa Citadelle, & autres Ouvrages la même année 1681. Son Pont sur le Rhin qui conduit au Fort de Kel, est très beau, & gardé par plusieurs Forts. Le Maréchal de Crequi prit le Fort de Kel & ses Forts le 27 Juillet 1678, qui furent encore repris par les François le 9 Mars 1703, & le 29 Octobre 1713. Son Université y fut établie par le Senat en 1538. La Fleche de sa Cathedrale est un chef-d'œuvre de l'Art, sa hauteur, du pied de la Tour, est de 72 toises. Cette belle Ville est à huit lieues de Schelestat.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE STRASBOURG.

M. LE MARECHAL D'ASPELD, Gouverneur de la Ville & de la Citadelle.

M. LE BARON DE TRELLANS, Lieutenant de Roy, & Commandant de la Ville.

M. DE S. VICTOR, Major.

M. DE PERBRIGAUD, Ayde-Major.

M. DE MONGE, second Ayde-Major.

M. D'HOSIER, Capitaine des Portes.

M. DU CHAILLOT, second Capitaine des Portes.

REDUIT DE LA PORTE D'HAGUENAU.

M. DE MARANS, Commandant.

REDUIT DE LA PORTE BLANCHE.

M. DE RAVIGNON, Commandant.

CITADELLE DE STRASSBOURG.

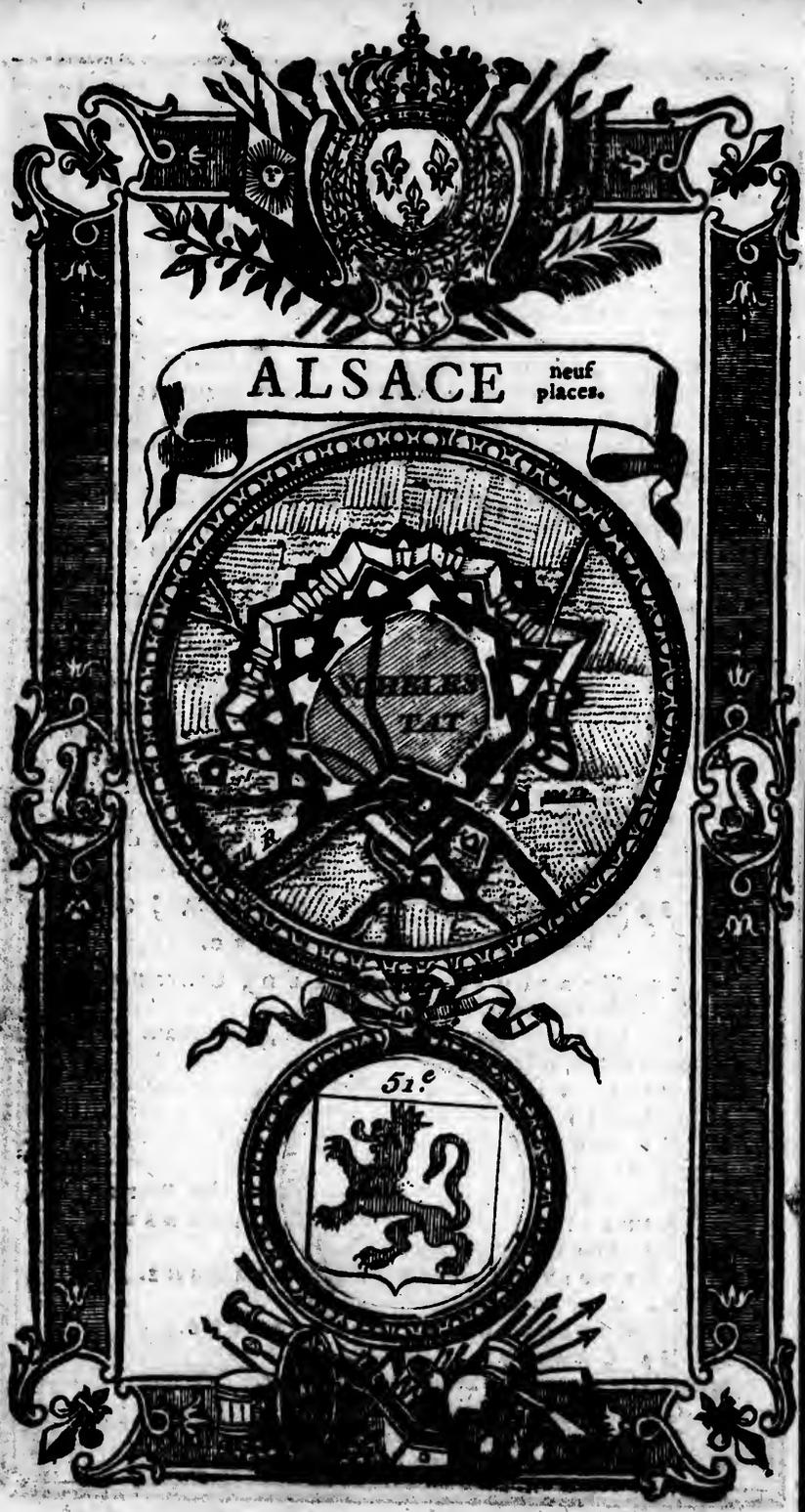
M. DE CHASSES, Commandant.

M. D'HERBAIN, Lieutenant de Roy.

M. CAMARET, Major.

M. TOURNIER, Ayde-Major.

M. ESCALOR, Capitaine des Portes.



V
Riv
raill
& d
48
à 2
envi
rend
fort
merc
l'anci
pereu
raill
à six

OFFI

M.
M.
de Ro
M.
M.
M. C

FRONTIERE MODERNE.

107

S C H E L E S T A T .

A quatre-vingt-quatorze lieues de Paris.

VILLE Impériale d'Allemagne, dans la Haute Alsace, située sur la Riviere d'Ill, fortifiée de bonnes Murailles, de grosses Tours, de Remparts, & de Fossez fort larges & profonds, à 48 degrez 18 minutes de latitude, & à 25 degrez 16 minutes de longitude, environnée d'un bon Terroir, ce qui la rend riche, & son Port sur l'Ill d'une fort grande commodité pour le Commerce; elle a été bâtie des ruines de l'ancienne Cité des Tribocées. L'Empereur Frederic II. l'enferma de murailles, & la rendit libre. Cette Ville est à six lieues du Neuf Brisach.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

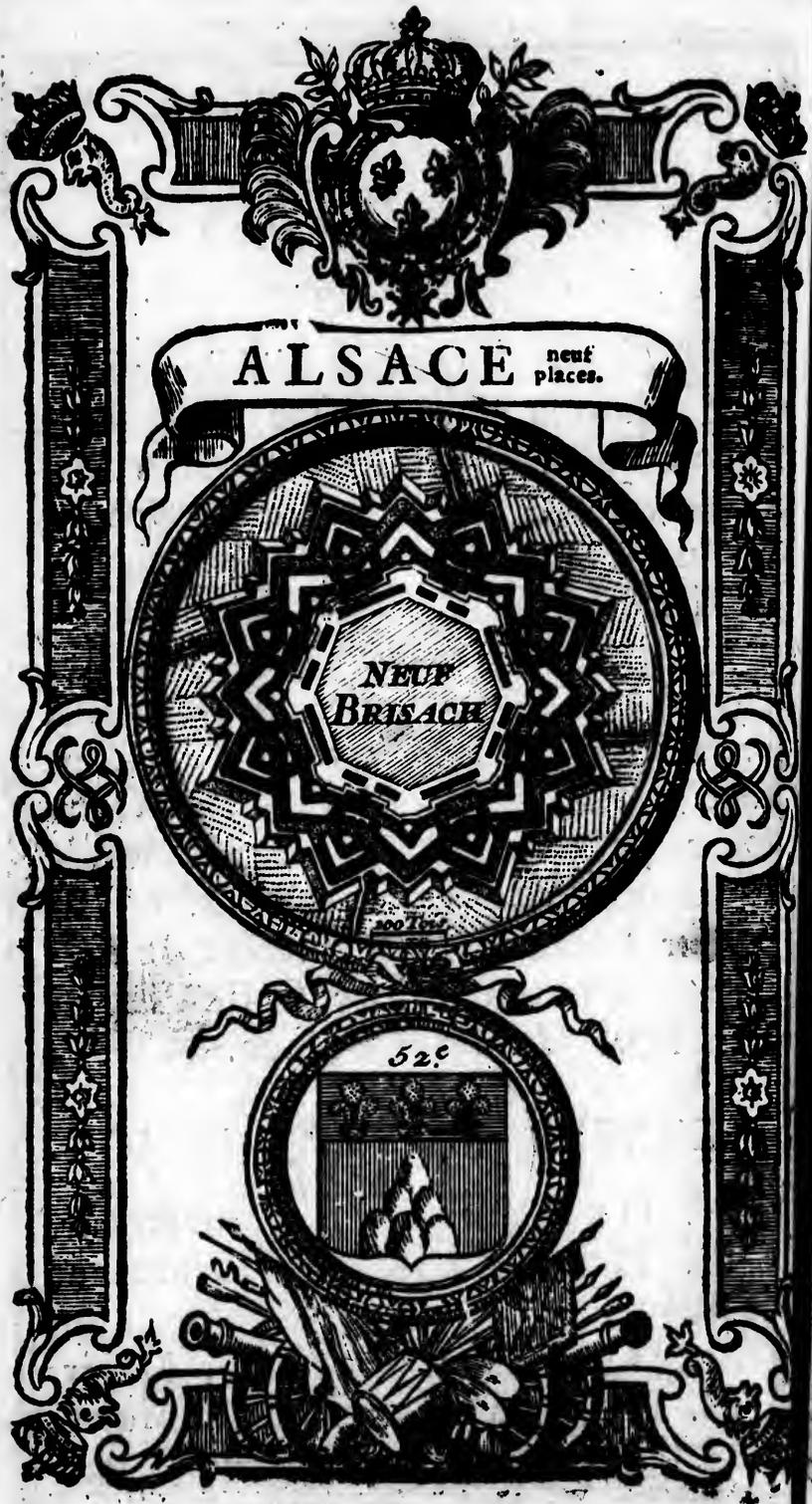
M. DE S. PATER, Gouverneur.

M. DU CHESNAY, Lieutenant de Roy.

M. DE BASIN CHANLA, Major.

M. DE BERGERET, Ayde-Major.

M. CAVALLIER, Capitaine des Portes.



V
 deq
 qua
 de,
 nute
 & b
 Sept
 chab
 bore
 cien
 Deco
 par l
 S. A
 leque
 Place

OFF

M.
 M.
 M.
 M.
 M.
 M.
 M.

FRONTIERE MODERNE.

NEUF BRISACH.

A cent lieues de Paris.

VILLE & PLACE très-forte de la Haute Alsace, située à trois quarts de lieues en deçà du Rhin, vis-à-vis le Vieux Brisach, à quarante-huit degrez cinq minutes de latitude, & à vingt-cinq degrez vingt-quatre minutes de longitude. Louïs XIV. la fit bâtir & bien fortifier après la Paix de Riswic du 20 Septembre 1697, sous la conduite du Maréchal de Vauban, & le Fort du Mortier sur le bord du Rhin a été conservé à la France. L'ancien Brisach fut pris sous Louïs XIII. le 17 Decembre 1638, & repris le 7 Septembre 1703, par l'Armée de Louïs XIV. sous les ordres de S. A. R. Monseigneur le Duc de Bourgogne, lequel a été depuis rendu à l'Allemagne. Cette Place est à huit lieues d'Huninghen.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DU NEUF BRISACH.

M. LE MARQUIS DE BRANCAS, Gouverneur.

M. DE PUGET, Lieutenant de Roy.

M. DE GLEZE, Major.

M. DE S. AMANS, Ayde-Major.

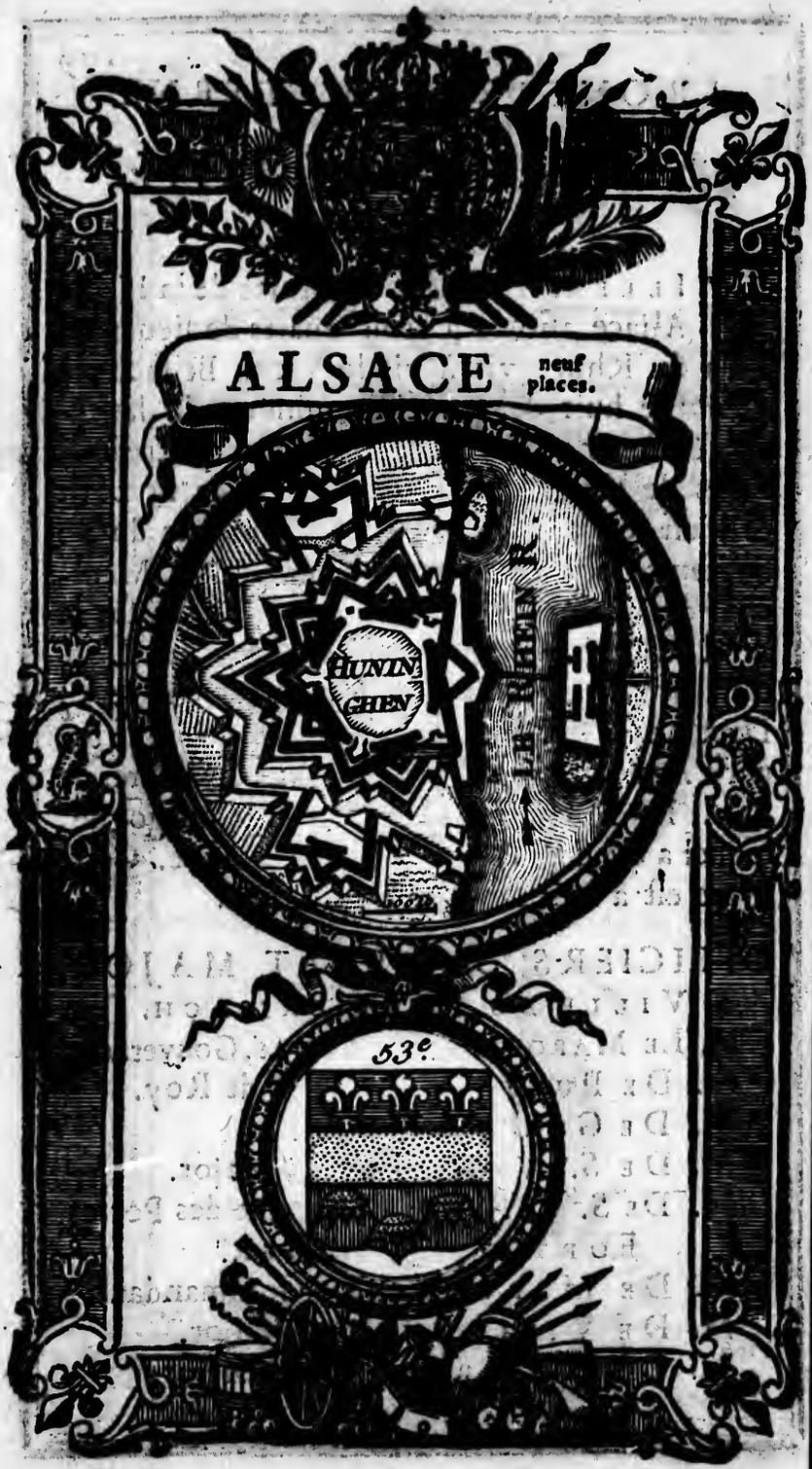
M. DE S. LAURENT, Capitaine des Portes.

FORT DU MORTIER.

M. DE MARGARINE, Commandant.

M. DE VILLAUNEUF, Major.

M. DE ROBERTY, Ayde-Major.



ALSACE neuf places.



V
de
bâ
dep
situ
boi
min
vint
a ch
mili
où
l'ép
seme
font
une

O
M
Gouv
M
Lieut
M.
Major
M.
M.

FRONTIERE MODERNE. 111

H U N I N G H E N.

A 99 lieues de Paris.

VILLE & FORTERESSE de Suintgow, dans la Haute Alsace, à une demie lieue de Basle en Suisse. Louis le Grand l'a fait bâtir & fortifier dès le onze Janvier 1680, depuis la Paix de Nimégué de 1678. Elle est située d'un côté sur le Rhin avec un Pont de bois, à quarante-sept degrez quarante-sept minutes de latitude, & à vingt-cinq degrez vingt-sept minutes de longirude. Cette Place a cinq Bastions qui ont tous des orillons; au milieu d'eux, est une espace de vuide de terre, où se trouve un Magasin si fort qu'il est à l'épreuve des bombes. Elle est très-ingénieusement fortifiée, & les bâtimens de ce Fort sont très-beaux. Cette Place est bâtie dans une grande Plaine à onze lieues de Betfort.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE GUERCHY,
Gouverneur.

M. DE BECEL DES CHAPELLES,
Lieutenant de Roy.

M. DE BRAUX D'ANGLURE,
Major.

M. DE LA BASTIDE, Ayde-Major.

M. DE MEZIERES, Capitaine des Portes.



V
gro
48
Co
bel
coi
lé
un
est
son
son
164
Tra
165
Loui
Elle

M
Gou
M
M
M
M

M

FRONTIERE MODERNE. 113

BETFORT.

A quatre-vingt-neuf lieues de Paris.

VILLE forte de la haute Alsace, située au pied du Mont de Vauge, à 47 degrés 44 minutes de latitude, & à 24 degrés 48 minutes de longitude; sur la frontière du Comté de Bourgogne, à trois lieues de Monbelliard, où Louis XIV. mit garnison Française le 19 Novembre 1676. Betfort est divisé en vieille Ville, & en Ville neuve, avec un bon Château sur une hauteur. Cette Place est bien fortifiée; elle a eu des Comtes de son nom: & ensuite elle appartient à la Maison d'Autriche. Elle fut cédée à la France en 1648 sous la minorité de Louis XIV. par le Traité de Munster, ensuite prise le 23 Février 1654 par les François, & depuis ce tems, Louis XIV. y a fait faire de grands travaux. Elle est à dix-neuf lieues de Besançon.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE BETFORT.

M. LE MARE'CHAL DU BOURG,
Gouverneur.

M. DE L'ESPINAY, Lieutenant de Roy.

M. DE LA ROCHE, Major.

M. DE SAINT JEAN, Ayde Major.

M. RICHARD, Capitaine des Portes.

CHATEAU DE BETFORT.

M. DES ROCHES, Ayde-Major.



FR. COMTE trois places.



B

G
de la
don
ité,
à 47
de la
Rou
conf
jours
Roy
té pa
cette
à Ma
me R
Cette.

M.
M.
M. I
M. I
M.
M.
M. I
M. I
M.

M. I
M. D
M. L
M. I
Portes.

M. D
M. D

M. D

FRONTIERE MODERNE. 113

BESANÇON, CAPITALE.

A quatre-vingt-quatre lieues de Paris.

GRANDE VILLE forte, & des plus anciennes de l'Europe avec une belle Citadelle & le Fort Griffon. Elle est Capitale de la Franche-Comté, & a été d'Archevêché très-ancien, qui donne la qualité de Prince du Saint Empire; il y a une Université, un Parlement, &c. Elle est située sur la Rivière du Doux, à 47 degrés 17 minutes de latitude, & à 23 degrés 46 minutes de longitude. Ce fut Saint Chelidonius Evêque qui y apporta de Rome Le Saint Suaire, & autres Reliques précieuses. Cette Ville considérable fut prise par M. le Prince, le 7 Février 1668 en deux jours de siège, & tout le reste de la Franche-Comté se rendit au Roy le 19 du même mois. Louis XIV. Rendit la Franche-Comté par le Traité d'Aix la Chapelle du 2 May 1668, & depuis cette Ville & sa Citadelle se rendirent à Louis le Grand les 15 & 21 May 1674, ainsi que toute la Province, conquise par le même Roy pour la seconde fois le 5 Juillet de cette année 1674. Cette belle Ville est à huit lieues de Salins.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE BESANÇON.

- M. LE DUC DE TALLARD, Gouverneur.
- M. LE DUC DE DURAS, Commandant.
- M. LE MARQUIS D'HOUDYOT, Commandant en son absence.
- M. DE LA TOUR FRANÇOIS, Lieutenant de Roy.
- M. DE MARGIMONT, Major.
- M. DENIS, Ayde-Major.
- M. ESPRIT, second Ayde-Major.
- M. DE SAINT SAUVEUR, Capitaine des Portes.
- M. DE CAMBÉL, second Capitaine des Portes.

CITADELLE DE BESANÇON.

- M. LE DUC DE TALLARD, Gouverneur.
- M. DE SAINT GERON, Lieutenant de Roy.
- M. DE LA BRIERE, Major.
- M. DE CONSENEUIL, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT GRIFFON.

- M. DES CAVES, Commandant.
- M. DE PILLES, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

CONTRASCARPE.

- M. DENIS, Ayde-Major, & Commandant.



L
 son
 pet
 de
 avo
 Beli
 tade
 envi
 la de
 dit a
 depu
 le 22
 tieuf

M.
 M.
 de R
 M.
 M.
 taine

Ni.
 M.
 de Ro
 M. I

M. I
 M. I
 ne des

FRONTIERE MODERNE.

S A L I N S.

A quatre-vingt-cinq lieues de Paris.

L'UNE des Principales Villes du Comté de Bourgogne, ainsi nommée des Salines qui sont dans la Ville & le Voisinage; située dans une petite Vallée, à 46 degrez 58 minutes de latitude, & à 23 degrez 37 minutes de longitude, avec ses trois Châteaux des Forts Saint André, Belin & celui de Bracou, qui est en façon de Citadelle, bien fortifié sur les deux Montagnes qui environnent cette Ville, & qui étoient autrefois la demeure de plusieurs Princes. Cette Place se rendit au Duc de Luxembourg le 7 Février 1668, & depuis fut reprise par le Duc de la Feuillade le 22 Juin 1674. Elle est sur la Riviere dite la futeuse, à onze lieues du Château de Joux.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE SALINS.

M. LE COMTE DE SAUMERY, Gouverneur.

M. DE BAUVESET TOURTOURS, Lieutenant de Roy.

M. DE VILLIERS, Major.

M. DE TOURTAT, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT SAINT ANDRE'.

M. DE VERCEIL, Commandant.

M. JUSTIN DE MENNERY, Lieutenant de Roy.

M. DE BEAUME, Major.

FORT BELIN.

M. DE BREMONT, Commandant.

M. DESMARETS, Ayde-Major & Capitaine des Portes.



la
de
n'
sic
de
de
gr
te
lag
por
ce
For

O

CH

M
M
M
M
M

FRONTIERE MODERNE. ¹¹⁹

CHATEAU DE JOUX.

A quatre-vingt-setze lieuës de Paris.

FORTERESSE de la Franche-Comté située sur un haut Rocher à une lieuë de la Ville de Pontarlier, & à demie lieuë du Lac de Saint Poin; elle est inaccessible, & l'on n'y peut monter que d'un côté. Le passage considérable de la Suisse dans cette Province est défendu par cette Forteresse, qui est à 46 degrez 52 minutes de latitude, & à 24 degrez 16 minutes de longitude. On voit dans le Baillage de Pontarlier très-étendu, un Village & une fameuse Abbaye d'hommes, qui portent aussi le nom de Joux. Ils sont sur ce Lac à sept lieuës de cette Ville. Cette Forteresse est à vingt-trois lieuës d'Auxonne.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

CHATEAU DE JOUX, VILLE ET BAILLAGE
DE PONTARLIER.

M. DE BEARNEZ, Gouverneur.

M. DE RAS Lieutenant de Roy.

M. DE LA DURANTIE, Major.

M. SIBILLE, Ayde-Major.

M. DE LA CHAPELLE, Capitaine des Portes.

Qij



t
4
m
fi
fo
li
de
go
po
le
m
à
O
V
ve
Ro

FRONTIERE ANCIENNE. 121

AUXONNE.

A soixante-douze lieuës de Paris.

VILLE forte du Duché de Bourgogne, arrosée de la Saône, Frontiere de la Franche Comté, située à 47 deg. 15 min. de lat. & à 22 deg. 57 min. de longit. elle est munie de fortifications qui la défendent. Ses Habitans sont fort zêlez pour maintenir la Religion; la Vicomté d'Auxonne, Fief de ce Duché, passa aux Comtes de Bourgogne en 1237, & le Roy Jean en prit possession après la mort de Charles, dit le Terrible. Louïs XI. le réunit au Domaine de la Couronne. Cette Ville est à quatorze lieuës de Châlons sur Saône.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET VICOMTE' D'AUXONNE.

M. LE MARQUIS DE BISSY, Gouverneur.

M. DE LA MOTTE, Lieutenant de Roy.

M. DE LA BARRE, Major.



L
m
nu
tif
ren
ses
Ba
Sai
l'A
van
d'O
en
l'Ec

VIL

M
vern
M
Roy.
M

FRONTIERE ANCIENNE. 123

CHALONS SUR SAÔNE.

A soixante-dix-sept lieues de Paris.

VILLE forte dans le Duché de Bourgogne, avec titre d'Evêché Suffragant de Lyon, située sur la Saône, à 46 degrez 48 minutes de latitude, & à 22 degrez 25 minutes de longitude. Cette Ville est bien-fortifiée, ainsi que le Fauxbourg Saint Laurent, qui est entre-deux Ponts dans une de ses Isles. Sa Citadelle flanquée de quatre Bastions Royaux, est dans la nouvelle Ville. Saint Marcel y souffrit le Martyre, & en est l'Apôtre. C'est une Ville très-ancienne, suivant Cesar Empereur de Rome. Gontran Roy d'Orleans y fonda l'Abbaye de Saint Marcel en 590. Elle est à vingt-six lieues du Fort de l'Ecluse.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE CHALONS SUR
SAÔNE.

M. LE MARQUIS DE BERINCHEN, Gouverneur.

M. DE SAUMAISE, Lieutenant de Roy.

M. DE CANAT, Major.



H
ch
R
D
gr
deg
la
Gr
de
visi
Ce
voy
du
OF
M
Gou
M
man
M

FRONTIERE ANCIENNE. 125

FORT DE L'ECLUSE.

A cent neuf lieues de Paris.

FORTERESSE de France située au bas d'un grand Rocher sur le chemin de Genève, à la droite du Rhône, dans le Pays de Bugey, du Département de Bourgogne, à 46 degrés 8 minutes de latitude, & à 23 degrés 34 minutes de longitude, près la montagne du Pas des Echelles, le Grand chemin passe sur le Pont Levis de cette Forteresse, où les Officiers visitent les Passeports des Voyageurs. Ce passage est important dans la Savoie. Cette Place est à dix-huit lieues du Fort Barraux.

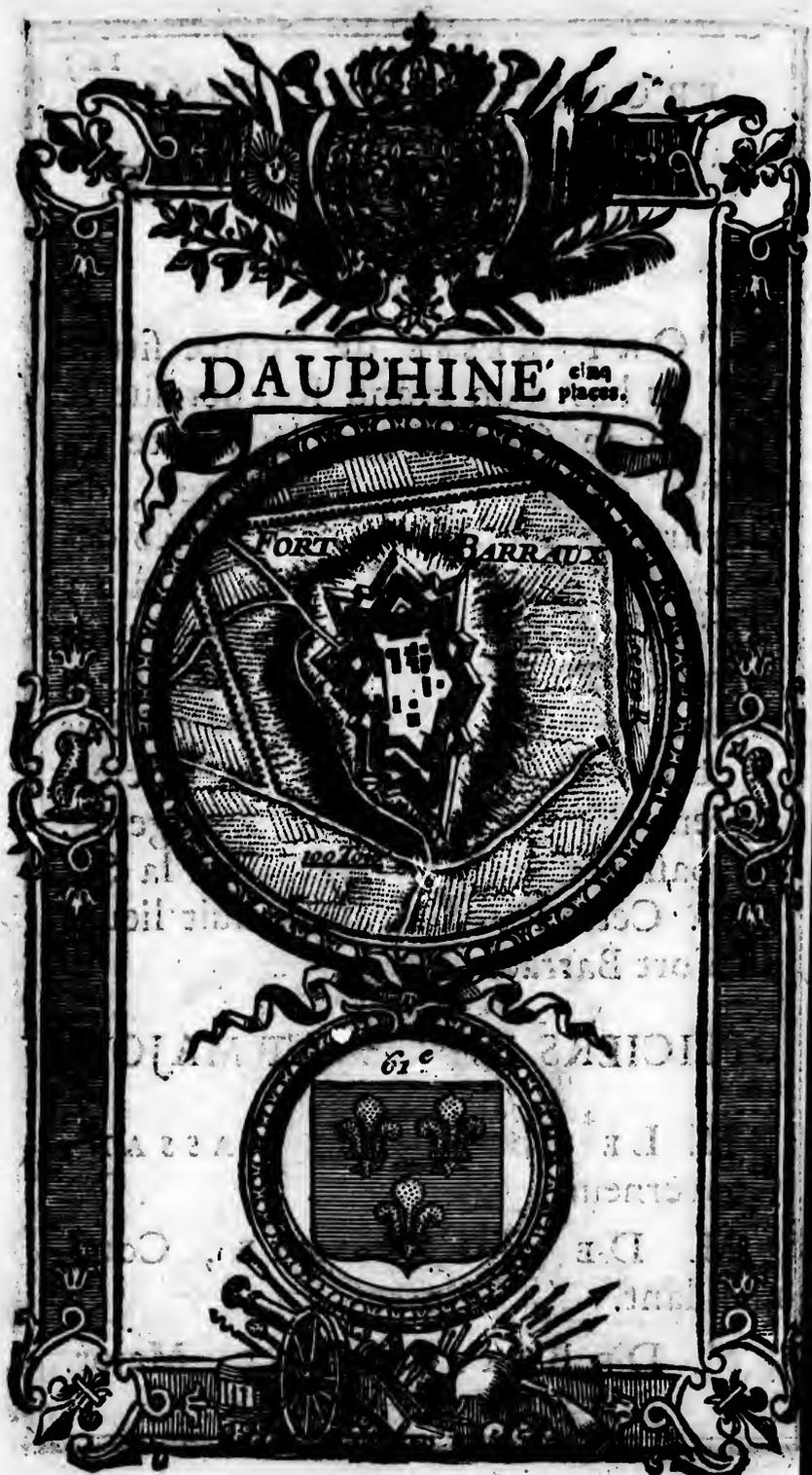
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE COMTE DE VASSAN,
Gouverneur.

M. DE BONNEMIE, Com-
mandant.

M. DE BEAUREGARD, Major.

R



I
vo
lie
m
3 y
de
rel
fut
sou
la
ne
ce
nob
OE
M
M
nant
M
M
ne d

FRONTIERE ANCIENNE.
FORT BARRAUX.

A cent vingt-quatre lieuës de Paris.

FORTERESSE de France sur la Frontiere du Dauphiné & de Savoye, située au bord de l'Isère, à deux lieuës de Montmeillan, à 45 degrez 24 minutes de latitude, & à 23 degrez 35 minutes de longitude. Les Ducs de Savoye firent construire cette Forteresse sur une Montagne en 1594. Elle fut prise par le Duc de Lesdiguières sous le Regne d'Henry IV. l'an 1598, la nuit du 13 Mars au clair de la Lune en deux heures de temps. Cette Place est à neuf lieuës de la Ville de Grenoble.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

FORT BARRAUX.

M. DES PONTIS, Gouverneur.

M. DE SAINT AULAIRE, Lieutenant de Roy.

M. DE PRAGASTEAU, Major.

M. DE BELLEVILLE, Capitaine des Portes.

FRONTIERE ANCIENNE. 129

GRENOBLE, CAPITALE.

A cent vingt-trois lieues de Paris.

VILLE très-ancienne & considérable par ses antiques Palais, & grands Edifices, Capitale du Dauphiné, dans le Graisivaudan, avec titre d'Evêché suffragant de Vienne, qui fut institué par Domain en 581, & donne la qualité de Prince de Grenoble. Son Parlement a succédé au Conseil Souverain Delphinal, & y fut institué par Humbert Dauphin de Viennois en 1340. Cette belle Ville est fortifiée, & située sur la Riviere d'Isère, à 45 degrez 11 minutes de latitude, & à 23 degrez 11 minutes de longitude. Maximien fut le premier qui la fortifia, & en fit une forte Citadelle sous l'Empereur Diocletien pour la défense des Romains. Elle est à 22 lieues de Briançon.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE GRENOBLE.

MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLEANS, Premier Prince du Sang, Gouverneur.

M. LE COMTE DE SASSENAGE, Lieutenant Général.

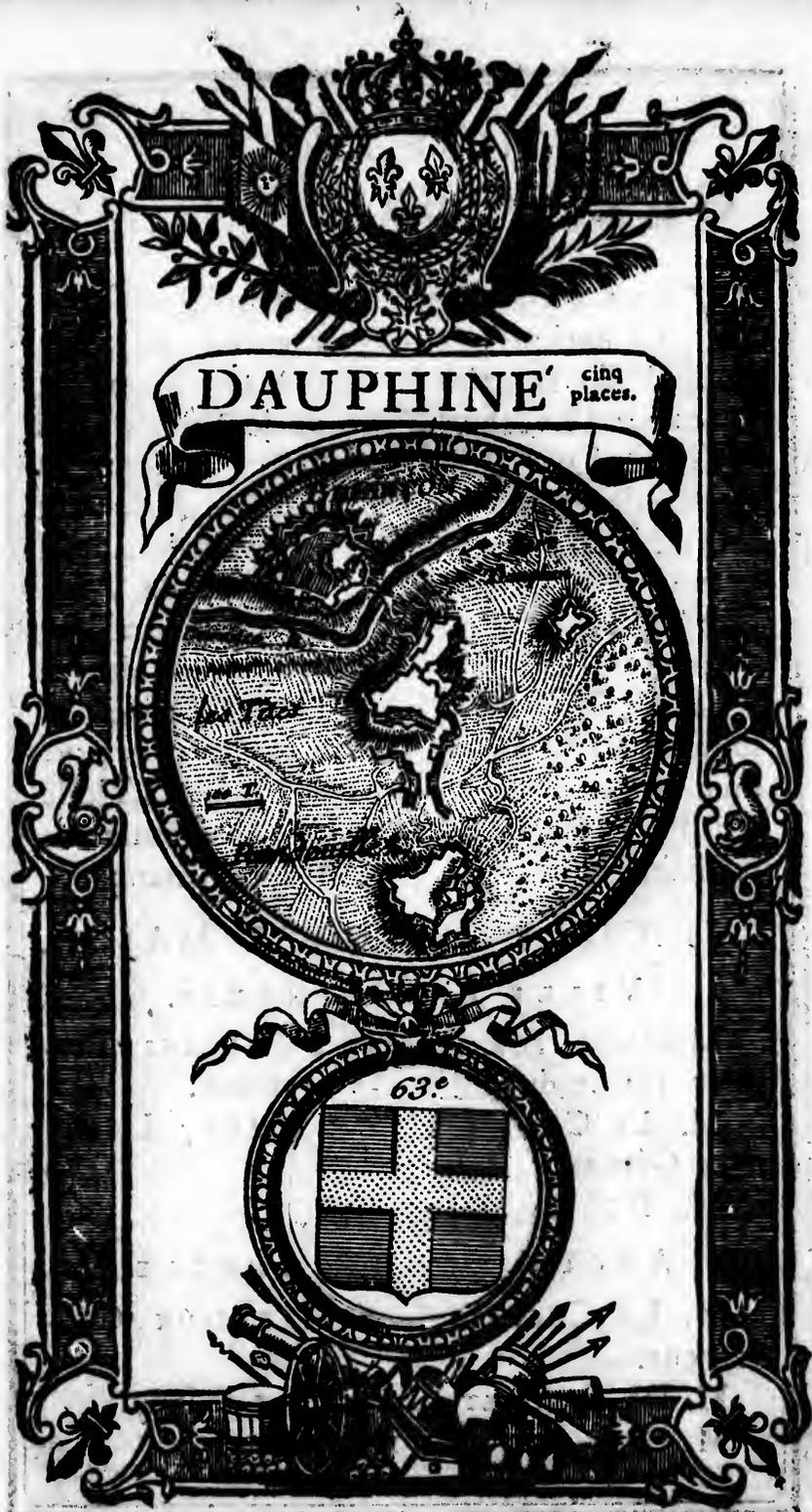
M. DE LAMBRE, Major.

ARCENAL DE GRENOBLE.

M. LE CHEVALIER DE MARCIEUX, Gouverneur.

M. DE PASQUET, Lieutenant de Roy.

M. DE LA BAUME, Major.



V
 de C
 reau
 quac
 fait
 Châc
 Rivie
 sur le
 les Fo
 d'An
 douil
 d'une
 quatre
 ponce
 ses Fo
 cels qu
 présent
 Martéc
 zot inq
 vée à
 de Les
 lieuës

O F

Gouv
 CHEYL
 M. I
 M. I
 M. I
 M. E

FOATS

M. I
 M. D
 M. I
 des Tère
 M. D

FRONTIERE ANCIENNE. BRIANÇON, CAPITALE.

A cent-trente-huit lieues de Paris.

VILLE très forte & très-ancienne, du Dauphiné, Capitale du Briançonnois à sept lieues d'Embrun, & à dix sept de Grenoble, située au pied d'un Rocher, sur lequel est son Château bien fortifié, à 44 degrez 44 minutes de latitude, & à vingt quatre degrez vingt-une minutes de longitude. Sa situation la fait estimer la plus haute Ville de l'Europe. Cette Ville, son Château, & la Redoute des Salettes, sont sur la gauche de la Riviere de Durance qui passe au pied, laquelle prend sa source sur le Mont Genève, à une lieue de là, & sur la droite sont les Forts des Têtes, du Randoüillet & Dauphin, avec celui d'Anjou, qui est à 210 toises sur la droite au dessus du Randoüillet, & de la Redoute à Machicouli. Il y a un Pont de Pierre d'une seule arche de la Ville aux Forts qui a dix-neuf toises quatre pieds de long, sur vingt-huit toises trois pieds quatre pouces de haut sous clef, ce Pont a été achevé en 1731. Tous ses Forts & Redoutes sont construits du Regne de Louis XV. tels qu'ils paroissent, & cette Place sur le nouveau Plan en Relief présenté au Roy à Versailles le 13 Juin 1736 par Monsieur le Maréchal d'Asfeld, levé & exécuté sur les lieux par M. de Nezot Ingenieur ordinaire du Roy. Cette Ville fut autrefois enlevée à ceux de la ligue l'an 1590 sous Henry IV. par le Duc de Lesdiguières depuis Connétable de France. Elle est à cinq lieues du Mont Dauphin.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE BRIANÇON.

Gouvernement vacant par le décès de M. LE MARQUIS DE CHEYLADET.

- M. DE VEROT, Lieutenant de Roy, Commandant.
- M. DE MASSIA, Major.
- M. DE LA LENE, Ayde Major.
- M. BUJET, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORTS DES TESTES, DU RANDOÜILLET, DAUPHIN ET D'ANJOU

- M. DE RENIER, Major, Commandant.
- M. DE MALARTY, Ayde-Major.
- M. D'EMBRJAT, Ayde-Major, Capitaine des Portes des Têtes.
- M. DE LA SABLONIERE, Capitaine des Portes du Randoüillet.



F
 mi
 fait
 l'an
 té d
 sou
 esca
 d'un
 du
 un c
 ranc
 rituo
 long
 à de
 OFF
 M.
 T O
 M.
 M.
 M.
 M.
 Portes

133.

FRONTIERE ANCIENNE.
MONT DAUPHIN.

A cent-quarante-trois lieuës de Paris.

PLACE forte del'Embrunois, dans le Dauphiné, à deux lieuës & demie au dessus d'Embrun. Loüis XIV. y a fait bâtir une Forteresse considerable l'an 1693 pour mettre le Pays en sûreté de ce côté là. Cete Place est au-dessous de Guillestre sur une Montagne escarpée bordée au Midi & à l'Occident d'un Précipice, & presqu'environnée du Torrent du Guil; elle est située à un quart de lieuë de la Riviere de Durance, à 44 degrez 40 minutes de latitude, & 24 degrez 21 minutes de longitnde. Cette Place importante est à deux lieuës & demie d'Embrun.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

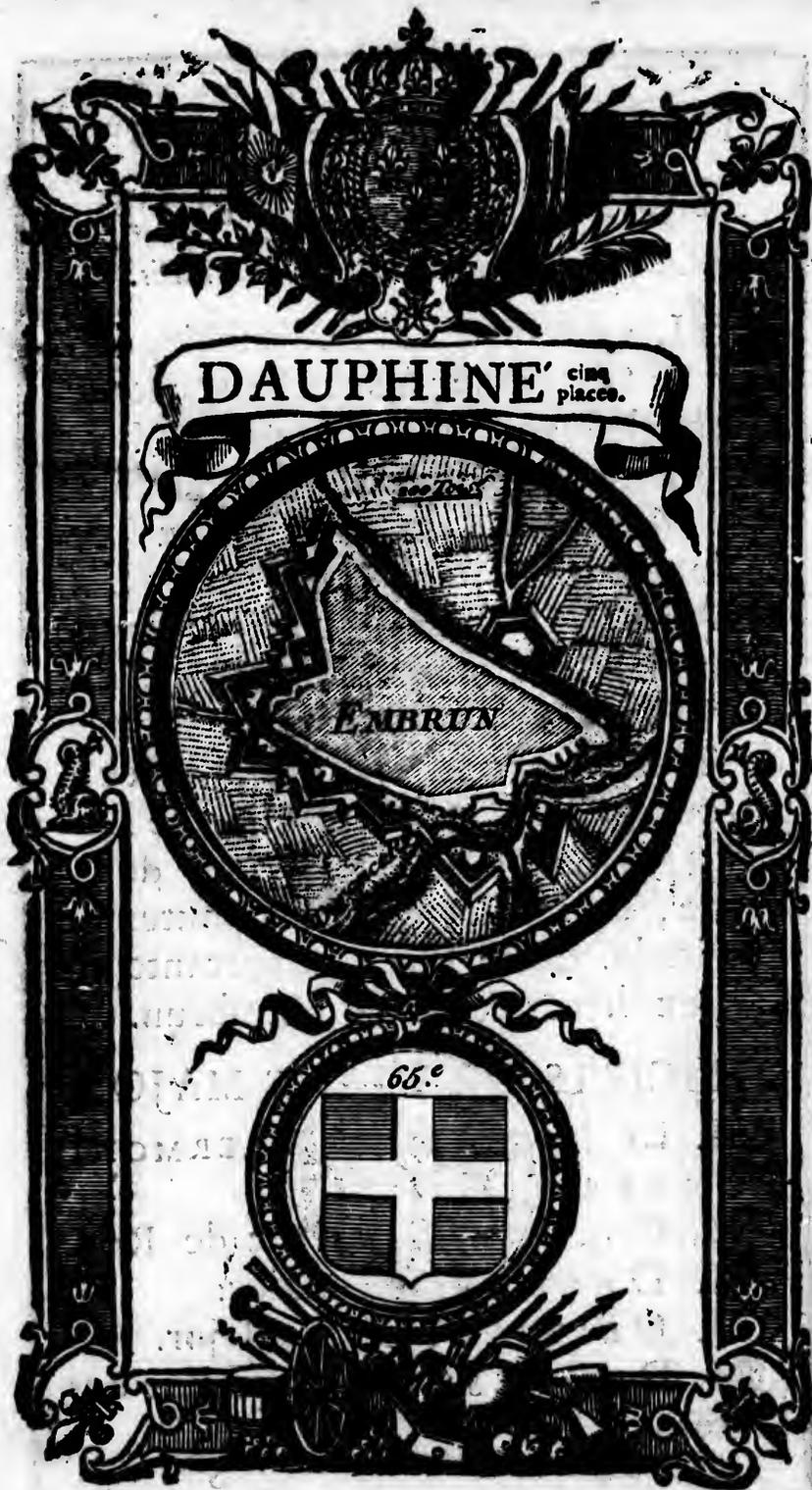
M. LE MARQUIS DE CLERMONT
TONNERE, Gouverneur.

M. DORTAN, Lieutenant de Roy.

M. DAGUERRE, Major.

M. OLIVIER, Ayde-Major.

M. DE BRESSAN, Capitaine des
Portes.



V
d'A
Prin
au f
vûe
lat. 8
Vill
reur
donn
Mar
340.
la fin
sur le
empa
depu
Sister
OFFE
M.
Gouv
M.
nant
M.

FRONTIERE ANCIENNE. ¹³⁵

EMBRUN, CAPITALE.

A cent-quarante lieuës de Paris.

VILLE forte du Dauphiné, Capitale de l'Embrunois, avec titre d'Archevêché, qui donne la qualité de Prince d'Embrun; située sur la Durance au sommet d'une Montagne, avec une vûë fort agréable, à 44 deg. 37 min. de lat. & à 24 deg. 12 min. de longit. Cette Ville est très-ancienne suivant l'Empereur Cesar, & ses Successeurs, qui lui donnèrent de grandes Prérrogatives; S. Marcelin fut son premier Evêque en 340. Le Duc de Lesdiguières la prit à la fin de l'année 1583 sous Henry III. sur les Huguenots, qui s'en étoient emparez, & sa Citadelle a été démolie depuis ce tems. Elle est à dix lieuës de Sisteron.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE SAVINES,
Gouverneur.

M. DE LA CORCELLE, Lieute-
nant de Roy.

M. DESPREZ, Major.



V
 en
 Seg
 deg
 vèc
 dan
 tée.
 éroi
 siège
 testa
 me j
 trois
 été r
 à tro
 pere
 Le 2
 côtez
 cent
 rént.
 Mont
 Siege
 sous
 Dame
 & le
 premi
 l'autre
 qu'elle
 nus Cy

M.
 CAM
 M.
 M. I

137

FRONTIERE ANCIENNE.

SISTERON.

A cent-quarante-cinq lieuës de Paris.

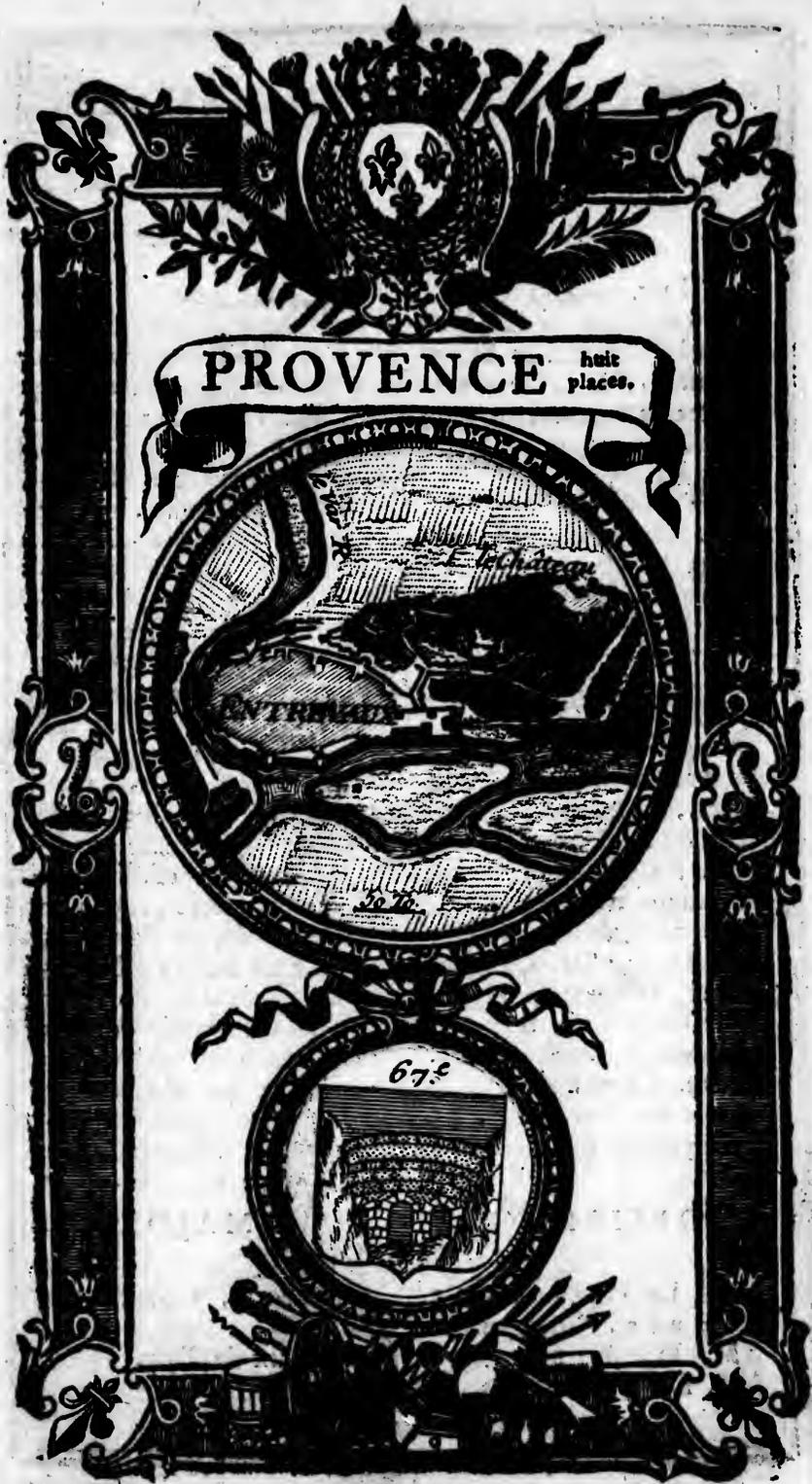
VILLE de Provence, située dans une Vallée au confluent de la Durance & de la Riviere de Buech, en latin Siferica & Siftero. On l'appelloit anciennement Segustero, à 44 degrez 12 minutes de latitude, & à 23 degrez 42 minutes de longitude. Cette Ville a le titre d'Evêché Suffragant d'Aix. Elle souffrit de grandes pertes dans les premiers troubles dont cette Province fut agitée. Sommerive, fils aîné du Comte de Tende, qui en étoit Gouverneur en chef pour le Roy Charles IX. l'assiégea le 10 de Juillet 1562. La plupart des Familles Protestantes des Places voisines y étoient réfugiées; l'onzième jour il fit donner trois assauts l'un après l'autre depuis trois heures après midi jusqu'à la nuit close, & ayant été toujours repoussé, il alla camper sur la fin du mois à trois lieuës de la Ville, d'où le Comte de Tende son pere armé contre lui, le contraignit de lever son Camp. Le 27 d'Août il vint de nouveau assieger la Place de trois côtez, & le 14 de Septembre, après qu'une breche de cent quarante pas y eut été faite, les Assiegez se rendirent. La Citadelle de la Ville de Sisteron est sur une Montagne très-escarpée, ce qui la rend forte; il y a un Siege de Senéchal de la Province établi depuis l'an 1635 sous Louis XIII. L'Eglise Cathédrale est dédiée à Notre-Dame, le Diocèse de Sisteron s'étend dans la Provence & le Dauphiné; il y a quarante-trois Paroisses dans la premiere de ces Provinces, & il n'y en a que seize dans l'autre. Cette Ville est très-ancienne; les uns veulent qu'elle tire son origine de Sextus, & les autres de Venus Cythérée; elle est à quatorze lieuës d'Entrevaux.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE CHEVALIER DE VELLERON, COMTE DE CAMBIS, Gouverneur.

M. DE LIBUTAUD, Lieutenant de Roy.

M. DE SAUNAIS, Major.



P
 tru
 ge
 la
 Beti
 à 2
 dix
 Plac
 de
 d'Em
 presc
 éloig
 treva

OF F
 V
 M.
 verne
 M.
 M.
 M. I

FRONTIERE ANCIENNE. 139

ENTREVAUX.

A cent soixante lieuës de Paris.

PETITE VILLE de France dans la Provence, avec un Château bien fortifié construit sur une hauteur qui commande le passage dans les Montagnes de Piémont, située sur la Riviere du Var aux confins du Comté de Beuil, à 44 degrez 2 minutes de latitude, & à 24 degrez 40 minutes de longitude, elle est à dix lieuës d'Antibes du côté du Nord. Cette Place est présentement le Siege de l'Evêque de Glandeves, Suffragant de l'Archevêché d'Embrun. Cette Ville de Glandeves étant presque ruinée par les eaux du Var. Elle n'est éloignée que d'un quart de lieuë de celle d'Entrevaux, qui est à huit lieuës de Monaco.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU D'ENTREVAUX.

M. LE DUC DE VILLARS, Gouverneur.

M. DE VOYRE, Commandant.

M. DE MONDIOL, Major.

M. DE CAMPAGNAC, Ayde-Major.



En ITALIE du departement de Provence.



M
V
deg
nu
pell
de l
dan
mai
riag
Prin
tecti
vemb
Herc
leur
le fit
Duch
grand
ples.
& un
Franç

La
verneu

O
M. L
M. L
M. C
M. L
M. L
& Finan

FRONTIERE DE FRANCE. 141

MONACO, PRINCIPAUTE.

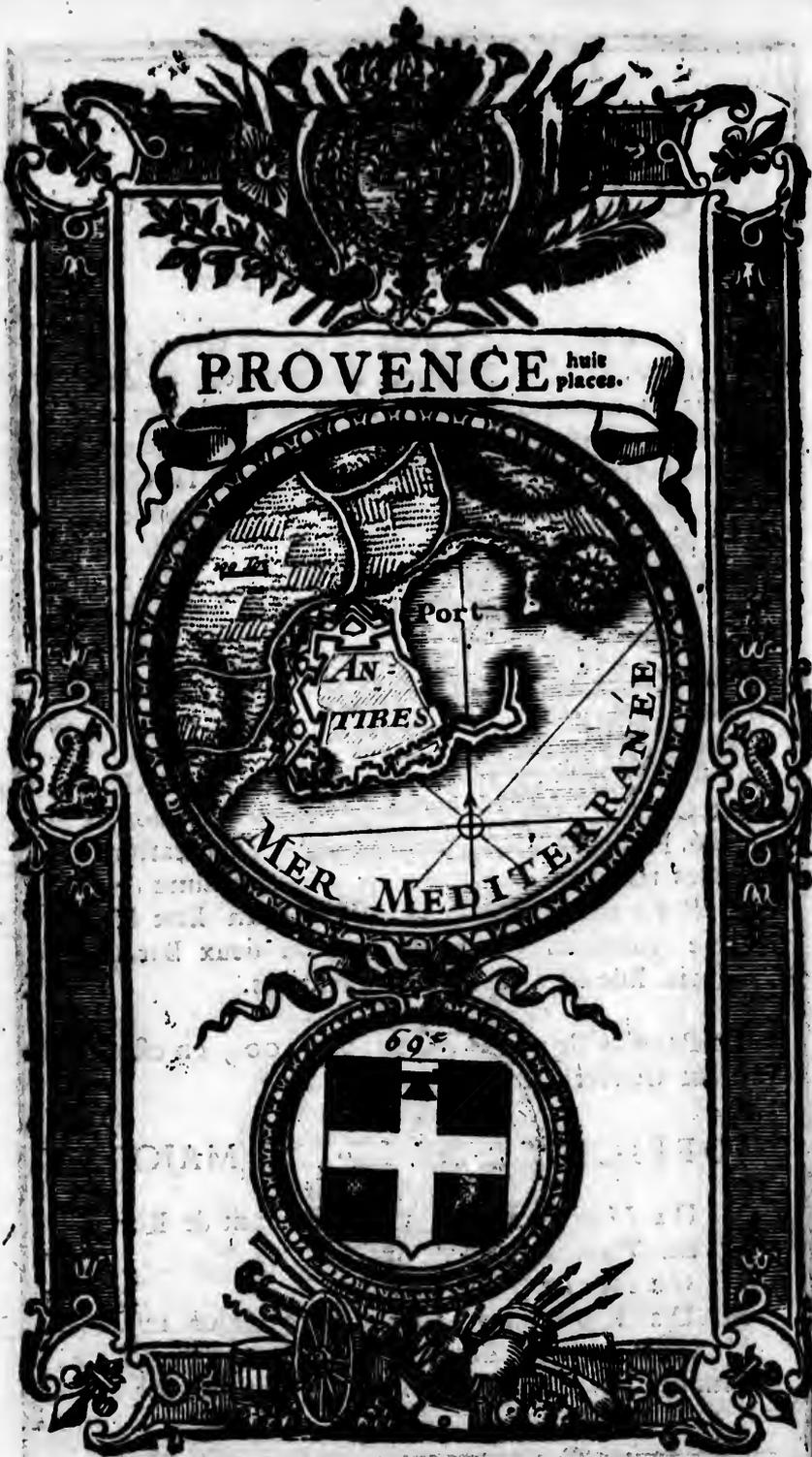
A cent quatre-vingt lieues de Paris.

VILLE forte d'Italie dans la Mer de Gènes, à huit milles de Nice Frontiere de Provence, située à 43 degrez 43 minutes de latitude, & à 25 degrez 4 minutes de longitude. Cette Place a un bon Port, qui s'appelloit autrefois le Port d'Hercule. C'est la Capitale de la Principauté de ce nom. Elle a appartenu pendant plusieurs siècles à la maison de Grimaldi; & est maintenant dans la maison de Matignon, par le mariage de l'aîné de cette Maison avec l'Heritiere de cette Principauté, en 1715. Cette Souveraineté est sous la protection de la France qui y a Garnison depuis le 12 Novembre 1641, qu'Honoré Grimaldi second du nom, & Hercule son fils, en chassa les Espagnols avec une valeur surprenante. Il traita ensuite avec Louis XIII. qui le fit Chevalier de ses Ordres en 1642 & lui donna le Duché Pairie de Valentinois, en considération des grandes terres qu'il possédoit dans le Royaume de Naples. Il y a toujours dans cette Place un Etat Major, & une garnison composée d'un ou deux Bataillons François. Elle est à sept lieues d'Antibes.

LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO, en est Gouverneur Général, & Capitaine.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

- M. DE MONGRENIER, Lieutenant de Roy.
- M. DE VERNETS, Major.
- M. GRENIER, Ayde-Major.
- M. DE ROQUEVILLE, Ayde-Major reformé.
- M. LANFANT, chargé de la direction de la Police, & Finance, avec un Controlleur, gagez par le Roy.



V
 Cit
 son
 est
 & à
 un b
 Cett
 d'un
 tranf
 fond
 Marg
 O
 Vin
 M. I
 M. I
 tenant
 M. I
 la Vill
 M. I
 M. D
 M. Y
 Portes
 M. L
 Roy de
 M. D
 M. D
 d'Antibe

FRONTIERE ANCIENNE. 146

ANTIBES.

A cent-soixante-quinze lieues de Paris.

VILLE & Port de Mer de Provence sur la Méditerranée, fortifiée d'une bonne Citadelle, très-considérable par sa hauteur, & son difficile accès, avec le Fort carré. Elle est située à 43 degrés 33 minutes de latitude, & à 24 degrés 48 minutes de longitude, dans un beau Pays, & entourée de belles murailles. Cette Ville étoit autrefois le Siege ordinaire d'un Préteur des Romains, & son Evêché fut transféré en 1250 à Grace. Les Marseillois l'ont fondée. Elle est à trois lieues des Isles Sainte Marguerite, & Saint Honorat.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE, FORT ET CITADELLE D'ANTIBES.

M. LE MARQUIS DE JANSON, Gouverneur.

M. LE COMTE DE VALAVOIRE, Lieutenant de Roy.

M. DE MONTESQUIOU, Commandant de la Ville.

M. DE CAIRE, Major de la Ville.

M. D'ASTIER, Ayde-Major, Idem.

M. YOUNG DE SAINT LO, Capitaine des Portes, Idem.

M. LE MARQUIS DE MUY, Lieutenant de Roy de la Citadelle.

M. DE LA BASSE'E, Major de la Citadelle.

M. DE COUTANIERE, Major au Fort carré d'Antibes.



E
 sit
 lat
 git
 de
 Me
 ses
 &
 bon
 terr
 à u
 qui
 y a
 sonn
 gard
 Mar
 Troy
 O
 ISLE
 M.
 veme
 M.

FRONTIERE ANCIENNE. ¹⁴⁵

ISLES STE. MARGUERITE.

ET SAINT HONORAT.

A cent-soixante-douze lieuës de Paris.

ELLES sont très-abondantes, & dans un beau Climat, sur les côtes de Provence, situées au Sud, à 43 degrez 30 minutes de latitude, & à 24 degrez 43 minutes de longitude. L'Isle Sainte Marguerite est du Bourg de Cannes, à trois milles au large dans la Mer Mediterranée. Cette Isle est considérable par ses trois Forts, appellez Fortin, d'Arragon, & Royal. Ce dernier est sur un Rocher au bord de la Mer, où sont cinq Bastions bien terrassez, son circuit est d'une lieuë, elle est à un quart de lieuë de l'Isle Saint Honorat, qui y fonda une Abbaye d'hommes, où il y a une grosse Tour à loger quatre cent personnes, & si forte qu'elle resiste au canon, gardée par un détachement de l'Isle Sainte Marguerite qui est à neuf lieuës de Saint Tropez.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

ISLES SAINTE MARGUERITE ET S. HONORAT.
autrement dites ISLES DE LERINS.

M. LE MARQUIS DE DREUX, Gouverneur.

M. DE CANCERIS, Major.



V
 à
 deg
 24
 C'e
 dite
 seau
 en f
 delle
 plus
 bonn
 cette
 treiz

OFF.

VIL

M.
 verne
 M.
 M.

FRONTIERE ANCIENNE. ¹⁴⁷

SAINT TROPEZ.

A cent-quatre-vingt-cinq lieues de Paris.

VILLE de Provence maritime, située sur le Golfe de Grimaud à quatre lieues de Fréjus, à 43 degrez 15 minutes de latitude, & 24 degrez 22 minutes de longitude. C'est un petit Port de mer de la Méditerranée où les plus grands Vaisseaux peuvent aborder, & y sont très en sûreté. Saint Tropez a une Citadelle bien fortifiée & très-elevée au plus haut de la Place, où il y a une bonne Garnison pour la défense de cette Ville & de son Port, qui est à treize lieues de celle de Toulon.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE SAINT
TROPEZ.

M. LE DUC DE VILLARS, Gouverneur.

M. DE SQUIDY, Lieutenant de Roy.

M. DE BORELLY, Major.



V
 tue
 23
 d'E
 me
 fins
 furo
 cha
 IV
 ses
 la T
 Rad
 fure
 1707

M.
 M.
 absen
 M.
 M.
 M.
 M.
 M.
 M.
 M.

FRONTIERE ANCIENNE. 149

TOULON.

A cent soixante-dix-huit lieues de Paris.

VILLE forte & fameux Port de mer sur la Méditerranée du Comté de Provence, située à 43 degrés 4 minutes de latitude, & à 23 degrés 41 minutes de longitude, avec titre d'Evêché suffragant d'Arles, & un Arcenal de mer considérable. Son Port a deux grands Bassins; dans le neuf, sont les Vaisseaux du Roy en sûreté, & dans le vieux, sont les Vaisseaux marchands pour le commerce de France. Henry IV. fit fortifier cette Ville importante, avec ses deux Forts, que l'on nomme le Manteau & la Tour, lesquels défendent l'entrée de sa belle Rade. Le Duc de Savoye & le Prince Eugène furent obligés d'en lever le siège le 20 Août 1707. Elle est à douze lieues de Marseille.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE TOULON.

M. LE DUC DE VILLARS, Gouverneur.

M. DE MARNESIA, Commandant en son absence.

M^{rs}. LES CONSULS, sont Lieutenant de Roy.

M. DE GRAND VILLE, Major.

M. ARMAND, Ayde-Major.

M. DU PIQUET, second Ayde-Major.

M. DE LA PLECHE, Capitaine des Portes.

TOUR DE TOULON.

M. LE DUC DE VILLARS, Gouverneur.

M. DE MALABIOU, Major.



V
 ve
 EI
 cet
 une
 vri
 fon
 43
 tes
 Mer
 vert
 la D
 Vail
 baye
 de. C
 rons
 à vin

C
 M.
 Marf

M.
 M.
 M.
 M.

M.
 M. I
 M,
 M.
 M. I
 de Bou
 M. I
 la Gar
 M. I
 Iles d
 M. C

151

FRONTIERE ANCIENNE.

MARSEILLE.

A cent-soixante-neuf lieues de Paris.

VILLE considérable, & très-puissante, si renommée par ses anciennes victoires sur les Romains. Du Gouvernement Général de Provence, autrefois République. Elle porte le titre d'Evêché suffragant d'Aix Capitale de cette Province. Il y a une belle Academie des Sciences, avec une bonne Citadelle, bâtie sous Louis XIV. dès le 11 Février 1660, & le Fort Saint Jean, qui ferment l'entrée de son beau Port. Elle est située sur la Mer Méditerranée, à 43 degrez 18 minutes de latitude, & à 23 degrez 8 minutes de longitude, avec une Darce, ou grand Arsenal de Mer, & un superbe Port où sont les galeres du Roy à couvert des vents & en sureté du côté de la Ville, où est aussi la Loge pour l'Assemblée du commerce maritime, les Vaisseaux Marchands sont rangez du côté de la belle Abbaye de Saint Victor & du Fort de Notre-Dame de la Garde. Cette fameuse Ville ornée de Bastides dans ses environs, est des plus anciennes & des plus agréables. Elle est à vingt-huit lieues du Pont Saint-Esprit.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. Commandant à vie dans
Marseille, son Territoire & lieux adjacens du Roy.

CITADELLE DE MARSEILLE.

M. DE QUADT, Gouverneur.

M. DE PUGET, Lieutenant de Roy & Commandant.

M. DE VILLERS DE RIENCOURT, Major.

M. GALLET, Ayde-Major.

FORT SAINT JEAN DE MARSEILLE.

M. LE COMTE DE CHERISY, Gouverneur.

M. DE LA DOUE, Commandant Lieutenant de Roy.

M. DE VILLEMANDY, Major.

M. JALQUOT, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

M. LE DUC DE VILLARS, Gouverneur de la Tour de Bouc.

M. DE CROSSE, Gouverneur de Notre-Dame de la Garde.

M. LE MARQUIS D'AUDIFFRET, Gouverneur des Isles du Château d'If, Pomegue & Ratoneaux.

M. GALIFFET, Major.



V
 de
 cie
 des
 ze
 ze
 ou
 ne,
 du
 celle
 certe
 ne d
 grez
 degr
 la R
 neuf
 OFF
 V

 M
 Gouv
 M
 renan
 M.

FRONTIERE ANCIENNE. 153

PONT S. ESPRIT.

A cent trente-neuf lieuës de Paris.

VILLE du Bas Languedoc, défendue d'une bonne Citadelle, de quatre Bastions Royaux; son ancien Pont fameux a vingt-cinq grandes Arches, & quinze petites de douze cens six toises de longueur, sur quinze de largeur, qui traverse la riviere, ou fleuve rapide des deux Bras du Rhône, lequel fleuve separe les Provinces du Dauphiné & de Provence d'avec celles du Languedoc, & du Vivarais; cette Ville est située dans une belle Plaine de quatre lieuës de large, à 44 degrez 14 minutes de latitude, & à 22 degrez 21 minutes de longitude, sur la Rive droite du Rhône; elle est à neuf lieuës de la Ville d'Alais.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DU
PONT S. ESPRIT.

M. LE COMTE DU ROURE,
Gouverneur.

M. DE MONSMOUTON, Lieu-
tenant de Roy.

M. BOUCHON, Major.



V
 d'And
 le cou
 latitud
 assez
 Cathed
 leve le
 y fit ba
 vaite
 nue d'
 occupe
 tout ce
 Alais fu
 se du gr
 dans le
 Nismes.
 Diocese
 Ratines
 Pauvres.
 cette V
 ancien C
 cession ju
 Conti ; l
 l'indépen
 pris par
 une bonn

OF

VILLE

- M. LE
- M. LE
- M. DE
- M. DE
- M. DE

FRONTIERE ANCIENNE. 155

ALAIS.

A cent quarante lieues de Paris.

VILLE forte de France dans le Bas Languedoc, au pied des Monts & proche des Cevennes, à deux lieues d'Anduze en tirant vers le S. Esprit, & à cinq d'Uzès vers le couchant, située sur le Gardon à 44 degrez 5 minutes de latitude & à 21 degrez 43 minutes de longitude. Elle est assez grande, peuplée, marchande, & a sept Portes, la Cathedrale a un Portique d'un goût gotique sur lequel s'éleve le clocher. Les Jesuites y ont un College; Louis XIV. y fit bâtir un Fort en 1689, au dessous est une terrasse assez vaste & dont les vues sont très-agreables, elle est couronnée d'un parapet & sert de promenade, les Prairies qui occupent une lieue de terrain au-delà du Gardon, sont tout ce qu'il y a de plus beau aux environs de la Ville. Alais fut érigé en Evêché en 1692 sous Louis XIV. à cause du grand nombre de nouveaux convertis qu'il y avoit dans les Cevennes: ce Diocèse a été distrait de celui de Nismes. Le commerce fait la plus grande richesse du Diocèse d'Alais, on y fait de bons Cadis & de belles Ratines de Serges, & l'on n'y voit presque point de Pauvres. Alais est nommé en latin Alesia, & Alestum, cette Ville étoit bâtie dès le onzième siecle; c'est un ancien Comté qui a été donné depuis Charles IX. par succession jusqu'à Henri IV. en 1591 en partage au Prince de Conti; les Habitans d'Alais se maintinrent long-temps dans l'indépendance des Protestans. Ils furent enfin assiégés & pris par Louis X^{II}. en 1629, & Louis XIV. y a fait faire une bonne Citadelle. Cette Ville est à sept lieues de Nismes.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU D'ALAIS, ET PAYS
DES CEVENES Y JOINT.

- M. LE MARQUIS DE LA FARE, Gouverneur.
- M. LE CHEVALIER D'IVERNY, Commandant.
- M. DE LA FARE, Major.
- M. DE LEUSE, Ayde-Major.
- M. DE LBIRIS, Capitaine des Portes.



V
 te
 22
 ma
 réa
 blic
 troi
 n'cr
 bâti
 d'H
 l'Ar
 mie
 fort
 ne. T
 tous
 lieu
 mains
 OFF
 V
 M.
 Gouv
 la Vil
 M.
 du Ch
 M.
 M.

FRONTIERE ANCIENNE. 157

NISMES.

A cent quarante-neuf lieuës de Paris.

VILLE forte & Château du Bas Languedoc, placée dans une situation charmante à 43 degréz 30 minutes de latitude, & à 22 degréz 2 minutes de longitude, ornée de magnifiques antiquitez Romaines, d'Amphitheatres, de grandes Places, & de fontaines publiques, construites sous Marius, avec les trois Ponts du Gas, assemblez en aqueducs, qui n'en sont qu'à trois lieuës; cette Ville a été bâtie 590 ans avant Rome, par Nemausus fils d'Hercule. Elle a titre d'Evêché suffragant de l'Archevêché de Narbonne, & a une Académie de gens de lettres établie par le Roy, & fort estimée. C'est une Vicomté fort ancienne. Trincavel la ceda au Roy S. Louis avec tous ses droits, l'an 1247. C'étoit autrefois le lieu de plaisance de plusieurs Empereurs Romains. Elle est à sept lieuës d'Aiguemortes.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE NISMES.

M. LE PRINCE DE MONTAUBAN,
Gouverneur du Château, & Commandant de
la Ville.

M. DE BEAUPOIL, Lieutenant de Roy
du Château.

M. DE MONFALCON, Major.

M. DE GOUELLE, Capitaine des Portes.



V
 Mé
 ge
 qu'd
 aux
 n'été
 où S
 en A
 core
 depu
 degré
 grez
 lieuës

O

Argu
 M.
 Gouv
 M.
 fils, e
 M.
 nant d
 M.

FRONTIERE ANCIENNE. ¹⁵²

AIGUEMORTES.

A cent cinquante-quatre lieües de Paris.

VILLE & Port du Languedoc, au quartier de Nismes, à une lieüe de la mer Méditerranée. S. Louis l'acquit par échange en 1248, & y fit bâtir une belle Tour, qu'on nomme Constance, qui sert de fanal aux Vaisseaux pour l'entrée de son Port. Ce n'étoit auparavant qu'un mediocre Village, où S. Louis s'embarqua deux fois pour passer en Afrique en 1248 & en 1269. Il y a encore la Tour de la Reyne, qui a été bâtie depuis ce temps. Cette Ville est située à 43 degrés 33 minutes de latitude & à 21 degrés 51 minutes de longitude. Elle est à six lieües de Montpellier.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

AIGUEMORTES ET TOUR CHARBONNIERE.

M. DE PERIGNAN DUC DE FLEURY,
Gouverneur, & grand Viguiier d'Aiguemortes.

M. LE MARQUIS DE FLEURY, son
fils, en survivance.

M. DE S. JEAN DE SORBS, Lieute-
nant de Roy.

M. DE S. AULAS, Major.



M

O

pita
la R
diter
de ,
Les
leur
en r
tadell
gant
été tr
mier e
lemag
cine ,
rope.
Port

OFF

VILL

M. I
M. I
M.
M. I
M. D

FRONTIERE ANCIENNE.
MONTPELLIER.

A cent-cinquante-sept lieues de Paris.

C'EST la plus belle & la plus grande Ville du Languedoc, après Toulouse sa Capitale, située sur le sommet d'un Mont près la Riviere du Lez, à une lieue de la Mer Méditerranée, à 43 degrez 36 minutes de latitude, & à 21 degrez 32 minutes de longitude. Les Huguenots en ayant fait un des Forts de leur Parti, Louis XIII. l'assiegea & la prit en 1622, il y fit bâtir ensuite une forte Citadelle. Cette Ville a titre d'Evêché suffragant de l'Archevêché de Narbonne, qui y a été tranferé de Maguelonne, sous François Premier en 1536. Elle a été bâtie peu après Charlemagne, il y a une sçavante École de Medecine, qui est très-considérable dans toute l'Europe. Cette grande Ville est à six lieues du Port de Cette.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

**VILLE, CITADELLE ET DIOCESE DE
 MONTPELLIER.**

M. LE MARQUIS DE CASTRIES, Gouverneur.
M. DE LA ROCHETTE, Lieutenant de Roy.
M. DE COMBETTE, Major.
M. DE VAISSIERE, Ayde-Major.
M. DE MONTEILLIER, Capitaine des Portes.



P

O
de M
tigna
titud
de. C
& un
pelle
en 16
est le
mé le
rendre
jonctio
ne, &
dont la
faite le
lieuës

OFFI

M.
verneur
M.
M. C
M. I

FRONTIERE ANCIENNE.
 PORT DE CETTE.

A cent soixante-deux lieües de Paris.

CAP de France de la côte du Languedoc, sur l'Etang de Thau, près de celui de Maguelonne, & de la petite Ville de Frontignan; située à 43 degrez 24 minutes de latitude, & à 21 degrez 20 minutes de longitude. On a fait près de ce Cap une belle Ville, & un bon Port de la Mediterranée, qu'on appelle Port-Louïs, construit sous Louïs XIV. en 1664 & 1666, à cinq lieües d'Agde, où est le commencement du fameux Canal, nommé le Canal Royal de Languedoc, qui va se rendre dans la Garonne à Toulouse, pour la jonction des deux Mers Mediterranée & Oceanne, & pour la facilité du commerce de France, dont la premiere tentative de navigation fut faite le 21 Fevrier 1672. Cette Ville est à cinq lieües de l'Isle & Fort de Brescou.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET PORT DE CETTE.

M. LE MARQUIS DE CASTRIES, Gouverneur.

M. DE RIVE, Lieutenant de Roy.

M. GUILLEMINET, Major.

M. DE LA MOTTE, Ayde-Major.



F
 un
 Gol
 ranc
 la V
 Ville
 cessa
 & du
 grez
 degre
 Isle e

OFFI

FO

M.

SON,

M.

Lieute

M.

FRONTIERE ANCIENNE. 165

FORT DE BRESCOU.

A cent soixante-huit lieuës de Paris.

FORTERESSE, ou Château fortifié du Bas Languedoc, situé sur un Rocher, dans une petite Isle du Golfe de Lion, de la mer Méditerranée, près de la côte, & du Cap de la Ville d'Agde, à une lieuë de la même Ville en Mer. Sa situation est belle & nécessaire pour la sureté de la navigation & du commerce de France. Il est à 43 degrez 15 minutes de latitude, & à 21 degrez 10 minutes de longitude. Cette Isle est à neuf lieuës de Narbonne.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

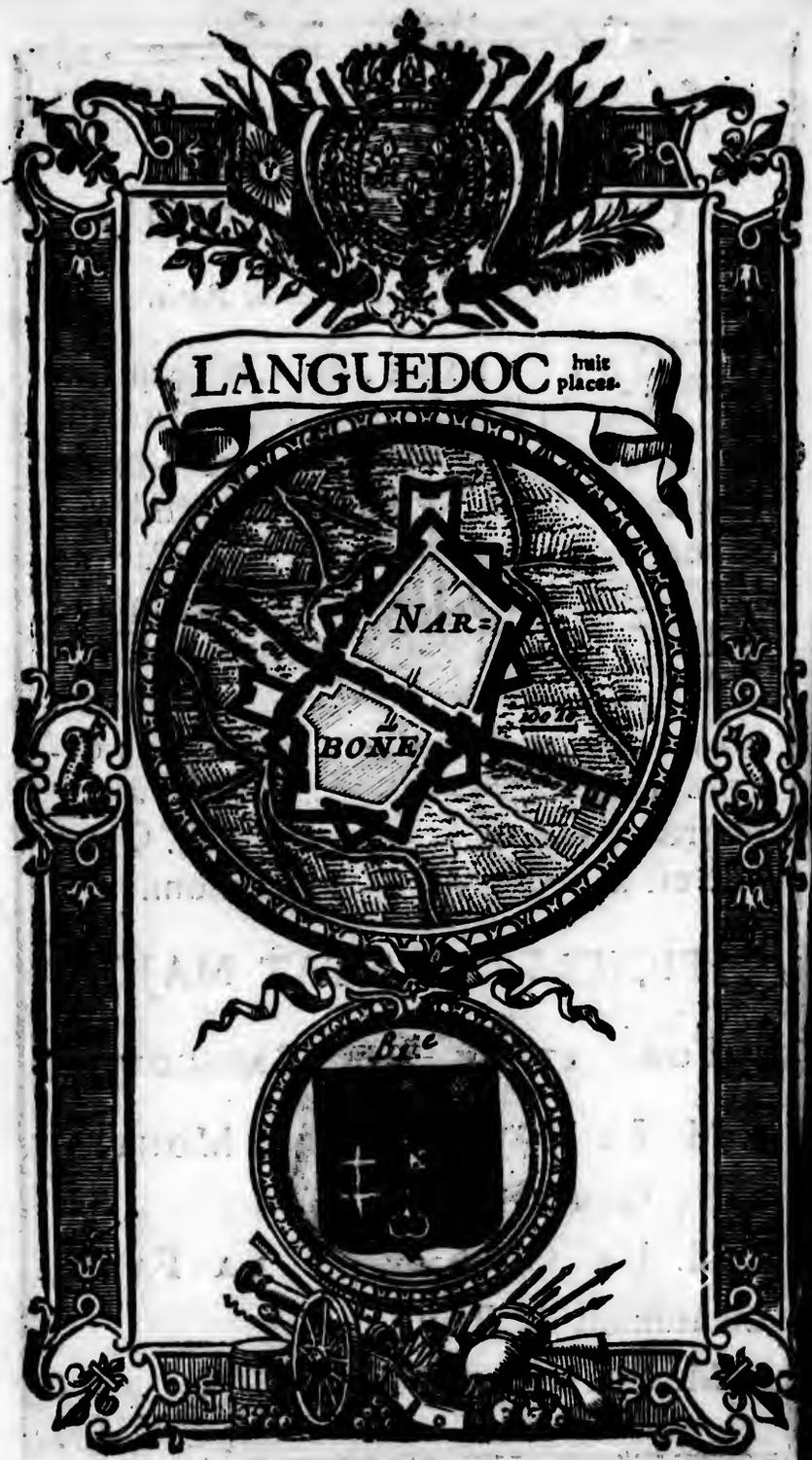
FORT ET PORT DE BRESCOU.

M. LE CHEVALIER DE MONTES-
SON, Gouverneur.

M. LE COMTE DE LA FARE,
Lieutenant de Roy.

M. PUILHOT, Major.

Y



V
 qui d
 de la
 viere
 la Ro
 terran
 tude
 de ; s
 de fo
 Franç
 conser
 fondat
 aux Sa
 Rome,
 anciens
 belle V
 OFFI

M. I
 Gouvern
 M. D
 M. D
 M.
 M. G

FRONTIERE ANCIENNE. ¹⁶⁷

NARBONNE.

A cent soixante-quatorze lieues de Paris.

VILLE riche & bien peuplée dans le Bas Languedoc, avec titre d'Archevêché, qui donne la qualité de Prince & de Primat de la Gaule Narbonnoise, située près la rivière d'Aude, & sur le Canal, qu'on appelle la Roubine, à deux lieues de la mer Méditerranée, à 43 degrez 10 minutes de latitude & à 20 degrez 42 minutes de longitude; ses fortifications sont belles, & défendues de fosses pleins d'eau, faites sous le Roy François I. Cette Ville est très-ancienne & bien conservée depuis six cens trente-six ans de la fondation de Rome. Charles Martel l'enleva aux Sarrasins; Elle a été bâtie huit mois avant Rome, sous le nom de Republique, par les anciens Gaulois ses premiers Habitans; cette belle Ville est à neuf lieues de Salces.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE NARBONNE.

M. LE COMTE DE MERINVILLE,
Gouverneur.

M. DE LA FARGUE, Lieutenant de Roy.

M. DE PREMONT, Major.

M. Ayde-Major.

M. GOUPIL, Capitaine des Portes.



P
 Salo
 de l
 50 m
 33
 d'un
 fosse
 Espa
 Mon
 Les
 Septe
 Elle e
 le Co
 des
 Cette
 OFF

M.
 Gouv
 M.
 Lieute
 M.
 pitain

FRONTIERE MODERNE.

169

SALCES.

A cent quatre-vingt-trois lieues de Paris.

PETITE Ville dans le Comté de Roussillon, située près du Lac de Salces, ou de Leucate, à deux lieues de la mer Méditerranée, à 42 degrez 50 minutes de latitude, & à 21 degrez 33 minutes de longitude accompagnée d'un fort Château bien fortifié de bons fossez & bâti sur une hauteur par les Espagnols, lequel défend le passage des Montagnes de Languedocen Roussillon. Les François la prirent sur eux le 29 Septembre 1642, sous Louis XIII. Elle est demeurée à la France avec tout le Comté de Roussillon, par le traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Cette Place est à 3 lieux de Perpignan.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

SALCES.

M. LE MARQUIS DE NANGIS, Gouverneur.

M. DAUBIGNE' DE LA FOSSE, Lieutenant de Roy.

M. DE LASSUS, Major & Capitaine des Portes.



P

V

Plain
 son d
 degre
 minu
 qu'Is
 des ru
 plus
 vèché
 ry IV
 le 29
 1349
 constr
 menté
 pitale
 9 Septe

OF

M.
 Gouver
 M. D
 M. D
 M. D
 M. D
 M. L
 C
 M. I
 Gouver
 M. D
 M. D
 M. D

FRONTIERE MODERNE.

PERPIGNAN, CAPITALE.

A cent quatre-vingt-six lieues de Paris.

VILLE & Citadelle très-forte, Capitale du Comté de Roussillon, située dans une belle Plaine près la Riviere du Tet, à deux lieues de son embouchure dans la mer Mediterranée, à 42 degrez 42 minutes de latitude, & à 20 degrez 32 minutes de longitude. C'est une grande Ville qu'Issuard Comte de Roussillon fit bâtir en 1060, des ruines de l'ancienne Ruscina; sa Citadelle est plus haute que la Ville, & très-réguliere. L'Evêché d'Elne y fut transferé en 1604, sous Henry IV. laquelle Ville d'Elne se rendit à Loüis XIII. le 29 Juin 1641. Son Université y a été établie en 1349, par Pierre d'Arragon. Charles-Quint y fit construire sa Citadelle, qui a été depuis bien augmentée sous Loüis XIV. Loüis XIII. prit cette Capitale & tout le Roussillon conquis sur l'Espagne, le 9 Septembre 1642. Elle est à six lieues de Colioure.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE PERPIGNAN.

M. LE MARECHAL DUC DE NOAILLES,
Gouverneur.

M. DE LA COMBE, Lieutenant de Roy.

M. DE FABREQUES, Major.

M. DE COMBALSONNE, Ayde-Major.

M. DE BEAUPUY, second Ayde-Major.

M. LE BLANC, Capitaine des Portes.

CITADELLE DE PERPIGNAN.

M. LE MARECHAL DUC DE NOAILLES,
Gouverneur.

M. DE MONTESQUIOU, Commandant.

M. DE CHAUX, Major.

M. DE PINEL, Ayde-Major.



V
 de Ro
 d'Espag
 tagne,
 te Ville
 le, ave
 fortes,
 Pyrenée
 degrez
 42 minu
 se le 3
 été cedé
 renées d
 lieuës du

OFFI
 VILLE
 M. Le
 M. DE
 M. D
 M. Du
 tains des
 F
 M. DE

FRONTIERE MODERNE. 173

COLLIOURE.

A cent quatre-vingt-douze lieues de Paris.

VILLE forte, & Port très-fréquenté sur la Mer Méditerranée dans le Comté de Roussillon aux Frontières de France & d'Espagne, située au pied d'une grande Montagne, à demie lieue du Port de Vendre. Cette Ville est défendue par une grande Citadelle, avec le Fort Saint Elme, & deux Tours fortes, qui sont bâties sur deux des Monts Pyrenées, munies de Canons. Elle est à 42 degrez 31 minutes de latitude, & à 20 degrez 42 minutes de longitude. Cette Place fut prise le 3 Avril 1642, sous Louis XIII. & a été cedée à la France par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Elle est à cinq lieues du Fort de Bellegarde.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE COLLIOURE.

M. LE COMTE D'AUBETERRE, Gouverneur.

M. DE CAUSSADE, Lieutenant de Roy.

M. DE LA ROQUETTE, Major.

M. DU FOURG, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT SAINT ELME.

M. DE SIGARD, Commandant.

Z



ROUSSILLON six places.



FO
A
FO
Cit
itude
Jonqui
un hau
42 deg
degrez
prise pa
Juillet
très-imp
pertuis
Montagn
lieuës de

OFFIC
Fo
M. L
verneur.
M. D
Roy.
M. D E
M. DES
de-Major.
M. DE
Portes.

FRONTIERE MODERNE. 175

FORT DE BELLEGARDE.

A cent quatre-vingt-dix-sept lieues de Paris.

FORTERESSE de France en forme de Citadelle, dans le Comté de Roussillon, située entre la Ville de Ceret & celle de la Jonquiere, aux confins de la Catalogne, sur un haut Rocher dans les Monts Pyrenées, à 42 degrez 27 minutes de latitude, & à 20 degrez 29 minutes de longitude. Elle fut reprise par les François sur les Espagnols le 27 Juillet 1675 sous Louïs XIV. Cette Place est très-importante à cause du fameux passage du pertuis & des environs qu'elle garde dans les Montagnes de la Catalogne. Elle est à onze lieues de Ville Franche.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

FORT DE BELLEGARDE.

M. LE COMTE DE PERTUS, Gouverneur.

M. DE LA POMELIE, Lieutenant de Roy.

M. DE LAURENTY, Major.

M. DES VIEUX DE SAINTE CROIX, Ayde-Major.

M. DE LA COULEURIER, Capitaine des Portes.



V I

PE
 dan
 la Riv
 Perpign
 flans,
 minutes
 nutes d
 François
 XIII. &
 XIV. E
 par le t
 1659. C
 Louis, d
 où Loui
 Garde,

OFFIC

V

M. L
 Gouvern
 M. D
 M. Co

CHA

M. DE

FRONTIERE MODERNE. ¹⁷⁷

VILLE FRANCHE.

A cent quatre-vingt-huit lieues de Paris.

PETITE Ville forte, avec un bon Château dans le Comté de Roussillon, située sur la Riviere du Tet, à dix lieues au dessus de Perpignan, Capitale de la Viguerie de Conflans, qui porte son nom, à 42 degrez 35 minutes de latitude, & à 20 degrez 10 minutes de longitude; Elle fut prise par les François sur les Espagnols en 1640 sous Louis XIII. & reprise le 7 Juillet 1654 sous Louis XIV. Elle est restée au pouvoir de la France par le traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Cette Place est à cinq lieues du Mont-Louis, & à cinq lieues de Prat de Molliou, où Louis XIV. a fait construire le Fort de la Garde, qui defend cette derniere Place.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE FRANCHE DE CONFLANS.

M. LE COMTE DE LA FARRE TOURNAC,
Gouverneur.

M. DE FABRE, Lieutenant de Roy.

M. CONSTANTIN, Major.

CHATEAU DE VILLEFRANCHE.

M. DE VIBILLEVILLE, Commandant.



PE
 PL
 Pyren
 lon,
 à une
 de la V
 se rend
 ensuite
 à 42 d
 degrez
 fendue
 tite Riv
 la Mon
 fut bâti
 1679. E

OFFIC

M. L
 Gouvern
 M. L
 Lieutena
 M. D
 M. D
 M. D

FRONTIERE MODERNE.

MONT LOUIS.

A cent quatre-vingt lieues de Paris.

PETITE Ville, mais Place très-forte, que Louis XIV. a fait construire dans les Monts Pyrenées du Comté de Cerdagne en Roussillon, contrée de la Catalogne. Elle est située à une lieue & demie de Liria, & à deux lieues de la Ville de Puy Cerda vers l'Orient, laquelle se rendit à Louis XIV. le 29 May 1678, & fut ensuite démolie. Cette Ville du Mont Louis est à 42 degrez 32 minutes de latitude, & à 19 degrez 43 minutes de longitude, & bien défendue par une bonne Citadelle, près la petite Riviere de la Teille, qui passe au pied de la Montagne. Cette Forteresse considérable fut bâtie sous Louis XIV. dès le premier Août 1679. Elle est à trente huit lieues de Lourdes.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

MONT LOUIS.

M. LE MARQUIS DE ROCCOZEL,
Gouverneur.

M. LE CHEVALIER D'ALQUIER,
Lieutenant de Roy.

M. DE DURFORT, Major.

M. DE S. HILAIRE, Ayde-Major.

M. DE VILLARS, Capitaine des Portes.



P E
tu
Vallée
de Pau
lieu's
Tarbes
& à 17
Château
défendu
murs d
Cette P
la garde
ragon,
de Nava

OFF
VILLE
EN
M. D
Messie
Invalides
de Major

FRONTIERE ANCIENNE.

L O U R D E S .

A cent soixante-une lieues de Paris.

PETITE VILLE forte en Gascogne, située dans le Bigorre, à l'entrée de la Vallée de Lavedan sur le Gave de la Ville de Pau, qui est Capitale de Bearn, à sept lieues de cette Ville, & à quatre lieues de Tarbes, à 43 degrez 7 minutes de latitude, & à 17 degrez 25 minutes de longitude; son Château est fort & bâti sur un haut Rocher, défendu par huit pieces de Canon, avec ses murs de l'ancienne structure des Romains. Cette Place a toujours été estimée bonne pour la garde du passage des Montagnes dans l'Ar-ragon, où il y a Garnison. Elle est à dix lieues de Navarreins.

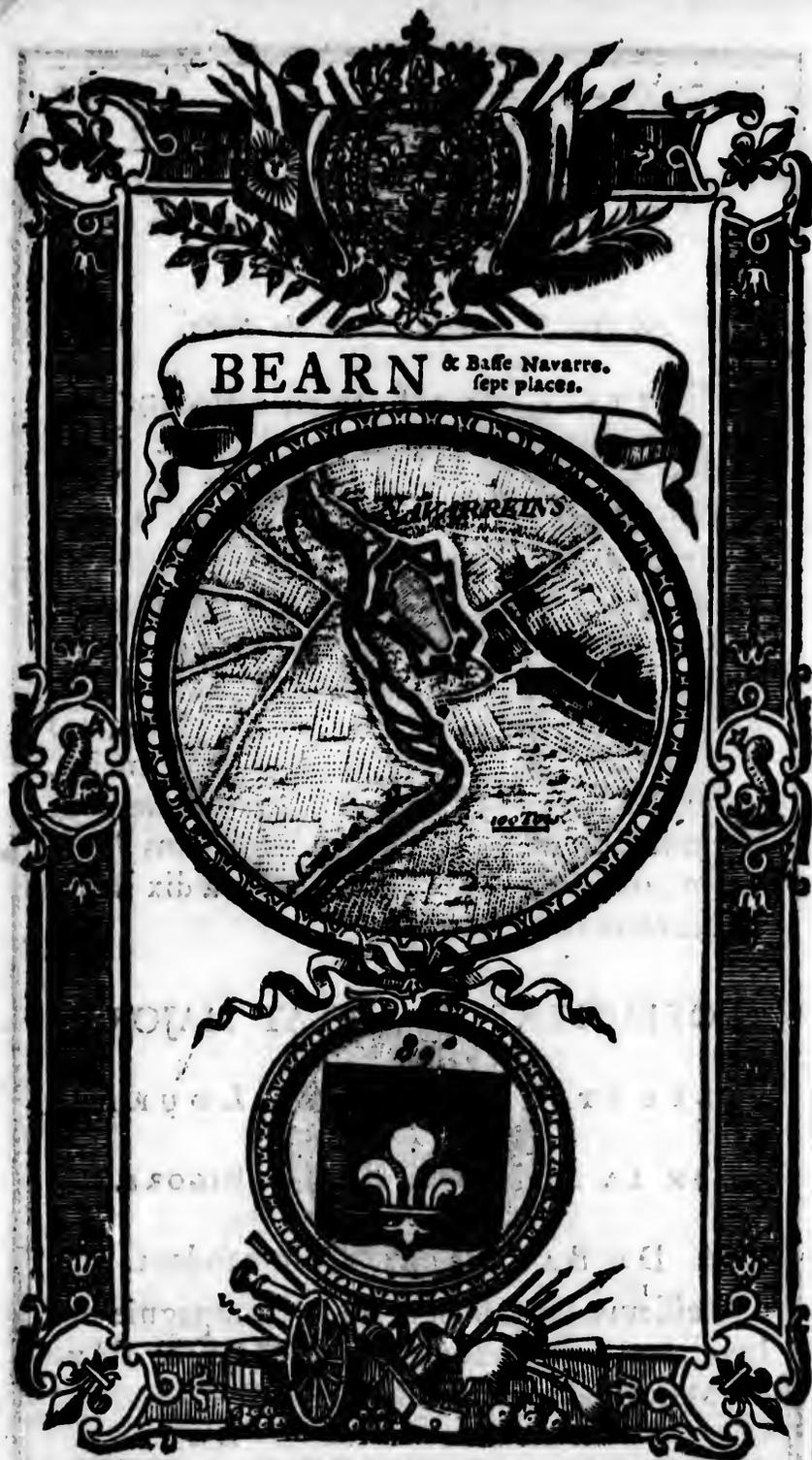
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE L O U R D E S

EN LA SENECHAUSSE'E DE BIGORRE.

M. DE B A R D O U X, Commandant.

Messieurs les Officiers de la Compagnie des Invalides, font les fonctions de Major & d'Ay-de Major dans cette Place.



V
 & à r
 Elle f
 Nava
 Bearn
 cette
 pitale
 tifiée d
 tions
 murail
 passe au
 y a un
 onze lie
 Pied de

 OFFIC
 VIL
 M. L
 verneur
 M. D
 Roy.
 M. V

FRONTIERE ANCIENNE. 183

NAVARRAINS.

A cent soixante-huit lieües de Paris.

VILLE forte dans le Bearn, située à 43 degrez 19 minutes de latitude, & à 16 degrez 49 minutes de longitude. Elle fut fondée par Henry I. Roy de Navarre, & Souverain Seigneur de Bearn, pour lui servir de Frontiere; cette Ville est à six lieües de Pau, Capitale de cette Province; elle est fortifiée d'un bon Château à cinq Bastions Royaux, revêtuë d'une belle muraille sur la Riviere du Gave qui passe au pied de ses fortifications où il y a un beau Pont. Cette Place est à onze lieües de la Ville de Saint Jean Pied de Port.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

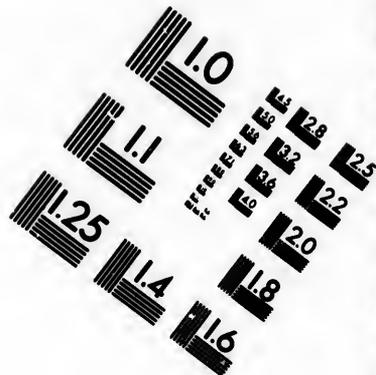
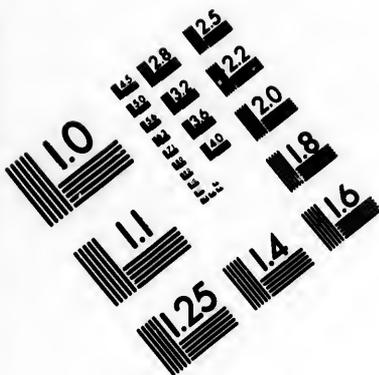
VILLE DE NAVARRAINS.

M. LE MARQUIS D'AVERNE, Gouverneur.

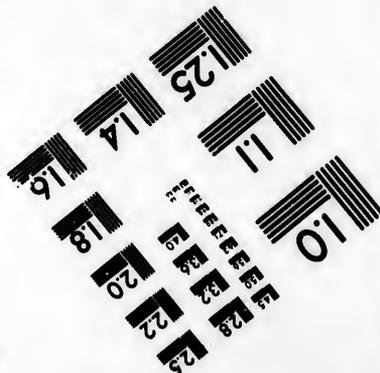
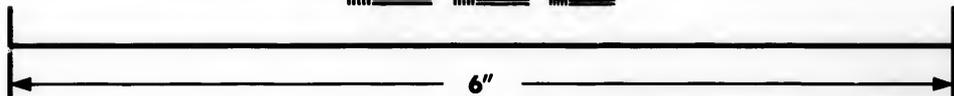
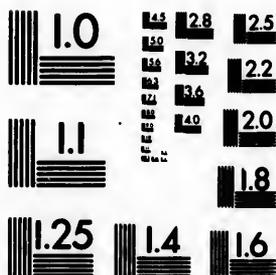
M. DE GOURNAY, Lieutenant de Roy.

M. VENIER, Major.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
E 28
E 32
E 36
E 22
E 20
E 18
16

10
E 36
E 32
E 28



V
 pag
 mi
 tes
 pita
 for
 fenc
 a p
 passa
 mun
 est à

O
 VILL

M.
 & M.
 M.
 Comm
 M.

FRONTIERE ANCIENNE.

S. JEAN PIED DE PORT.

A cent soixante-huit lieües de Paris.

VILLE forte en Bearn, située au pied des Pyrenées, à une lieüe des Frontieres d'Espagne, & de la Basse Navarre, à 43 degrez 7 minutes de latitude, & à 16 degrez 22 minutes de longitude. Elle étoit anciennement Capitale de la Basse Navarre. Cette Ville a une forteresse bâtie sur un bon Rocher qui la défend. Elle est sur la Riviere de la Nive; on a pris soin de la bien fortifier, à cause du passage important dans les Pyrenées, & de la munire de provisions nécessaires. Cette Place est à douze lieües d'Andaye.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE SAINT JEAN
PIED DE PORT.

M. LE DUC DE GRAMONT, Gouverneur
& Mestre de Camp appointé.

M. DE BERNÉ, Lieutenant de Roy
Commandant.

M. DE CHAMPQUEFFIER, Major.



BEARN & Basse Navarre.
sept places.



P
de la
gitue
par l
ne e
un B
y a u
fiée,
plein
les H
font
trois

O
Bour

M. I

M. L

M. I

FRONTIERE ANCIENNE.

187

ANDAYE.

A cent soixante-quinze lieüs de Paris.

PLACE forte de France dans le Pays des Basques, située à 43 degrez 12 minutes de latitude, & à 15 degrez 55 minutes de longitude. Elle n'est séparée de Fontarabie que par la Riviere de Bidassoa, qui est mitoyenne entre la France & l'Espagne, Andaye est un Bourg fameux en bonne eau de vie, où il y a une redoute considérable, & bien fortifiée, qui défend l'entrée de son Port dont la pleine mer est à trois heures trente minutes; les Habitans sont très-experts sur mer, & y font un grand commerce. Cette Place est à trois lieüs du Fort de Socoa.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

BOURG D'ANDAYE, DU GOUVERNEMENT
DE BAYONNE.

M. DE GORSE, Commandant.

REDOUTE D'ANDAYE.

M. LE MARQUIS DE LILLE, Gouverneur.

M. DE VOLENNE, Lieutenant de Roy.



F

B

te m
à un
où d
rie
1660
S. Je
Port
leurs
Moru
degrez
grez
import
fend
six lieu

OF

M. I
Mrs.

Invalide
d'Ayde

FRONTIERE ANCIENNE. 189

FORT DE SOCOA.

A cent soixante-douze lieues de Paris.

BOURG & petit Port de mer de l'Océan, dont la pleine mer est à trois heures trente minutes, situé à la côte du Pays de Labour, à une lieue de la Ville de S. Jean du Luz, où dans cette Ville Louis XIV. épousa Marie Therese Infante d'Espagne le 26 Août 1660. Ce sont les Habitans d'Arlogne, de S. Jean du Luz, & de Cibourg, qui ont fait le Port de Socoa dans l'Océan pour hyverner leurs Vaisseaux au retour des Pêches de la Morue, & de la Balaine. Ce Port est à 43 degrez 24 minutes de latitude, & à 15 degrez 55 minutes de longitude; il y a un Fort important qui a été bâti depuis, & qui défend son entrée & la Côte. Cette Place est à six lieues de Bayonne.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

FORT DE SOCOA.

M. DE BARETTE, Commandant.

Mrs. Les Officiers de la Compagnie des Invalides, font les fonctions de Major, & d'Ayde Major du Fort.



V
 re m
 & à
 Rivie
 de la
 avec
 flangu
 ne Cit
 Charle
 ronne
 pour le
 Marins
 miere
 depuis
 près Ba
 Ville et

O
 VILL

M. L
 tenant C
 M. DA
 M. DE
 M. DU
 M. DE

M. DE
 M. DU

M. DE

M. DA
 M. DE

191

FRONTIERE ANCIENNE.
BAYONNE, CAPITALE.

A cent soixante-six lieues de Paris.

VILLE forte de grand trafic, & fameux Port de l'Océan, dont la pleine mer est à trois heures trente minutes, située à 43 degrés 29 minutes de latitude, & à 16 degrés 12 minutes de longitude aux confins des Rivieres de la Doure & de la Nive, dans la Province de la Bour au Pays des Basques, dont elle est Capitale, avec titre d'Evêché suffragant d'Auch. Elle a un Château flanqué de six Tours dans le petit Bayonne, & une bonne Citadelle & un Château fortifié dans le grand Bayonne. Charles VII. réunit cette ancienne Vicomté à la Couronne en 1451. Cette grande Ville est très considérable pour le commerce de France, & ses habitans sont bons Marins. Marie Anne Princesse de Neubourg Reyne premiere Dduairiere d'Espagne, y fait son séjour ordinaire depuis le premier Septembre 1701 au Château de Fosse près Bayonne, du côté de la Porte d'Espagne. Cette belle Ville est à neuf lieues de Dax.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

**VILLE, CHATEAUX ET CITADELLE
DE BAYONNE.**

M. LE DUC DE GRAMONT, Gouverneur, & Lieutenant Général.

M. DADONCOURT, Commandant, Lieutenant de Roy.

M. DE CASTAING, Major.

M. DU CHESNE, Ayde-Major.

M. DE SCHOPY, Capitaine des Portes.

CITADELLE DE BAYONNE.

M. DE PINSUN, Lieutenant de Roy.

M. DU BOSQ, Major.

CHATEAU VIEUX.

M. DE BARVILLE, Commandant.

CHATEAU NEUF.

M. DARTIGALONNE, Commandant.

M. DE PEYRE, Major.



V
neme
grez
41 m
de co
re de
Pont
son Ch
rondes
de Can
de l'Ar
Cité de
vernée
après av
la Cour
est à vi

OFFIC
VILL
M. L
Gouvern
M. DE
M. D

FRONTIERE ANCIENNE. ¹⁹³

D A X.

A cent-cinquante-cinq lieues de Paris.

VILLE forte dans le Pays d'Auribat, qui fait partie de la Gascogne, du Gouvernement Général de Bearn, située à 43 degrez 46 minutes de latitude, & à 16 degrez 41 minutes de longitude. Elle est riche, & de commerce par la commodité de la Riviere de la Dour, sur laquelle il y a un grand Pont de pierre qui joint à la Ville, où est son Château flanqué de plusieurs grosses Tours rondes, avec un Donjon au milieu, munis de Canons. Elle a titre d'Evêché suffragant de l'Archevêché d'Auch, & a été nommée la Cité des Nobles, ayant été autrefois gouvernée par douze Seigneurs. Charles VII. après avoir pardonné à ses Habitans, l'unit à la Couronne en Septembre 1451. Cette Place est à vingt-sept lieues de Bordeaux.

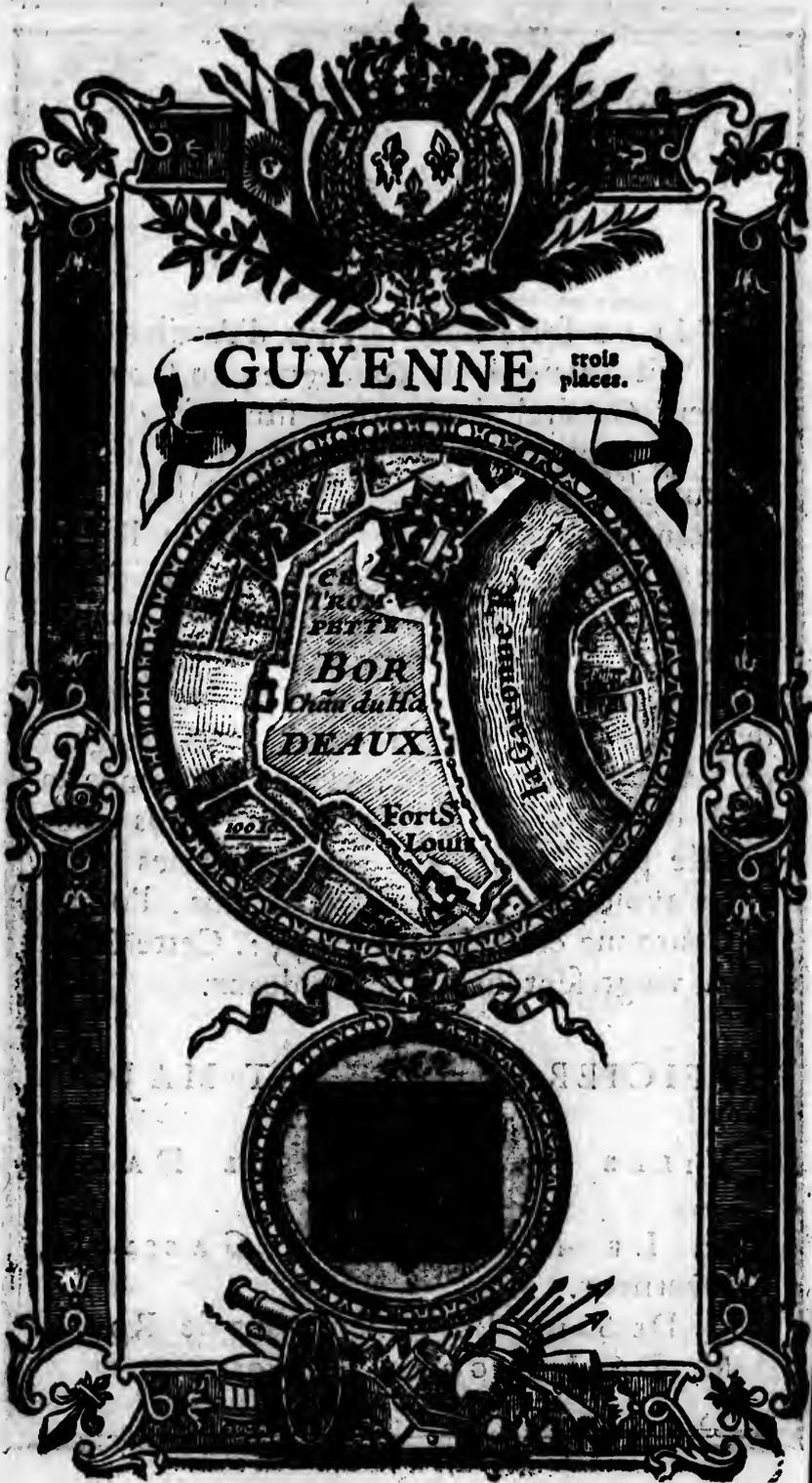
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE DAX.

M. LE MARQUIS DE GASSION,
Gouverneur.

M. DE SAINT PEE, Lieutenant de Roy.

M. DE LONGPRE', Major.



B
V
plein
Situ
49 m
tes
Guy
de P
Terra
fortif
de la
Louis
fendu
fut fo
tre à
Roy
premi
s'appel
Elle est
O
VILLE
M. I
tuel de
M. I
M. L
teau Tr
M. C
mandan
M. D
M. D
ne des P
FORT S
M. D

FRONTIERE ANCIENNE. 195
BORDEAUX, CAPITALE.

A cent vingt-neuf lieues de Paris.

VILLE très-considérable, & d'un grand commerce, fameux Port de l'Océan, dont la pleine Mer qui y remonte, est à trois heures. Située sur la Rivière de la Garonne, à 44 degrez 49 minutes de latitude, & à 16 degrez 50 minutes de longitude; Capitale de la Province de Guyenne; avec titres d'Archevêché, d'Université, de Parlement, &c. Et un Arcenal de Mer, & de Terre. Son Château Trompette est régulièrement fortifié, & défend l'entrée de son beau Port, & de la Ville. Le Château du Ha, & le Fort Saint Louïs, ou de Sainte Croix, sont aussi bien défendus. Cette grande Ville est très-ancienne, elle fut forcée par le Duc de Vendôme de se soumettre à Louïs XIV. le 31 Juillet 1653, & le même Roy lui accorda le retour de son Parlement le premier Février 1690; son plus beau Fauxbourg s'appelle Saint Surin, entouré de bons Vignobles. Elle est à sept lieues du Fort de Medoc.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.
VILLE ET CHATEAU TROMPETTE DE BORDEAUX.

M. LE MARQUIS D'ESTRADES, Maire perpétuel de la Ville de Bordeaux.

M. DE VILLEPREUX, Major.

M. LE DUC DE DURAS, Gouverneur du Château Trompette, Commandant en Guyenne.

M. CELLIER, Lieutenant de Roy, Commandant.

M. DE SAINT MARTIN, Major.

M. DE SAINT PERE, Ayde-Major & Capitaine des Portes.

FORT SAINTE CROIX, OU DE SAINT LOUIS.

M. DE NAUJAN, Commandant.



F
 F
 Guy
 sur la
 remp
 gran
 de la
 Cette
 bien
 eaux
 est à
 un de
 Blaye
 lequel
 traver
 milieu
 ronde
 ferver
 tent à
 OFFIC
 M. D
 tenant
 M. D

FRONTIERE ANCIENNE, 192
FORT DE MEDOC.

A cent vingt-deux lieues de Paris.

FORTERESSE située dans une presqu'Isle du nom de Medoc en Guyenne, faisant partie du Bourdelais sur la Riviere de Gironde. Ce Pays est rempli de Marais qui l'exposent à de grandes inondations, à 45 deg. 6 min. de lat. & à 16 deg. 48 min. de longit. Cette presqu'Isle est fort sablonneuse, & bien défenduë de tous côtez par les eaux de l'Ocean, dont la pleine Mer est à trois heures; il y a dans ce Fort un détachement de la Garnison de Blaye, qui y passe tous les huit jours, lequel Fort n'en est qu'à deux lieues de traverse de la Riviere de Gironde, au milieu de laquelle il y a une grosse Tour ronde dans une petite Isle, pour observer le passage des Vaisseaux qui montent à Bordeaux.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR
FORT DE MEDOC.

M. DE LA BOISSIERE, Lieutenant de Roy.

M. DE CASTERA, Major.



V trois
des pl
sur la
Borde
de, &
Son P
Rivier
ge, le
est très
séparée
Il y a d
Saint R
de Fran
terré en
magne e
vingt-lie
OFFIC
VILLE,
M. LB
M. DE
M. D
M. DE
M. Da
Garde des

FRONTIERE ANCIENNE. 199

BLAYE.

A cent vingt lieux de Paris.

VILLE dans le Bourdelais, avec un Port de l'Océan, dont la pleine mer est à trois heures, & d'un bon commerce; c'est une des plus anciennes Places du Royaume, située sur la Riviere de Gironde, à sept lieux de Bordeaux, à 45 degrez 7 minutes de latitude, & à 16 degrez 55 minutes de longitude. Son Pays fait partie de la Guyenne, & la Riviere de Gironde, qui a deux lieux de largeur, le sépare de celui de Medoc. Sa Citadelle est très-bien fortifiée sur un Rocher, & est séparée de la Ville par une belle Esplanade. Il y a dans cette Ville la belle Abbaye de Saint Romain, où Cherebert, huitième Roy de France, & petit fils de Clovis, a été enterré en 570. Roland Neveu de Charlemagne en a été Seigneur en 810. Elle est à vingt-lieux de Brouage.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE, CITADELLE ET COMTE' DE BLAYE.

M. LE DUC DE S. SIMON, Gouverneur.

M. DE GIRENTOU, Lieutenant de Roy.

M. DE ROBIAC, Major.

M. DE LAUNAY, Ayde-Major.

M. DE CAUVIGNY, Capitaine des Portes,
Garde des Clefs de la Citadelle.



V
 l'Occ
 res c
 d'un
 qui
 large
 rete
 à 16
 Ville
 Jacqu
 taille
 la fin
 été d
 Ville
 très-g
 trois

OFF

M.
 M.
 M.
 M.
 M.

BROÜAGE.

A cent treize lieues de Paris.

VILLE, & Fort de Chapus, de la Province de Xaintonge au Pays d'Aunis sur l'Océan, dont la pleine Mer est à trois heures quarante-cinq minutes, fortifiée au milieu d'un grand Marécage, située au bord du Golfe qui lui donne le nom de Port de Mer; il est large, profond, & les Vaisseaux y sont en sûreté, à 45 degrez 51 minutes de latitude, & à 16 degrez 30 minutes de longitude. Cette Ville se nommoit ci-devant Jacquerville par Jacques de Pons son fondateur, après la Bataille de Moncontour en 1569. Charles IX. la fit ensuite fortifier, & ses fortifications ont été depuis augmentées. Il y a autour de cette Ville des Marais salans, d'où l'on tire une très-grande quantité de sel. Cette Place est à trois lieues de l'Isle d'Oleron.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE BROUAGE.

M. LE VICOMTE DE BAUNE, Gouverneur.
M. DE LA CHAUVÉRIE, Lieutenant de Roy.
M. DE FLORENSOL, Major.
M. DE CAR, Ayde-Major.

FORT DE CHAPUS.

M. DE QUAY, Commandant.



I S

O
 don
 une
 lieu
 de R
 la R
 minu
 res de
 & de
 son t
 qui e
 fortif
 son.
 chefo

OFF

ISLE

M.
 M.
 M.
 M.
 pitaine

M.

293

FRONTIERE ANCIENNE.

ISLE D'OLERON.

A cent seize lieuës de Paris.

CETTE ISLE de la Mer Oceane, est sur les côtes de Xaintonge, au pays d'Aunis, dont la pleine Mer est à trois heures, avec une Forteresse du même nom, située à une lieuë de l'Isle d'Aix, à trois lieuës de l'Isle de Ré, & à deux lieuës de l'embouchure de la Rivière de Charente, à 45 degrez 53 minutes de latitude, & à 16 degrez 24 minutes de longitude; elle a six lieuës de longueur, & deux de largeur, son circuit en a douze; son terrain est bon & fertile; sa Citadelle, qui est située dans la partie Orientale, est bien fortifiée, & défenduë par une bonne Garnison. Cette Isle est à quatre lieuës de Rochefort.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

ISLE, VILLE ET CITADELLE D'OLERON.

M. DE CADEVILLE, Gouverneur.

M. DE SANTIS, Lieutenant de Roy.

M. DE LA BUSSIERE, Major.

M. DE LA DEVEZE, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT DE L'ISLE D'AIX.

M. MIREY DE CARVEL, Commandant.



V confie
 des V
 à qua
 Provi
 les cô
 de la
 minut
 nutes
 fut ré
 Charle
 & fort
 avec l'
 né la m
 te Vill
 le de l
 OFFI
 VIL
 M. D
 M. L
 nant Gé
 M. D
 Major.
 M. D
 & Capit
 M. L
 nant de
 M. D
 Vaisseau

205

FRONTIERE MODERNE. ROCHEFORT.

A cent douze lieues de Paris.

VILLE fameuse, dont le Port & l'Arce-
nal de Mer sont très-commodes, & très-
considérables pour le séjour & la construction
des Vaisseaux du Roy, la pleine Mer y étant
à quatre heures quinze minutes. Elle est de la
Province de Xaintonge au Pays d'Aunis sur
les côtes de la Mer Oceane, située à l'entrée
de la Riviere de Charente, à 45 degrez 57
minutes de latitude, & à 16 degrez 37 mi-
nutes de longitude. Cette terre de Rochefort
fut réunie au Domaine de la Couronne par
Charles V. en 1364. Louïs XIV. a fait bâtir
& fortifier cette Ville au mois de Juin 1679,
avec l'Arceal & Magasins du Roy, & a don-
né la même année de très-beaux Privilèges à cet-
te Ville naissante. Elle est à six lieues de cel-
le de la Rochelle.

OFFICIERS MAJORS DE LA MARINE.

VILLE, ET PORT DE ROCHEFORT.

M. DE MORLAIX, Gouverneur de la Ville.

M. LE COMTE DE LA ROCHEALLART, Lieute-
nant Général des Armées Navales, Commandant.

M. DE MACNEMARA, Capitaine de Vaisseau,
Major.

M. DE BAILLIVEAU, Capitaine de Vaisseau,
& Capitaine de Port.

M. LE MARQUIS DE CHAVAGNAC, Lieute-
nant de Vaisseau, premier Ayde-Major.

M. DE SERIGNY DE LOYRE, Lieutenant de
Vaisseau, second Ayde-Major.



LA

V

plein
 min
 & fin
 & à
 fut p
 Loui
 dit le
 ce l'a
 Maill
 1649
 ne C
 de Ro

OFF

VIL

M.

M.

M.

M.

M.

M.

des To
 Rochel

LA ROCHELLE, CAPITALE.*A cent seize lieues de Paris.*

VILLE très-considérable, & bon Port pour le commerce de l'Océan, dont la pleine Mer est à trois heures quarante-cinq minutes. Elle est Capitale du Pays d'Aunis, & située à 46 degrez 10 minutes de latitude, & à 16 degrez 29 minutes de longitude. Elle fut prise sur les Anglois, & les Rebelles sous Louïs XIII. le 30 Octobre 1628. Louïs VII. dit le Lion, quarante-troisième Roy de France l'assiegea, & la prit en 1224; l'Evêché de Maillezais y fut tranferé par Louïs XIV. en 1649, qui fit fortifier cette Ville d'une bonne Citadelle. Elle est à trois lieues de l'Isle de Ré.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.**VILLE ET CITADELLE DE LA ROCHELLE.**

M. LE COMTE DE GACE', Gouverneur.
 M. DE CHAMBON, Lieutenant de Roy.
 M. DE MARASSE', Major.
 M. DE MASCARON, Ayde-Major.
 M. DE RAUSIER, Capitaine des Portes.
 M. LE COMTE DE GUIRY, Commandant
 des Tours, Port & Chaîne du Havre de la
 Rochelle.



AUNIS cinq places.



C
te-cin
sur la
la Pro
chelle
d'Aun
à 16 d
de l'Is
sont la
la Pré
Martre
mie lie
Vicom
renne l
de Nar

OF
ISLE ET
M. I
M. D
M. A
M. D
CIT
M. D
M. E
M. D
des. Por
M. D

FRONTIERE ANCIENNE. ²⁰⁹

ISLE DE RE'

A cent dix-neuf lieuës de Paris.

CETTE ISLE de Basse Marée est très-fertile, dont la pleine Mer est à trois heures quarante-cinq minutes, située sur la Mer Oceane, & sur la côte Occidentale de France, aux confins de la Province de Poitou, devant la Ville de la Rochelle, & du Gouvernement Général du Pays d'Aunis, à 46 degrez 13 minutes de latitude, & à 16 degrez 12 minutes de longitude, du milieu de l'Isle. Ses trois Places les plus considérables, sont la Ville & le Fort Saint Martin, le Fort de la Prée, résidence du Gouverneur, & le Fort de Martrey. Elle a cinq lieuës de long, & une demie lieuë de large; elle appartenoit autrefois aux Vicomtes de Toüars, & fut prise par M. de Turenne le 9 Octobre 1671. Cette Isle est à 24 lieuës de Nantes.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

ISLE ET VILLE DE SAINT MARTIN DE RE'.

M. DE PRINCE', Gouverneur.
M. DE FERNEX, Lieutenant de Roy.
M. ANJORRANT, Major.
M. DE NESLE, Ayde-Major.

CITADELLE DE SAINT MARTIN DE RE'.

M. DU COUDRAY, Lieutenant de Roy.
M. EBRARD DE SAINT SULPICE, Major.
M. DE BACHOU, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT DE LA PRÉE.

M. DE MAUMUSSON, Commandant.



V
dans
& d
bord
latitu
de.
Souv
bâti
bord
grosse
premi
tagne
cean
trois h
lieuës

O
V
M.
verneu
M.
Châte
M.
M.

M. I
verneu

FRONTIERE ANCIENNE.

NANTES.

A quatre-vingt-dix lieues de Paris.

VILLE très-importante pour le commerce de France avec l'étranger en tout Pays, dans la Haute-Bretagne, qui a titre de Comté & d'Evêché suffragant de Tours; située sur le bord de la Loire, à 47 degrez 14 minutes de latitude, & à 16 degrez 7 minutes de longitude. C'étoit autrefois la demeure ordinaire des Souverains Ducs de Bretagne, qui y firent bâtir un Château très-fort, & élevé sur le bord de cette Riviere de Loire, flanqué de grosses Tours rondes; Saint Clair en a été le premier Evêque; ce Comté fut réuni à la Bretagne par Noël deuxième; son Port sur l'Océan est très-beau, dont la pleine Mer est à trois heures. Cette grande Ville est à vingt-huit lieues de Belle-Isle.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE NANTES.

M. LE MARECHAL DUC D'ESTRES, Gouverneur.

M. DE MENOY, Lieutenant de Roy au Château.

M. DE TREZ, Major.

M. DU CLOS, Ayde-Major.

REDON.

M. LE CHEVALIER DE KERMOISAN, Gouverneur.



C
 itué
 min.
 Parler
 nom
 & par
 le nom
 nom d
 elle ap
 Renne
 mais A
 rendre
 baye d
 contest
 qu'en
 les IX.
 te de R
 1573,
 nances;
 Sa Maj
 d'Ande
 Belle
 est à six
 Place pa
 deux Co
 Palais,
 il y a u
 y font u
 de Sardi
 lais à 28
 de Belle
 vant cet
 a 860 Ha
 C'est un
 ché. Le P
 qu'à cinq

O
 M. De S
 M. D'A
 M. De
 M. De

FRONTIERE ANCIENNE.

BELLE ISLE

A cent dix lieues de Paris.

CETTE ISLE sur l'Océan, dont la pleine mer est à une heure trente minutes; est des plus considerables du Royaume, située sur les côtes meridionales de la Bretagne, à 47 dég. 20 min. de lat. & à 14 dég. 26 min. de long. Diocèse de Vannes, Parlement de Rennes, & Intendance de Nantes. Les Romains la nommoient Calonesus, Cesar n'en fait pas de mention particuliere & paroît l'avoir confondue avec les autres Isles des environs sous le nom général d'Insula Venetica, dans la suite on lui a donné le nom de l'Isle de Gredel, qu'elle a quitté pour celui de Belle Isle; elle appartenoit au Comte de Cornouaille, Geoffroy Comte de Rennes, s'en rendit maître & la donna à l'Abbaye de Redon, mais Alain fils de Geoffroy la retira des Moines de Redon pour la rendre au Comte de Cornouaille, qui la donna peu après à l'Abbaye de Quimperlay, ces deux donations ont causé de grandes contestations entre ces deux Abbayes; elles n'ont été assoupies qu'en 1172 par une transaction conclue entre les Moines. Charles IX. soixante-unième Roy de France, donna cette Isle au Comte de Retz de la Maison de Gondy, & l'érigea en Marquisat en 1573, elle a depuis passée à M. Fouquet, sur-Intendant des finances; le Roy, l'a retiré du Marquis de Belle Isle Fouquet, & sa Majesté lui a donné en échange les Comtez de Vernon & d'Andely, la terre de Longueil, & le domaine de Beaucaire.

Belle Isle peut avoir six lieues de long sur deux de large. Elle est à six lieues du rivage de la mer, c'est un Gouvernement de Place particulier, avec Etat Major, où il y a environ vingt-deux Compagnies en garnison; ses lieux principaux, sont le Palais, & Bangor, & les Paroisses de Sauzon & de Loemaria; il y a un Gouverneur pour la Citadelle du Palais, les Habitans y font un commerce très-considérable de Sardines, & d'huile de Sardines, & l'on y fabrique des Etamines. La Ville du Palais à 2860 Habitans, cette Place qui est la plus considérable de Belle Isle, a été fortifiée sous le Regne de Louis XIV. Il y a devant cette Ville, une fort belle rade. Et le Bourg de Bangor, a 860 Habitans.

C'est une Isle très-saine, & où les dentées sont à grand marché. Le Port-Louis est sa plus prochaine Ville, qui n'en est qu'à cinq lieues du Pays.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

- M. DE S. HYLAIRE, Gouverneur de Belle Isle & de la Citadelle.
- M. D'ALBOIN, Lieutenant de Roy.
- M. DE CUCHOT, Major.
- M. DE SEVERAC, Ayde Major, & Capitaine des Portes.

Ec



V
trois
situé
Breta
de, &
de, a
où es
le po
gnie
Franç
Louis
bien
du Po
Brest.

OFF
D
M.
Gouye
M.
M.
M.
M.
M.

FRONTIERE ANCIENNE. 215

PORT-LOUIS.

A cent cinq lieuës de Paris.

VILLE maritime, & Port considérable de l'Océan, dont la pleine Mer est à trois heures. Elle se nommoit autrefois Blavet, située sur la côte Meridionale de la Province de Bretagne, à 47 degrez 43 minutes de latitude, & à 14 degrez 16 minutes de longitude, à l'embouchure de la Riviere de Blavet; où est le Port de l'Orient, près de cette Ville pour le grand commerce de la Compagnie des Indes; Cette Place fut renduë aux François en 1598 par le Traité de Vervins; Louïs XIII. la fit rebâtir avec une Citadelle bien fortifiée, & lui donna le nouveau nom du Port-Louis. Elle est à vingt-sept lieuës de Brest.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

PORT-LOUIS DE BLAVET.

M. LE MARQUIS DE ROTHELIN,
Gouverneur.

M. DE RIQUEBOURG, Lieutenant de Roy.

M. DE VILLENEUVE, Major.

M. DE BONNETON, Capitaine des Portes.

PORT DE L'ORIENT.

M. DE FAYET, Commandant.

M. DU VERNEY, Major.



V
 Men
 Cita
 sous
 à 48
 nute
 & de
 appe
 nous
 Roch
 Arce
 scaux
 nomb
 viere
 & la
 envir
 Malo

OFF
 VILL

M.
 M.
 & Ch
 M.
 M.
 M.
 Capita
 Fo
 M.
 Gouver

FRONTIERE ANCIENNE. ²¹⁷

B R E S T.

A cent vingt lieuës de Paris.

VILLE très-considérable de la Basse-Bretagne, & fameux Port de l'Océan, dont la pleine Mer est à deux heures quarante-cinq minutes; sa Citadelle est bien fortifiée à la moderne construite sous Louis XIV. dès le 16 Novembre 1687, située à 48 deg. 23 min. de latit. & à 13 degrez 6 minutes de longitude. Sa Baye est une des plus belles & des plus fortes de l'Europe; sont entrée qu'on appelle le Goulet, est très-difficile à cause de Minous, des Fillettes & du Mingant, qui sont des Rochers cachez de haute marée. Elle a un fameux Arcenal de Mer pour la construction des Vaisseaux du Roy qui y sont en sûreté, & en grand nombre; Cette belle Ville est séparée par la Riviere de Landerneau qui y fait son embouchure, & la rend beaucoup commerçante, dans tous ses environs. Elle est à quarante-une lieuës de Saint Malo.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE BREST, ET ISLE D'OISANT.

M. LE MARQUIS DE CHASERON, Gouverneur.

M. DU DOIGNON, Commandant des Ville & Château.

M. DE CEINTRE', Lieutenant de Roy.

M. DE FONTAINE LONGRAY, Major.

M. DE BEAUREVOIR, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT ET CHATEAU DU TORRO.

M. LE MARQUIS DE GOESERIAN, Gouverneur.



V
res ,
dans
ferm
48 d
minu
ne A
Quil
VII.
un de
que ,
hardis
ment
le 26
de Ch

OR
VILLE

M. I
Gouver
M. I
M.
M.

FRONTIERE ANCIENNE. 219

S A I N T - M A L O .

A quatre-vingt lieuës de Paris.

VILLE, Château, & bon Port de l'Océan, dont la pleine Mer est à six heures, sur les côtes de la Haute-Bretagne, située dans l'Isle de Saint Aaron, jointe à la Terre ferme par une grande Chaussée qui y conduit, à 48 deg. 40 min. de latit. , & à 15 degrez 29 minutes de longitude ; ce n'étoit autrefois qu'une Abbaye d'hommes lorsque l'Evêché de Quiladet y fut transferé en 1172, sous Louïs VII. Roy de France ; cette Ville est à présent un des plus fameux Ports de la Mer Britannique, & ses Habitans sont estimez des plus hardis sur Mer. Les Anglois y firent inutilement jouer leur Machine infernale de la Mer le 26 Novembre 1693. Elle est à trente lieuës de Cherbourg.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE SAINT-MALO ,
ET FORTS DES ENVIRONS.

M. LE COMTE DE BOZEN D'HAUTEFORT,
Gouverneur.

M. DE VOBAREL, Lieutenant de Roy.

M. DU COUDRAY, Major du Château.

M. DE LOZIER, Ayde-Major.



V
 Mer
 à l'ex
 Hog
 & à
 déc
 glete
 les V
 sidéra
 fit bâ
 Cette
 en 13
 les Fr
 sous l
 ficatio
 rasées
 lieux

OFFI
 V
 M.
 Gouver
 M.
 Lieuten

FRONTIERE ANCIENNE. ²²¹

CHERBOURG.

A quatre-vingt-quatre lieues de Paris.

VILLE Franche, & bon Port de la Mer Britannique en Normandie, dont la pleine Mer est à sept heures trente minutes, située à l'extrémité du Cotentin, près le Cap de la Hague, à 49 degrez 38 minutes de latitude, & à 16 degrez 5 minutes de longitude; fondée par Julius Cesar quand il conquit l'Angleterre; ce fut la dernière Ville que Charles VII. ôta aux Anglois. Elle étoit déjà considérable en 1050. L'Imperatrice Matilde y fit bâtir la belle Abbaye du Vœu en 1145. Cette Ville résista à Edouard Roy d'Angleterre en 1346. Elle fut prise & son Château par les François sur les Anglois le 12 Août 1450, sous le même Roy Charles VII. & ses fortifications telles que son présent Plan, furent rasées en 1689 sous Louis XIV. Elle est à 23 lieues de Caën.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET PORT DE CHERBOURG.

M. LE DUC DE VALENTINOIS,
Gouverneur.

M. LE MARQUIS DE FONTENAY,
Lieutenant de Roy.

Ff



V
 pag
 la M
 latit
 gitud
 duës
 teau
 sur le
 les T
 fut fo
 Silly
 merce
 versit
 Place

M.
 Gouver
 M. D
 M. D
 M. F

223

FRONTIERE ANCIENNE.

CAEN, CAPITALE.

A cinquante-six lieuës de Paris.

VILLE considérable, Capitale de la Basse-Normandie, située dans une belle campagne, sur la Riviere d'Orne, à trois lieuës de la Mer Oceane, à 49 degrez 11 minutes de latitude, & à 17 degrez 17 minutes de longitude. Les Murailles de la Ville sont défendus de leurs fossez remplis d'eau. Son Château est d'une assiette très-forte, étant élevé sur le Roc escarpé, & flanqué de quatre grosses Tours rondes, avec un Donjon. Cette Ville fut fortifiée sous François I. par François de Silly son Gouverneur. Elle est d'un grand commerce par Terre & par Mer; il y a une Université fameuse du Diocèse de Bayeux. Cette Place est à dix-sept lieuës du Hayre de Grace.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE CAEN.

M. LE MARECHAL DE COIGNY,
Gouverneur.

M. DE MATHAN, Lieutenant de Roy.

M. DE VILLETTE, Major.

M. FRECAN, Capitaine des Portes.



NORMANDIE quatre places.



H.

C
 dont
 en su
 belle
 viere
 à 49
 grez
 le Ro
 bien f
 de la
 se vo
 confic
 inutile
 Juille

O
 M.
 Génér
 M.
 l'éten
 M.
 Ville
 M.
 tabelle
 M.
 la Vill
 M. D
 M. C

M. D

FRONTIERE ANCIENNE.
HAVRE DE GRACE.

A quarante-huit lieues de Paris.

CETTE VILLE est une des plus fortes de l'Europe, & son Port un des plus fameux, dont la pleine Mer est à neuf heures, où sont en sureté les Vaisseaux du Roy, avec une très-belle Citadelle, située à l'embouchure de la Riviere de Seine au Pays de Caux en Normandie, à 49 degrez 31 minutes de latitude, & à 17 degrez 50 minutes de longitude. Elle a été bâtie par le Roy François I. en 1509, & depuis elle a été bien fortifiée, ce qui défend l'entrée de la Seine, de la Mer Oceane, ou Manche, en l'état qu'elle se voit aujourd'hui, avec un Arcenal de Mer considérable. Cette Place fut bombardée, mais inutilement, par la Flotte ennemie les 27 & 28 Juillet 1694. Elle est à dix-huit lieues de Dieppe.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DU HAVRE.

M. LE DUC DE SAINT AIGNAN, Gouverneur Général.

M. DE RICOUARD, Lieutenant de Roy dans l'étenduë du Gouvernement.

M. DE BEAUVOIR, Lieutenant de Roy de la Ville & Citadelle.

M. DE CHARNEY, Major de la Ville & Citadelle.

M. DE CHANTOISEAU, Ayde-Major de la Ville.

M. DE SEIGNORET, Ayde-Major de la Citadelle.

M. GUYON, Capitaine des Portes de la Ville.

TOUR DU HAVRE.

M. DE VARENNES GAULIN, Commandant.



V
 che,
 te mi
 lieus
 49 de
 degre
 Polet
 au pie
 grand
 avec p
 23 Ju
 très-ré
 de Ri

OFFI
VILL

M.
 verneu
M.
 nant de
M.
M.
M.
 pitaine

FRONTIERE ANCIENNE. ²²⁷

DIEPPE.

A quarante-ne lieues de Paris.

VILLE de Normandie & Citadelle forte, avec un bon Port de l'Océan, ou Manche, dont la pleine Mer est à dix heures trente minutes, située au Pays de Caux à douze lieues de Rouen sur la Riviere d'Arques, à 49 degrez 56 minutes de latitude, & à 18 degrez 47 minutes de longitude, le Fort de Polet est dans l'un de ses Fauxbourgs fortifié au pied de cette Riviere. Cette Ville est d'un grand commerce de Marée, & fut bombardée avec peu de succès par les Anglois les 22 & 23 Juillet 1694. Elle a été rebâtie à neuf, très-réguliere, sous Louis XIV. après la Paix de Riswic de 1697.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE DIEPPE, ET
FORT DE POLET.

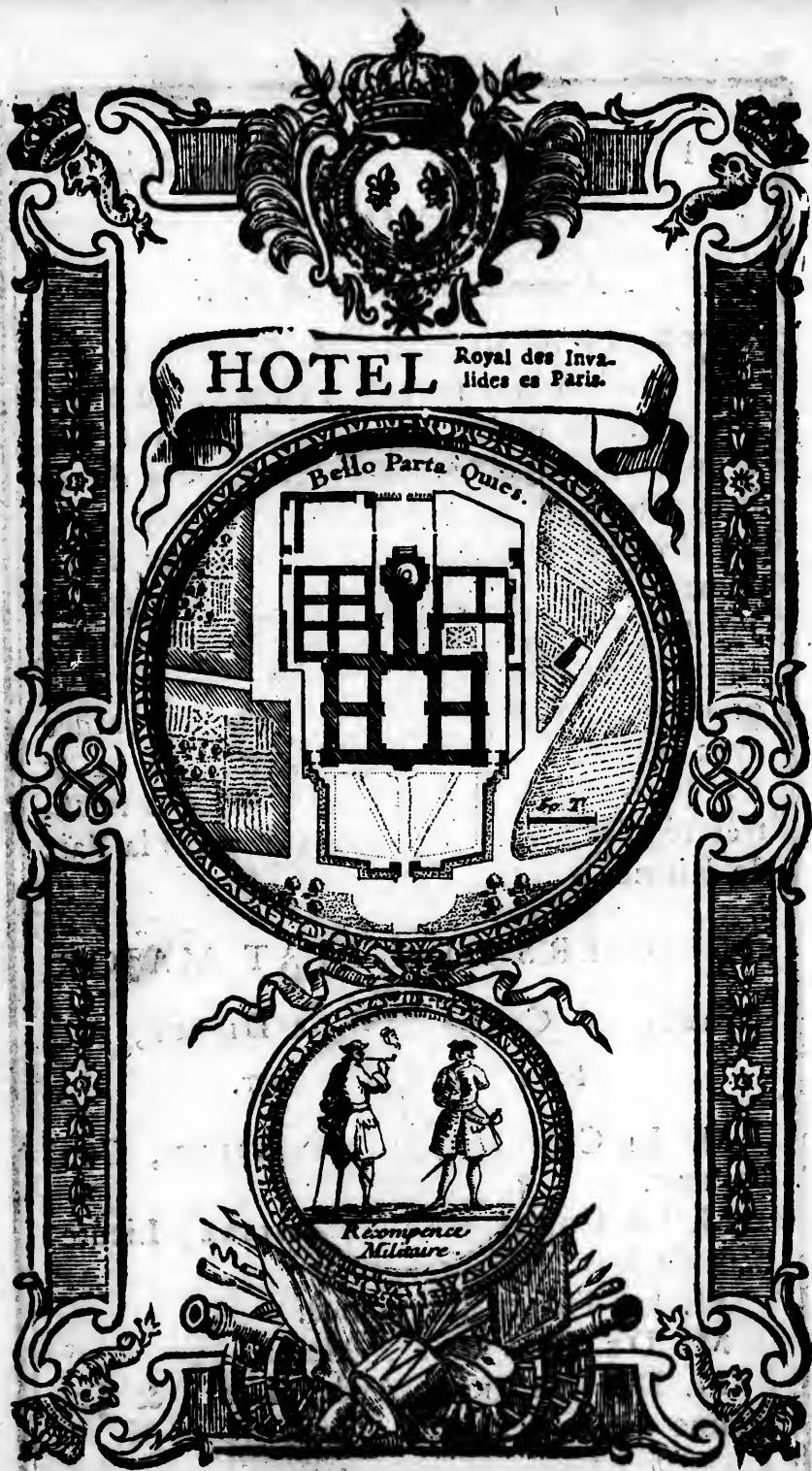
M. LE COMTE DE MANNEVILLE, Gouverneur.

M. LE COMTE DE LA BOISSIERE, Lieutenant de Roy.

M. son Fils en survivance.

M. DE BELVAL, Major.

M. DE LEARD, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.



Dre
 C
 fut é
 de Pa
 Seine.
 gons e
 sont l
 de leu
 la fon
 ordina
 lides n
 pagnie
 les, F
 premie
 tout é
 de ce
 litaires
 & aux
 les Pen
 nomina
 Il y a u
 Les p
 çus des
 M. de L
 Premier
 été Mes
 millard,
 S. Cont
 Baiyn d
 & avant
 ancienne
 les Abba
 s'étoient
 tats estre
 Les pr
 en 1670,
 été premi
 de S. Ma
 en 1705.
 Chevalier

A PARIS.
HÔTEL ROYAL
DES OFFICIERS ET SOLDATS INVALIDES.

CET HÔTEL, qui est un des plus beaux Monumens de la liberalité, & de la magnificence de Louis XIV. fut établi par son Edit du mois d'Avril 1674, au-dessous de Paris, sur une élévation à 320 toises de la Riviere de Seine. En faveur des Officiers, Soldats, Cavaliers & Dragons estropiez à la guerre, & hors d'état de servir. Ils y sont logez, nourris & entretenus de toutes choses le reste de leur vie, jusqu'au nombre de quatre mille hommes de sa fondation, tant Officiers que Soldats, qui y séjournent ordinairement, & le surplus des Officiers & Soldats Invalides moins infirmes, est partagé successivement par Compagnie pour le service du Roy, dans les Villes, Citadelles, Forts, & Châteaux des frontieres du Royaume. Son premier revenu est de 4 deniers pour livre, prélevé sur tout ce qui se paye pour les troupes du Roy, & l'excédent de ce revenu, est destiné aux Pensions des Chevaliers Militaires de S. Louis, depuis 200 livres jusqu'à 800 livres, & aux gratifications des Officiers; le second revenu sont les Pensions que les Abbayes & Prieurez d'hommes à la nomination de S. M. sont obligez de payer pour les Oblats. Il y a un Etat Major, & l'on y fait la garde journallemeng.

Les premiers Officiers & Soldats Invalides y ont été reçus dès l'an 1670, de sa fondation, sous la direction de M. de Louvois, Ministre & Secrétaire d'Etat de la guerre, Premier Directeur & Administrateur General; puis ont été Messieurs de Courtanveaux, de Barbezieux, de Chamillard, de Voisin; le Conseil de la guerre, Messieurs de S. Contest, le Blanc, de Breteuil, le Blanc, & à present M. Baiÿn d'Angervilliers, nommé par le Roy le 23 May 1728; & avant l'an 1670, les Officiers & Soldats Invalides étoient anciennement partagez par Oblats ou Religieux laïcs, dans les Abbayes d'hommes de fondation Royale, dont nos Rois s'étoient réservés le droit d'y placer des Officiers & Soldats estropiez au service de terre.

Les premiers fondemens de cet Hôtel Royal furent jettez en 1670, il fut achevé de bâtir en 1676. M. Dormoy en a été premier Gouverneur Commandant en 1670, puis Mis de S. Martin, en 1678, des Roches, en 1696, de Boiveau, en 1705, le Comte de Beaujeu, en 1728, & à present M. le Chevalier de Gages, depuis 1730.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR DE L'HOTEL R.

M. le Chevalier de GANGES, Gouverneur, Commandant le premier Juin 1730.

M. le Chevalier de S. André - Marnais, Maréchal de Camp, Lieutenant de Roy, le même jour.

M. de Yarenne, Major.

M. de S. Martin, Premier Ayde-Major.

M. de Beauchene, second Ayde-Major.

M. de S. Felix, troisième Ayde-Major.

M. BERTHELOT DE DUCHY, Directeur & Intendant.

Service du dedans de l'Hôtel Royal des Invalides.

TRESORIER S GENERAUX & Payeurs des Invalides.

M. Perichon, ancien.

M. le Riche, alternatif.

M. Pelletier, Secrétaire-Garde des Archives.

M. Mazele, Contrôleur.

M. Michon, sous-Inspecteur.

M. de Beauregard, Prevôt, & Commissaire d'Artillerie de l'Hôtel, avec six Archers.

M. Maloët, Medecin.

M. Boucaut, Chirurg. Major.

M. d'Armena, Chirurgien

Ayde-Major, & M. Guyon, Apotiquaire, gagnant Maîtrise.

Plus un Capitaine des Portes & cinq Portiers, avec vingt Prêtres Aumôniers-Religieux du Couvent de S. Lazare à Paris, & quatre Freres servans pour le Service Divin, attachez à l'Eglise de l'Hôtel Royal, qui est un chef-d'œuvre de l'Art par son grand ordre & sa magnificence, avec quarante Sœurs de la Charité pour le service des Infirmes des Officiers & Soldats de l'Hôtel.

Garde de l'Hôtel Royal à Paris.

Vingt-cinq Compagnies pour la garde ordinaire, à un Capitaine, un Lieutenant, & vingt-cinq hommes par Compagnie, & six Tambours qui roulent ensemble sur le pied de cinq Compagnies qui montent chaque jour la garde à l'Hôtel Royal, font cinquante Officiers, 625 Soldats, compris 30 Sergens & six Tambours.

Il y a aussi une Compagnie de bas Officiers pour la garde ordinaire, composée d'un Capitaine, d'un Lieutenant, & de 60 hommes compris trois Sergens & deux Tambours.

LE ROY a établi une Ecole de Trompette dans l'Hôtel Royal des Invalides par son Ordonnance du premier Juin 1731, composée d'un Maître de Trompette & d'un Ayde pour instruire vingt Cavaliers, qui y sont envoyez successivement à la fois, & pris dans les Regimens de la Cavalerie Legere pour en fournir les Compagnies: ils sont logez & nourris audit Hôtel Royal, & ont deux sols par jour pour leur entretien, outre leur solde ordinaire.

Le Sieur Petitot, ci-devant Secrétaire du Gouvernement de Lyon, ayant inventé & remis à Monseigneur d'Angervilliers, en 1733, un Projet pour donner des eaux en abondance à l'Hôtel Royal des Invalides, tant pour l'usage ordinaire, que pour la propreté; vient de finir au mois de Janvier 1736, une machine qui élève journellement trois mille muids d'eau à 73 pieds d'hauteur du fond d'un puit qui communique à la Riviere de Seine, lequel est inépuisable, & procure de grands avantages à l'Hôtel Royal des Invalides.

SUIT

Noms

& L

Com

Offic

des

les l

des

den

cipan

ou l



P

M. l
nant G
son fils
M. l
dans l'é

CHATE

M. le
let, Ca

M. d

tenant

Compag

filiers,

Château

posée d'

Marquis

d'un Lie

d'un En

& de so

compris

Tambou

CH

M. M

& 8 Gar

M. D

dant de l

AUGMENTATION.

251

SUITE DES VILLES INTERIEURES DU ROYAUME,
& autres Places de Guerre.

Noms & qualitez des Gouverneurs, Lieutenans Généraux, & Lieutenans de Roy des Provinces, & des Intendants, Commissaires du Roy dans les Généralitez, &c. avec les Officiers des Etats Majors, & Commandans en général des autres Villes, Forts & Châteaux du Royaume, dont les Plans ne sont point ici exécutez, distinguez par ordre des Départemens, & composez de même que les précédentes Places; ensemble les Officiers Généraux & Principaux Commandans pour le Roy dans la Nouvelle France ou Amerique Septentrionale & Méridionale.

AU PREMIER JUILLET 1736.



PARIS, VILLE, BREVÔTE ET VICOMTE.
P.^r Gouvernement Général.

M. le Duc DE TRESMES, Gouverneur & Lieutenant Général, & en survivante M. le Duc DE GESVRES, son fils aîné.

M. le Marquis de Bretonvilliers, Lieutenant de Roy dans l'étendue du Gouvernement de Paris.

CHATEAU DE VINCENNES.

M. le Marquis du Châtelet, Capitaine-Gouverneur.

M. de S. Sauveur, Lieutenant de Roy, avec une Compagnie Franche de Fusiliers, pour la garde du Château de Vincennes, composée d'un Capitaine, M. le Marquis du Châtelet, d'un Lieutenant, M. d'un Enseigne, M.

& de soixante-dix Soldats, compris trois Sergens & un Tambour, avec un Drapeau.

CHATEAU DE LA TOURNELLE A PARIS.

M. Menard, Capitaine-Gouverneur; avec un Brigadier & 8 Gardes, faisant corps de la Marine des Galeres du Roy.

M. DE HARLAY DE CELY, Conseiller d'Etat, Intendant de la Généralité de Paris.

G g ij

CHATEAU DE LA BASTILLE.

M. Jourdan de Launay, Capitaine-Gouverneur.

M. Jourdan de Lompré, Lieutenant au Gouvernement, avec une Compagnie pour la garde du Château de la Bastille, composée d'un Capitaine, M. Jourdan de Launay, d'un Lieutenant, M. de Beauval, & de soixante hommes de guerre à pied François, y compris trois Sergens & un Tambour, avec un Drapeau.

20. ISLE DE FRANCE.

Premier Grand Gouvernement Général.

M. le Comte D'EVREUX, Gouverneur Général.
 M. le Comte de Buron, Lieutenant Général.
 M. d'Elvémont, Lieutenant Général au Vexin François.
 M. le Duc de Boufflers, Lieutenant de Roy au Beauvoisis.
 M. le Baron de Bruis, Lieutenant de Roy au Noyonnois, Valois, Soissonnois & Laonnois.
 M. le Marquis de Blaru, Lieutenant de Roy, au reste de l'Isle de France, à la gauche de la Seine.

GOUVERNEMENTS.

M. le Duc de BOUFLERS, Gouverneur & Grand Bailli de Beauvais.

M. le Comte de Thurin, Gouverneur de Clermont.

M. Didier, Major.

M. de la Chevalleraie, Gouverneur de Beaumont.

M. le Duc de S. Simon, Gouverneur de Pont Ste Majance.

M. le Duc de Rufec, son fils en survivance.

M. le Comte d'Evreux, Gouverneur & Grand Bailli de Noyon.

M. Caron, Lieut. de Roy.

M. de Launoy, Major.

M. le Duc d'Humieres, Gouverneur & Grand Bailli de Chauny.

M. le Maréchal d'Errées, Gouverneur de Coucy-le-Château.

M. de Brochart, Lieutenant de Roy.

M. de Villemont, Major.

M. le Marquis de Charny, Châtelain de Coucy.

M. le Duc d'Humieres, Gouverneur de Compiègne.

M. le Marquis de Malecis, Lieutenant de Roy,

M. de Gaya, Major.

M. le Duc de Tresmes, Grand Bailli du Valois, & Gouverneur de Crespy.

M. de Prémont, Major.

M. le Duc de S. Simon, Gouverneur, & Grand Bailli de Senlis.

M. le Duc de Rufec, son fils en survivance,

M. de Léautaud, Major.

M. de Lucé, Grand Bailli du Soissonnois.

M. le Comte d'Evreux, Gouverneur de Soissons.

M. le Chevalier de Mauroy, Lieutenant de Roy, & M. de Montsivry en survivance.

M. de Sucy, Major.

M. le Comte d'Evreux, Gouverneur de Laon.

M. de Livergny, Lieutenant de Roy.

M. d'Hermival, Major.

M. de Martigny, Capitaine des Portes.

M. Chârelain, & Garde de la Tour de Laon.

M. de Barneville, Gouver-

neur d
M.

verneu
Melur

M.
Gouv

de Ne

M.
ne du

M.
le, G

M.
Lieute

repoix

M.
Gouve

d'Espé
Dourd

gneur

M.
la Gér

M.
M.

M.
M.

M.
M.

M.
Picard

M.
M.

M.
Boulon

M.
de Pont

M.
Verma

M.
Santer

M. d
où font

M.
Artois

neur de Brie comte Robert.
M. de la Riotterie, Gouverneur & Grand Bailli de Melun.

M. le Marquis de Rumond, Gouverneur & Grand Bailli de Nemours.

M. Capitaine du Château de Nemours.

M. le Chevalier d'Escluselle, Gouverneur de Dreux.

M. le Comte d'Harville, Lieutenant General de Hurpoix, en Beauce.

M. le Comte de Courson, Gouverneur & Grand Bailli d'Epée de Limours.

Dourdan, S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans.

M. le Comte des Barres, Gouverneur d'Eitampes, M. le Marquis des Barres, son fils en survivance.

M. Gouverneur de la Ferté Alais.

M. le Maréchal de Montmorency, Gouverneur de Mante, & pays Mantois.

M. de la Chenaye, Gouverneur de Meulan.

M. Grand Bailli, & Gouverneur de Montfort-Lamaury.

M. Gouverneur d'Houdan.

M. Grand Bailli & Gouverneur de Château-neu en Thimerais.

M. CHAUMONT DE LA GALAISIERE, Intendant de la Généralité de Soissons.



3e. PICARDIE ET ARTOIS.

Deuxième Grand Gouvernement Général.

M. le Duc d'ELBEUF, Gouverneur Général.

M. le Prince Charles de Lorraine, en survivance.

M. le Duc de Charost, Lieut. Général de la basse Picardie.

M. le Duc de Bethune, son fils, en survivance.

M. le Comte de Solre, Lieutenant Général de la haute Picardie, dit le pays de Santerre.

M. le Prince d'Isenghien, Lieutenant Général en Artois

M. le Marquis d'Houdetot, Lieutenant de Roy au pays Boulonnois, & pays reconquis.

M. le Marquis de Vauchel, Lieutenant de Roy, au pays de Ponthieu, Bailliages d'Amiens & d'Abbeville.

M. Lieutenant de Roy, au pays de Vermandois & de Thierache.

M. le Marquis d'Avarey, Lieutenant de Roy, au pays de Santerre, Mondidier & Royé, Grand Bailli de Peronne.

M. du Geneft du Repaire, Lieutenant de Roy, en Artois, où sont Arras & Bapaume.

M. le Marquis de Courtebourné, Lieutenant de Roy en Artois, où sont S. Omer & Aire.

GOUVERNEMENS.

M. de Galoubie, Gouverneur du Pont de Remy.

M. Dufey, Major.

M. le Chevalier de Valory, Gouverneur de Rüe.

M. le Marquis de Gama-ches, Seigneur, Vicomte avoué, & Gouverneur de S. Valery.

M. le Marquis d'Harville, Gouverneur de Roye.

M. de Neuville, Lieutenant de Roy.

M. Milon d'Abemont, Gouverneur de Mondidier.

M. le Marquis de Meuse, Gouverneur de Ribemont.

M. le Chevalier de Bre-mont, Lieutenant de Roy.

M. le Chevalier de Mefnin, Gouverneur de Marle.

M. Dansel, Lieut. de Roy.
M. de Rifancourt, Grand Bailli de Marle.

BOULONNOIS. 4^e

Gouvernement Général indépendant de celui de Picardie.

M. le Duc d'Humieres, Gouverneur général, & de Monthulin.

M. Lieut. de Roy.

M. des Landes, Major.

M. Robert, Aye-Major.

M. Ghabault, Capitaine des Portes.

M. le Duc d'Humieres, Gouverneur d'Estaples.

M. du Fretoy, Gouverneur du Crottoy.

M. de Campagne, Sénéchal du Boulonnois.

M. CHAUVELIN, Intendant de la Généralité d'Amiens & Artois.

**CHAMPAGNE ET BRIE.**

Troisième Grand Gouvernement Général.

M. le Prince de ROHAN-SOUBISE, Gouverneur Général.

M. le Basche Marquis d'Argenteuil, Lieutenant Général aux Bailliages de Troyes, Châlons, &c.

M. le Comte de Gisaucourt, Lieutenant de Roy.

M. De Joyeuse Comte de Grandpré, Lieutenant Général au Bailliage de Reims, &c.

M. le Chevalier de S. Clair, Lieutenant de Roy.

M. le Comte de Choiseul, Lieutenant Général au Département de Langres, &c.

M. de Vauréal, Lieutenant de Roy.

M. le Marquis de Segur, Lieutenant Général aux Bailliages de Meaux, Provins & Château-Thierry.

M. le Comte de Segur, son fils, en survivance.

M. le Marquis de Chevise, Lieutenant de Roy.

La qualité de Sénéchal hereditaire de Champagne, est attachée à la Terre de Joinville.

C
Mar
Ed
à ce
M
M
M
M
M
dois
M
M
Go
M
couar
chery
M
de Bea
de Res
M
gard,
gnan.
M. d
ville, C
Porcier
M. l
Capita
M. d
neur de
M. L
Pau, G
Mencho
M. de
nant de
M. C
M. le
Gouver
M. de
Major.
M. le
Gouver
M. Ay
M.

Celle de Sénéchal hereditaire de Reims , à la Terre du Marquisat de Thusy.

Et celle de Sénéchal de Château-Thierry , est attachée à ce Duché.

M. de Boliard , Grand Bailli de Meaux.

M. de Mégrigny, Comte d'Aunay, Grand Bailli de Troyes.

M. le Duc de Bouillon, Grand Bailli de Château-Thierry.

M. de Vinay de Noyers , Grand Bailli de Châlons.

M. d'Espaigneul de Villette , Grand Bailli de Vermandois , qui comprend Reims & Laon.

M. de Villelongue, Grand Bailli de Rethel.

M. le Marquis de Villaine , Grand Bailli de Vitry.

GOUVERNEMENS.

M. le Chevalier de Ricouïart, Gouverneur de Donchery.

M. le Baron de l'Hourfes de Beauregard , Gouverneur de Rethel Mazarini.

M. le Chevalier de Bougard , Commandant à Carignan.

M. de Sallabery de Benneville , Gouverneur à Château Porcien.

M. le Comte de l'Héry , Capitaine des Portes à Reims.

M. de Radouïay , Gouverneur de Fismes.

M. Le Chevalier de Saint Pau , Gouverneur de Sainte-Menehoud.

M. de la Geriniere Lieutenant de Roy.

M. Clozier , Major.

M. le Marquis de Villaine , Gouverneur de Vitry.

M. de Saint Mars , Sergent Major.

M. le Marquis de Casteja , Gouverneur de Saint Dizier.

M. Aymier, Lieut. de Roy.

M.

verneur de Joinville.

M. de Villars , Gouverneur de Bar-sur-Aube.

M. le Marquis de Renel , Gouverneur de Chaumont en Bassigny.

M. le Comte de Pezeux , Gouverneur & Grand Bailly de Langres.

M. le Marquis de Pezeux , son fils en survivance.

M. de Suzemont , Gouverneur de Vassy.

M. le Marquis de Sillery , Gouverneur d'Épernay.

M. Vinay de Tincourt , Lieutenant de Roy.

M. de Charmont , Gouverneur de Châlons.

M. le Basile Marquis d'Argentéuil , Gouverneur de Troyes.

M. le Marquis des Granges , Grand Bailly & Gouverneur de Sens.

M. Le Comte de Croissy , Gouverneur de Crecy.

M. de Beleme , Lieutenant de Roy.

M.

Gouverneur de Dammartin.

M. le Duc de Bouillon ,
Gouver. de Château Thierry.

M. le Marquis de Pleurre ,
Gouverneur de Sezanne.

M. le Marquis de Ville-
Gagnon , Gouverneur de
Provins.

M. Gouverneur de Monterreau, Fau-
tyonne.

M. Gouverneur de Pons-sur-Yonne.

M. de Bulquieuville, Gou-
verneur de Vaucouleur.

M. le PELETIER DE BEAUPRE', Intendant de
la Généralité de Châlons.

BOURGOGNE DUCHE.

Quatrième Grand Gouvernement Général.

Monseigneur le Duc de BOURBON , Gouverneur
Général , & Grand Sénéchal héréditaire de Bourgogne.

M. de Saulx, Comte de Tavannes, Lieutenant Général aux
Baillages de Dijon, Auxonne, Châtillon , & Bar-sur-Seine.

M. le Comte d'Auvillers , Lieutenant de Roy.

M. le Marquis de Beringhen , Lieutenant Général de la
Ville & du Baillage de Châlons.

M. de Feyllans , Baron de Mantonaye , Lieutenant
de Roy.

M. de Saulx , Vicomte de Tavannes , Lieutenant Gé-
néral de la Ville & Baillage de Macon , & Comté de
Charollois.

M. de la Vernette , Lieutenant de Roy.

M. de Saulx , Comte de Tavannes , Lieutenant Géné-
ral d'Autunois , d'Auxois & d'Auxerrois.

M. Comte de Créancé , Lieutenant de Roy.

M. le Comte de Choip , Lieutenant Général du Charol-
lois.

M. le Comte de Fauttieres , Lieutenant de Roy.

M. le Marquis de Laffay , Lieutenant Général , & Sé-
néchal de Bresse , Bugey , Valromey , & Gez.

M. Joly de Choin , Lieutenant de Roy.

GOUVERNEMENTS.

Monseigneur le Duc de
BOURBON , Gouverneur de
la Ville & Château de Dijon.

M. le Comte de Tavannes ,
Grand Bailly.

M. Des Granges , Lieute-

nant de Roy, Commandant
au Château.

M. de Champrenault, Ma-
jor.

Monseigneur le Duc de
Bourbon, Gouverneur de S.
Jean de Laune.

Monseigneur

Mo
Bourb
vre, c
M.
lée, C
lon, c
M.
laine
de Ch
M. c
Bailly
M.
nes, C
M.
tenant
M.
M.
gues, C
du Pon
M.
teauga
Talan
M. c
Gouve
M. l
Gouve
M.
jor.
M. c
de Bar
M. c
rolle,
& Châ
M. l
mont.g
& Valr
M d
Colom
Montag
M. le
Gouver
M. le
grand B

Monseigneur le Duc de Bourbon, Gouverneur de Sevre, ou Bellegarde.

M. le Comte de la Feuillée, Gouverneur de Châtillon, & de Chaumont.

M. le Comte de la Madeleine Ragni, Grand Bailly de Chaumont.

M. de la Montagne, Grand Bailly de Châtillon sur Seine.

M. le Vicomte de Tavanens, Gouverneur de Macon.

M. de Rambuteau, Lieutenant de Roy.

M. des Bois, grand Bailli.

M. le Marquis d'Entragues, Gouverneur de la Tour du Pont de Mâcon en Bresse.

M. le Marquis de Châteaugay, Gouverneur de Taland.

M. Comeau de Créancé, Gouverneur de Nuis.

M. le Marquis de Varax, Gouverneur de Beaune.

M. de Terreneuve, Major.

M. de Vienne, grand Bailli de Bar-sur-Seine.

M. de Vienne de Bousrolle, Capitaine de la Ville & Château de Bar-sur-Seine.

M. le Marquis de Rougemont, grand Bailli de Bugey, & Valromey.

M. de Malmont de Sainte-Colombe, Gouverneur de la Montagne.

M. le Marquis de Lambert, Gouverneur d'Auxerre.

M. le Comte de Courson, grand Bailli d'Auxerrois.

M. de Morey de Chantigny, Gouverneur de Veze-lay.

M. de la Tournelle, Gouverneur de Crévan.

M. le Marquis du Châtelet-Circy, grand Bailly & Gouverneur de Semur en Auvois.

M. de Charriere de Briere, Lieutenant de Roy de Semur.

M. le Chevalier d'Hauteuil, Gouverneur d'Avalon.

M. le Marquis d'Aligny, Gouverneur d'Autun.

M. de Montagu, Capitaine du Château.

M. de Dracy Grancy, grand Bailli d'Autun.

M. le Marquis de Prie, Gouverneur de Bourbon-Lancy.

M. de Romilly, grand Bailly.

M. Joly de Langes, Grand Bailly du Comté de Charollois.

M. le Comte de Chouin, Gouverneur de Bourg en Bresse.

M. Tardy de la Perouze, Lieutenant de Roy.

M. de Richebourg, Gouverneur du Pont d'Ains.

M. de la Rochefoucaud de Gondras, Gouverneur du Pont de Vesse en Bresse.

M. le Comte de Thurin, Gouverneur de Monthuel en Bressé.

M. Damas, Marquis d'Antigny, Gouverneur de la Souveraineté de Dombes, sous

Monseigneur le Prince de Dombes.

M. Tenarre de Montmain, Gouverneur de Seiffel.

M. de Saint-Apolinat de Fonsavine, grand Bailly de Bellay

M. le Chevalier de Faifaus, Gouverneur de Châtillon-lès-Dombes.

M. Binet, Lieutenant de Roy.

M. Renaut, Gouverneur du Pont de Chanas & Lavours.

Le Prieur des Chartreux & ses Religieux, Gouverneur

de la Place de Pierre-Châtel, dans le Bugey, par Provisions du Roy Louis XIII. du 22 Decembre 1641. & choisissent un Officier de Guerre pour les fonctions militaires.

M. le Marquis de Blanchesfort, Gouverneur de Gex.

M. des Broffes, grand Bailly de Gex.

M. de Sonhé, Gouverneur de Flavigny.

M. grand Bailly de Châlons.

M. DE LA BRIFFE, Conseiller d'Etat, Intendant de la Généralité de Bourgogne.

Le DAUPHINE.



Cinquième Grand Gouvernement Général.

Monseigneur LE DUC D'ORLEANS, Premier Prince du Sang, Gouverneur Général.

M. le Marquis de Sassenage, Lieutenant Général, & grand Sénéchal.

M. le Comte de Cambis, de Velleron, Commandant dans la Province.

M. le Marquis de Virieu, Lieutenant de Roy, au Bailliage de Grenoble & de Briançon.

M. de Morges, Comte de Vantavon, Lieutenant de Roy aux Bailliages d'Embrun & de Gap.

M. Lieutenant de Roy aux Bailliages de Vienne & de Saint-Marcellin.

M. le Marquis de Chabrillant, Lieutenant de Roy, aux Pays de Valentinois, & Diois de Saint-Pol.

M. le Comte de Maugiron, grand Bailly de Gresivaudan, ou de Grenoble & du Viennois.

M. le Maréchal du Bourg, grand Bailly de Diois & du Valentinois.

M. le Marquis de Montfuron, Comte de Ribiers, grand Bailly des Montagnes de Briançon, &c.

M. vinc

G.

M.

dré, c

verne

M.

de R.

M.

M.

de Sa

M.

Gouv

M.

dant

M.

Séné

Diois

M.

Gouv

teau

M.

nant

M.

M.

Gram

Ville

M.

Gouv

M.

M.

verne

M.

lité de

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M. de Beins de Vifaucourt, Sergent de Bataille de la Province de Dauphiné.

G O U V E R N E M E N S .

M. le Chevalier de S. André, des Gardes du Roy, Gouverneur de Vienne.

M. de Quinson, Lieutenant de Roy.

M. Carlin, Major.

M. du Perron, Gouverneur de Saint-Marcellin.

M. le Marquis de Merieu, Gouverneur de Romans.

M. de Villeneuve, Commandant au Pont de Beauvoisin.

M. le Marquis de Gouvet Sénéchal de Valentinois & Diois.

M. le Chevalier de Marcieu, Gouverneur de la Ville & Château de Valence.

M. de Saint-Genas, Lieutenant de Roy.

M. Coston, Major.

M. le Marquis de Vacheres-Gramont, Gouverneur de la Ville de Crest.

M. de Boffin d'Argenson, Gouverneur de Gap.

M. de la Viorne, Major.

M. le Chevalier de Gouvet, Gouverneur de la

Ville & Citadelle de Montlimart.

M. de Chabrilam, Lieutenant de Roy.

M. de Presles, fils, Major.

M. le Chevalier du Fort, Gouverneur de Pierrelatte, à la nomination de Monseigneur le Prince de Conty.

M. le Marquis de la Charce, Gouverneur de la Ville de Nyons.

M. le Chevalier de Saint-André de Marnais, Gouverneur de Die.

M. d'Allier, Major.

M. le Marquis de Conchès, Gouverneur du Château de Queyras.

M. de Sombremard, Commandant.

M. le Camus, Marquis de Montaudier, Gouverneur de Mevouillon.

M. le Chevalier de Montaudier, Lieutenant de Roy.

M. le Duc d'Hostun, Gouverneur de la Ville de Tallard.

M. DE FONTANIEU, Intendant de la Généralité de Grenoble.



g e . P R O V E N C E .

Sixième Grand Gouvernement Général.

M. le Duc DE VILLARS, Gouverneur général des Pays & Comté de Provence.

M. le Marquis de Brancas, Lieutenant Général.

M. le Comte de Forcalquier son fils, en survivance.
M. de Buous, Syndic pour la Noblesse, Lieutenant de Roy d'Arles & dépendances, & Vigueries.

M. Lieutenant de Roy de Marseille, ses dépendances & Vigueries voisines.

M. le Marquis de Caufans, Lieutenant de Roy pour Grasse, dépendances, & Villes des environs.

M. de Vintimille, Comte du Luc, Lieutenant de Roy pour Aix, & les Vigueries des environs.

M. Sénéchal de la Viguerie d'Aix.

M. le Comte de la Baume, Sénéchal des Vigueries d'Arles & de Tarascon.

M. de Courban, Sénéchal des Vigueries de Forcalquier, d'Apt & de Manoque.

M. de Chantercine, Sénéchal des Vigueries de Digne, de Seine & de Colmars.

M. le Baron de Thezé, Sénéchal de la Viguerie de Sifteron.

M. de Saint-Clement, Sénéchal de la Viguerie d'Hyeres.

M. de Beaurecœur, Sénéchal de la Viguerie de Toulon.

M. de Saint-Césary, Sénéchal des Vigueries de Grasse & de Saint-Paul.

M. le Comte de Castellane, Sénéchal des Vigueries de Castellane, d'Annot, &c.

M. Sénéchal de la Viguerie de Marseille, & terres adjacentes.

M. du Canet, Sénéchal des Vigueries de Draguignan, d'Aups & de Lorgues.

M. de Fontblanque, Sénéchal des Vigueries de Brignolles, de Saint-Maximin, &c.

GOUVERNEMENS.

M. le Comte du Luc, Gouverneur des Isles de Porquerolles, & Lingoustier, en la rade d'Hyeres.

M. le Marquis de Mariniane, Gouvern. des Isles de Portecros, en la même Rade.

Le Commandant à Hyeres, supprimé.

M. le Chevalier de Gargas, Commandant à Colmars.

M. Galleran, Aide-Major.

M. le Comte de Castellane, Commandant à Guillestre.

M. le Chevalier de Lannay, Commandant au Fort Saint-Vincent, & Vallée de Barcelonnette.

M. le Comte de Chastellux, Commandant à Seyne.

M. Girard, Aide-Major.

M. Rourer, Gouverneur de la Tour de Bergançon.

M.
Com
M.
neur
M.
d'Ar
M.
Gou
M.
d'Ap
M.
de P
M.
vern
M.

M.
Presi
M.
de la
M.
seille

M.
géné
M.
M.
haut
M.
gued
M.
dans
M.
Dioc
M.
ceses
M.
ceses
M.
vauc

M. le Chevalier d'Authier,
Commandant à Guillaumes.

M. de Mauroy, Gouver-
neur de Tarascon.

M. Gouverneur
d'Arles.

M. le Marquis de Nans,
Gouverneur de Saint-Remy.

M. de Buous, Gouverneur
d'Apt.

M. de Sinetty, Gouverneur
de Pertuys.

M. de Beauchamp, Gou-
verneur de Manosque.

M. d'Ayroux, Gouverneur

de Forcalquier.

M. du Bousquet, Gouver-
neur de Brignolle.

M. de Reydamondis, Gou-
verneur de Dravignan.

M. de Martigny, Gouver-
neur de Lorgues.

M. de Fauris, Gouverneur
de Grasse.

M. le Comte de Morges,
Lieutenant de Roy de la
Principauté d'Orange.

M. de la Palun, Comman-
dant dans la Ville & dépen-
dances d'Orange.

M. DES GALLOIS DE LA TOUR, Premier
Président, Intendant de la Généralité de Provence.

M. MITTON DE SENNEVILLE, Intendant
de la Marine à Toulon, & dans toute la Provence.

M. D'HERICOURT, Intendant des Galeres à Mar-
seille.

2e. LANGUEDOC.

Septième Grand Gouvernement Général.

Monseigneur le Prince DE DOMBS, Gouverneur
général.

M. le Marquis de la Fare-Laugere, Commandant.

M. le Marquis de Maillebois, Lieutenant général au
haut Languedoc.

M. le Marquis de Prie, Lieutenant général au bas Lan-
guedoc.

M. le Marquis de la Fare-Laugere, Lieutenant général
dans les Cevennes, &c.

M. le Marquis de Nogaret, Lieutenant de Roy, aux
Dioceses de Toulouze, & autres des environs.

M. le Marquis de Muruiel, Lieutenant de Roy aux Dio-
ceses de Castres, & de Saint-Pons.

M. le Comte de Ganges, Lieutenant de Roy aux Dio-
ceses de Saint-Papoul, Carcassonne, & autres.

M. le Marquis de la Fare, Lieutenant de Roy au Gé-
vaudan.

M. le Marquis de Castries , Lieutenant de Roy aux Dioceses de Montpellier , de Nismes & autres.

M. de Margon , Lieutenant de Roy aux Dioceses de Beziers , de Narbonne & d'Agde.

M. le Marquis de Montpezat , Lieutenant de Roy aux Dioceses de Mirepoix , Alet & Limoux.

M. Lieutenant de Roy au Diocese d'Uzès , & le bas Vivarais.

M. le Marquis de Fournez-Montfrain , Sénéchal de Nismes.

M. de Rochemontels , Sénéchal & Gouverneur de Toulouse & Pays Albigeois.

M. le Vicomte de Calmont , Sénéchal & Gouverneur de Lauragais.

M. le Comte de la Saumée , Sénéchal du haut Vivarais & du Velay.

M. le Marquis de Cavalat de Siran , Sénéchal de Carcassonne , Beziers & Limoux.

M. de Capriol , Sénéchal de Castres.

M. de la Roche de Saint-Angel , Sénéchal du Pays de Beaucaire.

M. d'Urtubie , Sénéchal du Pays de Labour.

M. Sénéchal de Nébouzan.

M. grand Bailly du Velay.

M. le Marquis de Morangiez , grand Bailly de Gévaudan.

M. le Marquis de Vagné , grand Bailly du Vivarais.

GOUVERNEMENS.

M. le Baron de Lordat , Gouverneur de la Ville & Château de Carcassonne.

M. le Chevalier de Lordat , son frere , en survivance.

M. Sapté de Montblanc , Major.

M. Laffel , Capitaine de la Tour de Cabardez.

M. le Marquis d'Arfis , Gouverneur de Beziers.

M. de Gavilda , Major.

M. de la Comme , Gouverneur du Fort du Port de Vendres.

M. le Marquis de la Fare , Gouverneur d'Agde.

M. le Marquis de Ganges , Gouverneur de Ganges.

M. du Vilain , Commandant dans les Cevennes.

M. le Marquis de la Châtre , Gouverneur des Forts de Salins , & Peccais.

M. de la Farre , Lieutenant de Roy.

M. de la Rochebernard , Major.

M. de la Garde , Major du Fort du Has.

M. le Vicomte de Narbon-

ne ,

& Ch

M.

nant

M.

M.

Plane

teau

M.

cerrie

vauna

M.

bion

teau

M.

jur.

M.

dant

M.

Roche

Beauc

M.

lember

teau

neuve-

M.

d'Etat



M. le

nant g

teau d

M. le

M. le

M. d

G o

M. le

Gouver

au Com

M. Ba

ne , Gouverneur de la Ville
& Château de Sommieres.

M. de Villevielle , Lieuten-
nant de Roy.

M. de Terrien , Major.

M. de Montefquiou de
Planefe, Gouverneur du Châ-
teau de Pere-Perrufe.

M. de Nogaret de Roque-
cerriere, Commandant le La-
vaunage, & Valon de Nage.

M. le Chevalier de Ram-
bion , Gouverneur du Châ-
teau de S. Hypolite.

M. de la Garennie , Ma-
jor.

M. de Préfossé, Comman-
dant de Sauvé.

M. de Brancas , Comte de
Rochefort , Gouverneur de
Beucaire.

M. le Marquis de Monta-
lembert, Gouverneur du Châ-
teau de S. André de Ville-
neuve-lez-Avignon.

M. le Marquis de Chabril-
lans , Lieutenant de Roy.

M. de la Peruffie, Gouver-
neur de la Tour & Pont de
Villeneuve-lez-Avignon.

M. de Vedrille, Comman-
dant des deux côtez du Fleu-
ve du Rhône , depuis le Pont
S. Esprit, jusques & non com-
pris Villeneuve.

M. le Marquis de Poli-
gnac , Gouverneur du Pays
de Velay & de la Ville du
Puy.

M. Loupiat de la Deveze,
Commandant.

M. Julien de Meuse, Gou-
verneur de Roquemaure.

M. des Pierre des Ports ,
Gouverneur de Lunel.

M. du Laurent , Gouver-
neur de Clermont de Lodé-
ve.

M. le Chevalier de la Fa-
relle , Commandant à Uzès.

M. DE BERNAGE DE S. MAURICE , Conseiller
d'Etat , Intendant de la Généralité de Languedoc.

PAYS DE FOIX , DONEZAN , ET ANDORE.

10^e. Gouvernement Général.

M. le Comte DE SEGUR , Gouverneur & Lieute-
nant général , Capitaine-Gouverneur de la Ville & Châ-
teau de Foix , & grand Sénéchal du même Pays.

M. le Marquis de Ségur , son fils , en survivance.

M. le Marquis de Bonnac , Lieutenant général.

M. de Lafitte , Lieutenant de Roy du même Pays.

GOUVERNEMENTS.

M. le Marquis de Bonnac,
Gouverneur du Mas d'Azil ,
au Comté de Foix.

M. Barfa de Pradine, Capi-

tain de Château d'Arfin.

M le Marquis de Bonnac,
Gouverneur du Château
d'Usson , & de celui de Keri-
gu , au Pays de Donezan.

BASSE NAVARRE ET BEARN.*II. Gouvernement Général.*

M. le Duc DE GRAMONT, Gouverneur, & Lieutenant Général du Royaume de Navarre & Principauté de Bearn.

M. le Marquis de Souvré, Lieutenant Général.

M. le Marquis de Lons, Lieutenant de Roy.

M. le Comte de Troisville, Sénéchal de Navarre.

M. de la Lanne, Châtelain de Navarre.

GOUVERNEMENTS.

M. le Duc de Gramont, Gouverneur & Capitaine du Château de Pau.

M. le Vicomte de Saint-Martin, Commandant de Pau.

M. le Comte de Troisville, Gouverneur du Pays & Vicomté de Soules, & du Château de Mauléon.

M. de Poiiy, Gouverneur de S. Beat.

M. de Mulely, Commandant de S. Beat, en Comminges.

M. de Bardou, Major.

M. Bezin, Aide-Major.

M. de Bombelle, Gouverneur d'Olleron.

M. de Gargas, Major.

M. Lozie, Aide-Major.

M. de Conches, Commandant à S. Bertrand, en Comminges.

M. MAILLARD DE BALOSRE, Intendant de la Généralité d'Ausch.

GUYENNE ET GASCOGNE. 12.*Huitième Grand Gouvernement Général.*

Monseigneur le Comte d'EU, Gouverneur général.

M. le Marquis de Bonnelles, Lieutenant général dans la basse Guyenne.

M. le Comte de Lautrec, Lieutenant général dans la haute Guyenne.

M. de la Deveze, Lieutenant de Roy, dans la partie du Quercy, où est Cahors.

M. de Saint-Aluere, Lieutenant de Roy, dans la partie de Quercy, où est Montauban.

M. le Marquis de Tauriac, Lieutenant de Roy, dans la partie de Rouergue, où sont Rhodéz & Villefranche.

M. le Baron de Pujols, Lieutenant de Roy, dans la partie

par
M
mi
M
M
M
dea
M
dan
M
Per
M
nois
M
Com
M
Roy
M
Guy
M
de B
M
chal
M
M
Basq
M
du P
M
M
M
bret.
M
M
verne
M
M
M
Guye
G o
M.
Gouy
Castil

partie de Rouergues , où sont Vabres & Milhaut.

M. Lieutenant de Roy aux Pays de Comminges & Conserans.

M. le Comte de la Serre, Lieut. de Roy, dans l'Armagnac.

M. Lieutenant de Roy dans le Bigorre.

M. le Marquis de Vignolles , Lieutenant de Roy à Bordeaux , & dans le Bordeleois.

M. le Comte de Bosen d'Hautefort , Lieutenant de Roy dans la partie du Perigord , où est Perigueux.

M. de Jumilhac , Lieutenant de Roy , dans la partie de Perigord , où est Sarlat & Bergerac.

M. le Comte de Saujon , Lieutenant de Roy, dans l'Agénois & Bazadois.

M. de la Motte-Guérin , Lieutenant de Roy, dans le Condomois & vraye Gascogne à Aire.

M. le Marquis de Camprenne d'Amont , Lieutenant de Roy à Bayonne , & dans les Landes.

M. le Marquis de Montferrand , grand Sénéchal de Guyenne & de Bordeaux.

M. le Comte de Laugnac , grand Sénéchal de Guyenne & de Bazas.

M. le Comte de Verteillac , Gouverneur & grand Sénéchal de Perigord.

M. le Marquis de S. Alvere , grand Sénéchal du Quercy.

M. le Duc de Gramont , Grand Sénéchal du Pays des Basques.

M. le Baron de Barbasan , grand Sénéchal & Gouverneur du Pays & Comté de Bigorre.

M. son fils en suryivance.

M. de Puget , grand Sénéchal d'Armagnac.

M. le Marquis de Roquetaillade , grand Sénéchal d'Albret.

M. Durfort , grand Sénéchal de Rouergue.

M. le Marquis de Ravignan , grand Sénéchal , & Gouverneur du Mont de Marsan , Tursan & Gavardan.

M. le Vicomte de Juillac , grand Sénéchal de Lannes.

M. le Comte de Bleignac , grand Sénéchal de Bazadois.

M. de Savignac , Maréchal de Camp de la Province de Guyenne.

GOUVERNEMENTS.

M. le Comte de Polastron,
Gouverneur de Castillon &
Castillonnet.

M. le Chevalier de Pujol,
Gouverneur de Puymirol.

M. de la Beaume , Lieuten-
nant de Roy.

M. Binet, Commandant de la Tour de Cordoüan, à l'Embouchure de la Gironde.

M. Gouverneur des 4 Vallées d'Aure.

M. de Noguet, Gouverneur de Tarbes.

M. de Gontault, Comte de Cabreres, Gouverneur de Figeac.

M. de Vaveaucourt, Gouverneur de Tiviers.

M. le Comte d'Aubeterre, Capitaine-Châtelain de Castelueher, en Agenois.

M. le Maréchal Duc de Roquelaure, Gouverneur de Leétoure.

M. de Villette, Gouverneur de Saint-Antonin.

M. de la Vaisse, en survivance.

M. Gouverneur de Dombez.

M. de la Broüe, Gouverneur de Moissac.

M. Berthier de Castelbon, Gouverneur d'Aspect.

M. d'Astore, Capitaine du Château de Fronlac.

M. BOUCHER, Intendant de la Généralité de Bordeaux.

M. PAJOT, Intendant de la Généralité de Montauban.



SAINTONGE ET ANGOUMOIS.

13. Gouvernement Général.

M. le Duc d'UZÈS, Gouverneur Général.

M. le Duc de Crussol, son fils, en survivance.

M. d'Aubeterre, Comte de Jonzac, Lieutenant Général.

M. le Marquis de Soudeilles, Lieutenant de Roy en Saintonge.

M. le Marquis d'Eschoisi, Lieutenant de Roy en Angoumois.

M. le Marquis de Comminges, grand Sénéchal de Saintonge.

M. de Charval, grand Sénéchal d'Angoumois.

GOVERNEMENTS.

M. le Duc d'UZÈS, Gouverneur de Saintes.

M. le Duc de Crussol, en survivance.

M. Lambert, Lieutenant de Roy.

M. de Cruzillac, Major.

M. le Comte de Riom, Gouverneur de Cognac, par la démission de M. le Duc de Richelieu.

M. le Duc d'UZÈS, Gouverneur d'Angoulême.

M.
survi
M.
nant
M.
du C

M.
rine
tonge

Gouru

M.
M.
M.
M.
chelle.

M.
Général



Mon
néral

M.

Poitou

M. l

Poitou

M.

tellerat

M. l

Lufign

M. S

& les

M. le

à Font

M. le Duc de Crussol, en
 survivance.
 M. de Villognon, Lieute-
 nant de Roy.
 M. de Beaumont, Major
 du Château.

M. de la Fargue, Com-
 mandant de S. Jean d'An-
 gely.
 M. le Chevalier du Fresne,
 Commandant à l'Isle-Mada-
 me.

M. DE BEAUHARNOIS, Intendant de la Ma-
 rine à Rochefort, & dans toute la Guyenne, & Sain-
 tonge.



14e. PAYS D'AUNIS.

Gouvernement Général, qui comprend la Rochelle, Bröilage,
 Isles de Ré, d'Oleron & autres adjacentes.

M. le Comte de Matignon, Gouverneur général.
 M. le Comte de Guiry, Lieutenant Général
 M. Lieutenant de Roy.
 M. le Comte de Clifson, grand Sénéchal de la Ro-
 chelle.

M. BIGNON DE BLANZY, Intendant de la
 Généralité de la Rochelle.



15e. POITOU.

Gouvernement Général.

Monseigneur le Prince de CONTY, Gouverneur Gé-
 néral du haut & bas Poitou, Laudunois & Châtelraudois.
 M. le Marquis de Verac, Lieutenant Général au haut
 Poitou.
 M. le Marquis de la Carte, Lieutenant Général, au bas
 Poitou.
 M. Lieutenant de Roy à Châ-
 telleraud, Loudun, & partie du Siege de Mommorillon.
 M. Douilly de Curzay, Lieutenant de Roy à Poitiers,
 Lusignan, & au reste du haut Poitou.
 M. Saguier de Luigné, Lieutenant de Roy à Mauléon,
 & les Sables.
 M. le Marquis de la Rochejacquelin, Lieutenant de Roy
 à Fontenay, & au reste du bas Poitou.

M. le Marquis de Pallinieres, Grand Sénéchal de Poitou, à Poitiers, & Siege Royal de Niort, & Gouverneur du Château de Poitiers.

M. Fumée, Grand Sénéchal de Poitou, à Châtelleraud.

M. Rousseau de la Parliere, Grand Sénéchal de Poitou, à Sivray & Siege Royal de Saint Maixant.

G O U V E R N E M E N S .

M. le Marquis de DREUX, Gouverneur de la Ville & Château de Loudun & Pays Loudunois.

M. du Petit Touré, Lieutenant de Roy.

M. le Prince de Talmont, Gouverneur de Châtelleraud.

M. le Marquis de Villennes, Gouverneur de Niort.

M. de la Marre Commandant.

M. de Royant Gouverneur du Château de la Chaume.

M. de la Salle Lezardieres Commandant.

M. le Marquis de la Breteche, Gouverneur & Lieutenant général de Poitiers.

M. le Duc de Châtillon, Capitaine du Château de Poitiers.

M. le Chevalier de la Vieuville, Gouverneur de Fontenay-le-Comte.

M. le Chevalier d'Alboyn de la Vieuville, son frere, Major,

M. de Boisgroliers, Gouverneur de Lusignan.

M. le Duc de Mazarin, Gouverneur de Saint-Maixant.

M. L E N A I N, Intendant de la Généralité de Poitiers.



16^e. B R E T A G N E .

Neuvième Grand Gouvernement Général.

Monseigneur le Comte DE TOULOUSE, Gouverneur général.

M. le Comte de Châteaurenault, Lieutenant général, en Bretagne, à la réserve du Comté Nantois.

M. le Comte de Voluire, Lieutenant de Roy en la haute Bretagne, des Dioceses de Rennes, de Dol, de S. Malo & de Vannes.

M. le Marquis de Langeron, Lieutenant de Roy en basse Bretagne, des Dioceses de S. Briéuc, de Treguier, de Saint Paul de Léon & de Quimper, ou Cornouaille.

M. le Maréchal d'Estrées, Lieutenant Général au Comté Nantois, Ville & Château de Nantes.

M. Colbert, Comte de Croissy, Lieutenant de Roy, dans l'étendue de l'Evêché & Comté Nantois.

GOUVERNEMENTS.

- M. Gouverneur de Rennes.
- M. le Marquis de Montater, Lieutenant de Roy.
- M. le Marquis de la Chenelaye, Gouverneur de Fougères.
- M. le Duc de la Trémoille, Gouverneur de Vitré.
- M. le Chevalier Guyon, Commandant du Fort de la Lathe.
- M. de la Haye S. Hilaire, Gouverneur de Cathais.
- M. de Boilève du Planty, Gouverneur de Lannion.
- M. le Comte de Pontbriand, Gouverneur du Fort & Isles des Ebiens.
- M. le Marquis de Voluire, Gouverneur de Ploermel.
- M. le Chevalier de la Bretonniere, Gouverneur de la Ville & Château de Dinant.
- M. de Maux, Lieutenant de Roy.
- M. le Duc de Mazarin, Gouverneur d'Hennebon.
- M. le Marquis de Lannion, fils, Gouverneur de Vannes.

- M. le Marquis du Cambout, Gouverneur de la Presqu'Isle de Ruis, & Château de Sucino.
- M. le Comte de Carcado, Gouverneur de Quimpercorrentin.
- M. de Carcado, Marquis de Molac, son fils, en survivance.
- M. Gouverneur de Concarneau.
- M. le Duc de Mazarin, Gouverneur de Quimperlay.
- M. de Parisy-Fontaine, Gouverneur de Morlaix.
- M le Marquis de Paulmy, Gouverneur de Saint-Briève.
- M. Isarn de Villefort, Gouverneur de Quinguamp.
- M. le Maréchal d'Etrées, Gouverneur de la Ville & Tour de Pilmil.
- M. le Chevalier Danvaux, Commandant.
- M. Isarn - de - Villefort - d'Auxy, Gouverneur des Villes, & Châteaux de Guerande, & Croisic.

La plupart des autres Villes de cette Province, ont des Gouverneurs particuliers, & il n'y a ni Baillis, ni Sénéchaux, pour commander la Noblesse, comme dans les autres Provinces : mais elle est divisée en huit Régimens, chacun de dix Compagnies de Gentilshommes, dont les Officiers sont par élection, à la réserve des Colonels pourvus par le Roy, & qui sont gens qualifiez du Pays.

M. Colonel du Régiment de la Noblesse de l'Evêché de Rennes.

M. de la Blottiere , Colonel du Régiment de Nantes.

M. le Comte de Lannion , Colonel du Régiment de Vannes.

M. Colonel du Régiment de Saint-Malo , & de Dol.

M. le Marquis de la Riviere , Colonel du Régiment de Saint-Brieuc.

M. le Marquis de Loémaria , Colonel du Régiment de Tréguier.

M. le Marquis de Brézal , Colonel du Régiment de Léon.

M. Colonel du Régiment de Quimper.

M. DE PONTCARRE' DE VIARME, Intendant de la Généralité de Bretagne.

M. ROBERT , Intendant de la Marine à Brest , & dans toute la Bretagne.



1^{re}. NORMANDIE.

Dixième Grand Gouvernement Général.

M. le Duc DE LUXEMBOURG , Gouverneur Général.

M. le Marquis de Beuvron , Lieutenant Général de la haute Normandie.

M. le Duc de Valentinois , Lieutenant Général de la basse Normandie.

M. le Chevalier de Gèvres , Lieutenant de Roy au Bailliage de Caux.

M. le Chevalier de Gèvres , Lieutenant de Roy au Bailliage de Roüen.

M. le Marquis de Flavacourt , Lieutenant de Roy , au Bailliage de Gisors.

M. Prevost de Saint-Julien , Lieutenant de Roy , au Bailliage d'Evreux.

M. le Marquis de Laigle , Lieutenant de Roy , au Bailliage d'Alençon.

M. le Comte de Gratteau , Lieutenant de Roy , au Bailliage de Caën.

M. le Duc de Luxembourg, Grand Bailli de Roüen,

M. le Maréchal de Coigny, Grand Bailli de Caën.

M. le Comte de Canisy , Lieutenant de Roy, au Bailliage de Courances.

M. le Marquis de la Brissolliere , Grand Bailly d'Alençon.

M. le Chevalier de la Tour, Grand Bailly de Côtentin.

GOUVERNEMENS.

M. le Duc de Luxembourg , Gouverneur de Roüen.

M. le Comte de Beuvron, Gouverneur du vieux Palais de Roüen.

M. de la Courtade , Commandant.

M. de Choisy , Major.

M. Le Chevalier de Saurion, Gouverneur du Pont-de-l'Arche

M. des Plaffons , Lieutenant de Roy.

M. le Marquis de Flavacourt , Gouverneur de Gisors.

M. le Comte de Belle-isle, Gouverneur de Vernon.

M. de Montfort, Gouverneur de Caudebec.

M. le Marquis de Matharel, Gouverneur d'Honfleur.

M. de Volaville , Lieutenant de Roy.

M. de Buquel , Major.

M. de Sainte-Marie de Garcelle, Capitaine des Portes.

M. le Chevalier de Gesvres, Gouverneur du Pontaudemer.

M. le Marquis de l'Aigle , Gouverneur de Verneuil.

M. le Comte d'Aubigné , Gouverneur de Falaise.

M. le Marquis de Gran-

cey , Gouverneur d'Argentan.

M. de la Surriere, Gouverneur d'Alençon.

M. le Chevalier de Courcy , Gouverneur de Valogne.

M. le Marquis de Longunay, Gouverneur de la Ville & Château de Carantan , & du Pont d'Ouvre.

M. le Duc de Valentinois , Gouverneur de S. Lo.

M. le Chevalier de la Tour , Commandant.

M. le Chevalier du Mesnil-Durand , Commandant en leur absence.

M. le Duc de Valentinois, Gouverneur de Grandville.

M. de Sennecy, Commandant.

M. Gouverneur de Coutance.

M. le Duc de Valentinois, Gouverneur de l'Isle de Chazé.

M. des Fugerefts, Gouverneur de Bellesme.

M. le Comte de Serillac , Gouverneur d'Avranches.

M. de Broglio , Abbé , & Gouverneur du Mont Saint-Michel.

M. le Chevalier de Montaignu , Commandant à la Hogue.

M. DE LA BOURDONNAYE, Intendant de la Généralité de Roüen.

M. AUBERY DE VASTAN, Intendant de la Généralité de Caën.

M. LALLEMANT DE LEVIGNEN, Intendant de la Généralité d'Alençon.



17^e. HAVRE DE GRACE.

Gouvernement Général.

Officiers Généraux, & Principaux. VOYEZ ci-devant le Plan & la Description de cette Place, Pages 224. & 225.

GOUVERNEMENTS.

M. le Duc de S. Aignan,
Gouverneur de Montivil-
liers, & d'Harfleur.

M. le Duc de S. Simon,
Capitaine du Château de Fé-

camp.

M. de Fresne, Gouverneur
de Fécamp.

M. son Fils, en survivance.

M. de Briquemont, Lieute-
nant de Roy de Fécamp.

M. BEGON, Intendant de la Marine au Havre, & dans toute la Normandie.



LE MAINE, PERCHE ET LAVAL.

19^e. *Gouvernement Général.*

M. le Marquis DE FERVAQUES, Gouverneur
Général.

M. le Comte de Tessé, Lieutenant Général.

M. le Marquis de Fervaques, Lieutenant de Roy au Pays
Chartrain.

M. Lieut. de Roy au Pays du Maine.

M. Lieut. de Roy au Pays du Perche.

M. de Maridort, Grand Sénéchal.

GOUVERNEMENTS.

M. le Marquis de Ferva-
ques, Gouverneur du Mans.

M. de Courcival, Major.

M. des Champs, Gouver-
neur de Mayenne, & Duché.

M. Abot du Bouchet, Gou-
verneur de Mortagne; & **M.**

le Marquis de Boisfevrier, en

survivance.

M. le Duc de la Trémoille,
Gouverneur de Laval, & du
Pays.

M. le Marquis de Chapui-
seau, Gouverneur de la Ville
& Château du Loir.

M. Abot du Bouchet, Grand
Bailli du Perche.

19^e. ORLEAN-

2^{de}. O R L E A N N O I S .*Onzième Grand Gouvernemens Général.*

- M. le Duc d'ANTIN, Gouverneur Général.
 M. le Duc d'Epéron, son Fils, en survivance.
 M. Brisay, Comte de Denonville, Lieutenant Général, au
 Pays Chartrain, & partie du Gâtinois.
 M. le Marquis de Fervaques, Lieutenant de Roy.
 M. Lieutenant Général d'Orléannois,
 où sont Orléans, Beaugency, & Estampes.
 M. Dupuy d'Igny, Lieutenant de Roy.
 M. Lieutenant Général aux Pays
 Blaisois, Dunois, & Vendômois.
 M. Lieutenant de Roy au Ven-
 dômois.
 M. le Comte de Quincy, Lieutenant de Roy à Gien,
 Montargis, Gâtinois, & Puisay.
 M. de la Martiniere, Grand Bailli d'Orléans.
 M. de Servin, Grand Bailli de Chartres.
 M. le Marquis de Pison, Grand Bailli de Blois.
 M. de Rochambeau, Grand Bailli du Duché de Ven-
 dôme.

G O U V E R N E M E N S .

- | | |
|---|--|
| M. le Duc d'Antin, Gouverneur d'Orléans, | M. le Pelletier des Forts, Capitaine-Gouverneur, & grand Bailli de Gien. |
| M. le Marquis d'Arménonville, grand Bailly, Gouverneur & Capitaine de la Ville de Chartres. | M. Lieutenant de Roy. |
| M. le Comte de Saint-Florentin, Gouverneur de Ger-
geau. | M. Major. |
| M. de Vimeur, Gouverneur Capitaine du Château de Vendôme. | M. Wendt, Gouverneur, & Capitaine de Montargis. |
| | M. Constantin, Concierge du Château. |
| | M. Gouverneur de Beaugency. |

M. DE BAUSSAN, Intendant de la Généralité d'Orléans.

2^{de}. N I V E R N O I S .*Gouvernemens Général.*

M. le Duc DE NEVERS, Gouverneur général.

K K

M. le Marquis de Myennes-sur-Loire, Lieutenant Général.

M. le Marquis de Prancontal, Lieutenant de Roy.

M. de Montargis, grand Bailli de Saint-Pierre-le-Moutier.

<p>GOUVERNEMENTS. M. le Duc de Nevers, Gouverneur de Nevers.</p>	<p>M. le Marquis de Langon, Gouverneur de la Charité-sur-Loire.</p>
---	---



III. BOURBONNOIS.

Gouvernement Général.

M. le Duc DE LA VALLIERE, Gouverneur général & Sénéchal.

M. le Duc de Vaujour, son fils, en survivance.

M. le Marquis de Levis de Châteaumorant, Lieutenant général.

M. Guillard de la Motte, Lieutenant de Roy, à Moulins, & au Pays entre la Loire & l'Allier.

M. Lieutenant de Roy à Bourbon, à Montluçon, & au Pays à la gauche de l'Allier.

<p>GOUVERNEMENTS. M. le Duc de la Valliere, Gouverneur de Moulins. M. le Duc de Vaujour, son fils, en survivance.</p>	<p>M. le Marquis de la Palun, Gouverneur de la Ville & du Château de Bourbon-l'Archambault.</p>
--	---

M. PALLU, Intendant de la Généralité de Moulins.



LYONNOIS, FORESTS ET BEAUJOLOIS. 23.

Douzième Grand Gouvernement Général.

M. le Duc DE VILLEROY, Gouverneur Général.

M. le Marquis de Villeroy d'Alincourt, Lieutenant Général.

M. de Fautrieres, Lieutenant de Roy de Lyonnois & Beaujolois.

M. d'Albont, Prince d'Ivetot, Lieutenant de Roy de Forests.

M. de la Ferriere, Sénéchal de Lion, Commandant le Gouvernement.

M. le Marquis d'Urfé , grand Bailli de Saint-Etienne en Forests.

M. Camus d'Argigny , grand Bailli de Beaujolois.

GOUVERNEMENTS.

M. le Duc de Villeroy ,
Gouverneur de Lyon.

M. de Fresne , Major de la
Ville de Lyon.

M. Capitaine des
Portes.

M. de Fresne de Cham-

pigny, Commandant le Châ-
teau de Pierre-Encise, & 30
hommes de Guerre.

M. Lieutenant.

M. Bouësse , Capitaine de
la Compagnie du Regiment
Lyonnois, entretenue à Lyon.

M. Daux, Eieutenant.

M. POULLETIER DE NAINVILLE , Intendant de la
Généralité de Lyon.



24e. A U V E R G N E.

Gouvernement Général.

M. le Duc DE BOUILLON , Gouverneur général.

M. le Marquis de Lignerac , Lieutenant général de la
haute Auvergne.

M. le Vicomte de Beaune , Lieutenant général de la basse
Anvergne.

M. le Marquis de Bouzols , son neveu , en survivance.

M. le Marquis de Rouffille , Lieutenant de Roy dans la
haute Auvergne.

M. le Marquis de Quincy , Lieutenant de Roy dans la
basse Auvergne.

M. le Marquis d'Apchon , Sénéchal de Riom.

M. Sénéchal de Clermont.

M. le Duc de Bouillon , Sénéchal & Gouverneur de
Cusser.

M. le Vicomte de Beaune , Châtelain d'Usson.

M. le Marquis de Saint-Projet , grand Bailli d'Aurillac.

M. ROSSIGNOL , Intendant de la Généralité de
Riom.



25e. L I M O S I N.

Gouvernement Général.

M. le Duc DE FILTZ-JAMES , Gouverneur général.

K c ij

256

M. Comte du Dognon, Lieutenant général au haut Limosin.

M. Comte d'Escars, Lieutenant général, au bas Limosin.

M. , Lieutenant de Roy, au haut Limosin.

M. , Lieutenant de Roy, au bas Limosin.

M. le Marquis de Saillant, grand Sénéchal du Limosin.

G O U V E R N E M E N S .

M.
Gouverneur de la Ville de
Limoges.

M. le Marquis de la Tour,
de Murat, Gouverneur de la
Ville de Tullés.

M. AUBERT DE TOURNY, Intendant de la Généralité de Limoges.



256. L A M A R C H E .

Gouvernement Général.

M. le Marquis DE S. GERMAIN-BAUPRE', Gouverneur général.

M. le Marquis de Marlaurent, Lieutenant général.

M. de Marolles de Rocheplatte, Lieutenant de Roy dans la haute Marche.

M. le Comte de la Gorze, Lieutenant de Roy dans la basse Marche.

M. son fils, en survivance.

M. de Lépau, Sénéchal de Gueret.

M. de Saintefaire, Sénéchal du Dorat.



257. B E R R Y .

Gouvernement Général.

M. le Marquis D'ARPAJON, Gouverneur général, & Grand Bailli de Berry.

M. le Comte de Seignelay, Lieutenant général, & Sénéchal du haut & bas Berry.

M. le Comte de Barres, Lieutenant de Roy du haut Berry.

M. de Rancher de Trememont, Lieutenant de Roy du bas Berry.

<p>GOUVERNEMENTS. M. le Marquis d'Arpajon, Gouverneur de la Ville, & de la Tour de Bourges. M. le Marquis d'Arpajon, Gouverneur d'Issoudun.</p>	M. de la Tude, Lieutenant de Roy d'Issoudun. M. de Baigneux, Major. M. Heurteault, Chevalier de Merolles, Gouverneur de Graçay & de Vierzon.
--	--

M. DODART, Intendant de la Généralité de Bourges.



2^{ge}. T O U R A I N E.

Gouvernement General.

Monseigneur le Comte DE CHAROLOIS, Gouverneur général, & Gouverneur de la Ville & Château de Tours.

M. le Comte de Razilly, Lieutenant Général.

M. le Marquis de Crestor, Lieutenant de Roy.

M. le Marquis de Leuville, grand Bailli de Tours.

<p>GOUVERNEMENTS. M. le Marquis de Vassé, Gouverneur du Château du Pleffis-lès-Tours. M. le Duc de S. Aignan, Gouverneur de Loches.</p>	M. le Duc d'Antin, Gouverneur, Grand Bailli de la Ville & Château d'Amboise. M. le Chevalier de la Valliere, Lieutenant de Roy.
--	--

M. LECLERC DE LESSEVILLE, Intendant de la Généralité de Tours.



2^{de}. A N J O U.

Gouvernement General.

M. DE LORRAINE, Prince de Lambescq, Gouverneur général du Pays d'Anjou, Ville & Château d'Angers, & du Pont de Sé.

M. le Comte de Maulévrier, Lieutenant général.

M. d'Autichamps, Lieutenant de Roy en Anjou.

M. Sénéchal d'Anjou.

<p>GOUVERNEMENTS. M. d'Autichamps de Miribel, Lieutenant de Roy de la</p>	Ville & Château d'Angers. M. de Boispoly, Major, M. Guyon de Vaux, Lieu-
---	--

tenant de Roy du Pont de Sè.
M. de Contades, Gouverneur de Beaufort-en-Val-lée.

M.

Gouverneur

de la Flèche.

M. de Bailleüil, Gouverneur de Châteaugontier.

M. de Saint-Offange, Gouverneur de Baugé.



30e. SAUMUROIS.

Gouvernement Général.

M. le Comte d'AUBIGNE', Gouverneur général.

M. le Comte de Maulévrier, Lieutenant général.

M. d'Antigné, Lieutenant de Roy de Saumurois.

G O U V E R N E M E N S.

M. le Comte d'Aubigné,
Gouverneur de la Ville &
Château de Saumur.M. le Chevalier de Cany,
Lieutenant de Roy.

M. du Petitthouïars, Ma-

jor, reçu en survivance à la
Lieutenance de Roy de Sau-
mur.M. , Gouverneur
de Richelieu.M. Gouverneur
de Mirabeau.

31e. FLANDRE FRANÇOISE.

*Gouvernement Général.*M. le Duc DE BOUFLERS, Gouverneur général de la
Flandre, du Haynault, & de l'Isle.

M. le Maréchal de Montmorency, Lieutenant général.

M. le Sart de Prémont, Lieutenant de Roy au Cam-
bresis, à Bouchain, au Pays d'Ostrevant, & au Quesnoy.M. le Marquis de Bouzie, Lieutenant de Roy au Pays
d'entre Sambre, & la Meuse.M. le Marquis de Prez, Lieutenant de Roy au Pays
d'entre l'Escaut, & la Meuse.M. BIDE^s DE LA GRANDVILLE, Intendant du Dé-
partement de Flandre.M. MOREAU DE SEYCHELLES, Intendant du Dépar-
tement de Haynault.DUNKERQUE, a le Rang de Gouvernement
de Province, & n'a plus d'Etat Major. 32.^eVoyez ci-devant le Plan, & la Description de cette Place,
pages 44. & 45.

M. DE RICOUART, Intendant de la Marine à Dunkerque.



33e. METZ ET VERDUN.

Gouvernement Général.

M. le Comte DE BELLE-ISLE, Gouverneur, Lieutenant général, & Commandant aux Pays & Evêchez de Metz & Verdun, & aux Places de la Saare, & Duché de Bar.

M. Foés de Château-Brehain, Lieutenant général au Pays Messin.

M. de Moranville, Lieutenant de Roy, au même Pays.

M. le Marquis du Châtelet de Laumont, grand Bailli de Sare-Louis.

COMMANDANS
DES PLACES.

M. le Chevalier Lauthier de Chabanon, Commandant à Sarrebourg.

M. de Valigny, Capitaine du Château de Marville.

M. le Chevalier Abincq, Commandant à Rodemacq.

M. le Chevalier de Prémarest, Lieutenant de Roy à Nancy.

M. Hufson, Major de la vieille Ville de Nancy.

M. Dupont, Major de la Ville neuve.

M. de Blamécourt, Capitaine des Portes.

M. le Comte d'Aubigné, Commandant pour le Roy à Trèves.

M. le Chevalier du Lau, ordre pour faire les fonctions de Major.

M. DE CREIL DE BOURNEZEAU, Intendant du Département de Metz & Pays Messin.



34e. TOUL.

Gouvernement General.

M. le Marquis de Crecy, Gouverneur, & Lieutenant général de l'Evêché & du Pays Tulois.

M. le Comte d'Eschenay, Lieutenant général.

M. le Hayer de la Folaine, Lieutenant de Roy au même Pays.



3^e. ALSACE.
Gouvernement General.

M. le Maréchal Comte DU BOURG, Gouverneur général, & grand Bailli d'Alsace, Commandant dans la Province.

M. le Marquis d'Antin, Lieutenant général.

M. de Saint-Offelden, Lieutenant de Roy de la haute Alsace.

M. de Maret, Lieutenant de Roy de la basse Alsace.

COMMANDANS
DES PLACES.

M. le Chevalier d'Argence, Commandant au Château de Liéthemberg.

M. de Colommées, Major.

M. de Maguenat, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

M. le Chevalier de la Chapelle, Commandant à Lauterbourg.

M. de la Ville, Major.

M. de Laffiez, Capitaine des Portes.

M. le Chevalier de Pralon, Commandant à Colmar.

M. de la Sabliere, Major.

M. le Chevalier de Majeau, Commandant à la Petite-Pierre.

M. Pillot, Commandant à Saverne.

M. le Chevalier de la Ja-

veliere, Gouverneur de Philisbourg.

M. de Cavagnac, Lieutenant de Roy.

M. d'Armand, Major.

M. du Favres, Aide-Major.

M. de Guadet, Capitaine des Portes.

M. le Chevalier de Lollmie, Commandant au Fort de Kell.

M. de Penquer, Major.

M. Alberty, Capitaine des Portes.

M. de Berzé, Major à Wiessembourg.

M. le Chevalier Charon, Commandant au Château de Lanferon.

M. le Chevalier de Brusfac, Commandant d'Obernheim, Bourg de l'Evêche de Wormes.

M. FEYDEAU DE BROU, Conseiller d'Etat, Intendant du Département d'Alsace.



3^e. FRANCHE-COMTE.

Gouvernement General.

M. le Duc DE TALLARD, Gouverneur général.

M. le

M. le Duc de Randan , Lieutenant général.
 M. le Duc de Duras , Commandant dans la Province.
 M. le Marquis de Gambais , Lieutenant de Roy d'un des quatre Bailliages de Franche-Comté.
 M. Dupuy Vauban , fils , Lieutenant de Roy d'un Bailliage.
 M. de Bory , Lieutenant de Roy , d'un Bailliage.
 M. Pelissier , Ecuyer , Lieutenant de Roy , d'un Bailliage.
 M. de Beaubretan , grand Bailli d'Amont , ou de Gray.
 M. le Marquis de Montaigu , grand Bailli de Besançon.
 M. le Marquis de Clermont de Gallerande , grand Bailli du Milieu , ou de Dole.
 M. le Marquis de Beaufremont , grand Bailli d'Aval , ou de Salins.

GOUVERNEMENS.

M. Tranchant de Navenne , Gouverneur de Vesoul.
 M. de la Bastie-Versel , Gouverneur de Dole.
 M. de Marcelot , Major.
 M. le Comte de la Tour de Meuse , Commandant les Châteaux , & Seigneuries de

Blamont , d'Hericourt , Châtelot , & Clemont.

M. de la Chenaye , Aide-Major.

M. le Baron de l'Espérance , Commandant du Fort S. Hypollite , sur le Doux dans la Montagne.

M. DE VANOLLES , Intendant du Département de Franche-Comté.



COMTE DE ROUSSILLON.

37^a. Gouvernement General.

M. le Maréchal Duc DE NOAILLES , Gouverneur & Lieutenant général , Gouverneur & Capitaine général des Comtez & Vigeries de Roussillon , de Conflans , Cerdagne , & Pays adjacens.

M. le Comte d'Ayen , son fils , en survivance.

M. le Marquis de Caylus , Lieutenant général dans le Roussillon , & le Conflans.

M. Picon d'Andrezel , Lieutenant de Roy en Roussillon.

GOUVERNEMENS.

M. de la Vieuville , Gouverneur du Château & Tour

de Pratz de Molliou , de Périlloux , & de la Garde.

M. le Chevalier de Beau-

puy, Commandant.

M. de la Riviere, Major.

M. le Chevalier de la Comme, Commandant au Fort de Vandre.

M. de Lunda, Commandant: du Fort & Village des

Bains.

M. de la Morandiere, Major.

M. de la Motte-Juigné, Commandant à Saint-Laurent de Cerda.

M. BAÜYN DE JALAIS, Intendant du Département de Rouffillon.

NOUVELLE FRANCE.

AMERIQUE SEPTENTRIONALE.

337 Gouvernement General.

M. le Maréchal Duc D'ESTREES, Vice-Amiral de France, Viceroy de l'Amérique Septentrionale, & Méridionale.

M. le Marquis de Beauharnois, Gouverneur & Lieutenant général de la nouvelle France, ou du Canada.

GOUVERNEMENTS.

M. le Marquis de Beauharnois, Gouverneur de la Ville Capitale de Quebec.

M. des Chaillons, Lieutenant de Roy.

M. Pean, Major.

M. de Beaujeu, Major des Troupes en Canada.

M. Brouillant de S. Ovide, Gouverneur de l'Isle Royale.

M. de Bourville, Lieutenant de Roy.

M. de Chambon, Major.

M. du Vivier, Aide-Major.

M. de Beaujours, Gouverneur de Mont-Réal.

M. le Chevalier Begon, Lieutenant de Roy.

M. le Baron de Longueuil, Major.

M. de Vaudreuil de Cavagnial, Gouverneur des trois Rivières.

M. de Bannes, Lieutenant de Roy.

M. du Buiffon, Major.

M. de Bienville, Gouverneur de la Louïfianne.

M. de Louboey, Lieutenant de Roy à la nouvelle Orleans.

M. le Chevalier de Noyan, Major.

M. d'Artaguiette-Diron, Lieutenant de Roy à la Mobile.

M. de Beauchamp, Major.

M. RAUDOT, Intendant de la Marine, ayant le Département général des Classes du Royaume, à la Cour.

M. DE CARTIGNY, Intendant général des Armées Navales de France, à Paris.

M. HOCQUART, Intendant de la nouvelle France & Canada, à Quebec.

AMERIQUE MERIDIONALE.

ISLES DU VENT.

 39. *Gouvernement Général.*

M. le Marquis DE CHAMPIGNY, Gouverneur, & Lieutenant Général des Isles du Vent.

GOUVERNEMENS.

M. de Brach, Gouverneur de la Martinique.

M. de Châteaugay, Lieutenant de Roy, à la Martinique.

M. de Clieu, Lieutenant de Roy. *Idem.*

M. de Poinfable, Lieutenant de Roy. *Idem.*

M. Kearney, Lieutenant de Roy. *Idem.*

M. de Longueville, Major. *Idem.*

M. de Pradines, Gouverneur de la Grenade.

M. de Binoist, Lieutenant de Roy.

M. Bonvoult, Major.

M. de la Mirande, Gouverneur de Cayenne.

M. de Crenay, Lieutenant de Roy.

M. d'Orvilliers, Major.

M. d'Audifred, Aide-Major.

M. de Larnage, Gouverneur de la Guadeloupe.

M. Dumont de S. Renty, Lieutenant de Roy. *Idem.*

M. de Lafond, Lieutenant de Roy. *Idem.*

M. de Ligny, Major. *Idem.*

M. de Poincy, Gouverneur de Marie-Galande.

M. de la Chassagne du Jarrier, Major.

M. Hoüel, Ingénieur des Isles du Vent.

M. Rauffain, Arpenteur des mêmes Isles.

M. PANIER D'ORGEVILLE, Intendant des Isles du Vent & de la Martinique.

ISLES SOUS LE VENT.

 40. *Gouvernement Général.*

M. le Marquis DE FAYETE, Gouverneur & Lieutenant Général des Isles sous le Vent, à l'île S. Domingue.

M. de Chastenoye, Gouverneur Particulier du Cap Saint-Domingue, ou François, gros Bourg.

M. de Brach , Gouverneur Particulier de l'Isle S. Louis.
 M. Mithon l'Ecoffois , Lieutenant de Roy , & Capitaine
 Gardes-Costes de la Teste de Buch , à Léogane , Ville Capi-
 tale de l'Isle S. Domingue.

G O U V E R N E M E N S .

M. Bizothon de la Mothe ,
 Major à Léogane.

M. d'Hericourt, Lieutenant
 de Roy au Cap François.

M. Pernay du Recours ,
 Major.

M. Moret , Lieutenant de
 Roy au Petit-Goave.

M. de Rodoïan, Major.

M. Descairac , Lieutenant
 de Roy à l'Isle Saint-Louis.

M. Massip , Major.

M. de Courpon, Lieute-
 nant de Roy à l'Artibonite ,

ou Port de Paix.

M. Maupoint , Major.

M. Buttet , Lieutenant de
 Roy , au Fort-Dauphin.

M. de Chastenoye , Major
 au Fort-Dauphin.

M. des Petitsbois, Major à
 Jacquemel.

M. du Bourry , Major à la
 Grande-Anse.

M. Ferret , Major à Mir-
 balais.

M. le Chevalier de Vau-
 dreuil , Major à l'Isle-à-Va-
 che.

Les trois Gouvernemens généraux de la nouvelle France,
 ou de l'Amérique Française, sous le Ministère de Mr. le Comte
 DE MAUREPAS , Secrétaire d'Etat de la Marine, & des Ga-
 leres du Roy, sont remplis ordinairement par des Officiers de
 la Marine ; & toutes les Troupes du Roy qui sont dans ces
 Pays avec leurs Officiers , sont détachés des Compagnies
 franches de la Marine, qui résident dans les Ports de France,
 aux ordres de Monseigneur le Comte DE TOULOUSE ,
 Grand-Amiral, en 1683. & Mgr. le Duc DE PINTHIEVRE,
 Fils de S. A. S. en survivance , du premier Janvier 1734.

M. DE LA CHAPELLE, Intendant des Isles sous le Vent,
 à Saint-Domingue.

T A B L E
DES GOUVERNEMENS G'NERAUX
DES PROVINCES DU ROYAUME,
 & de la Nouvelle France , ou Amérique.

Par ordre Alphabetique.

A L S A C E , - Page 260	A M E R I Q U E M E R I D . 263
A M E R I Q U E S E P T E N -	A N G O U M O I S , & S A I N -
T R I O N A L E , - - 262	T O N G E , - - - - 246

ANJOU, - - - - -	257	HAVRE-DE-GRACE,	252
AUNIS, - - - - -	247	ISLE DE FRANCE, -	232
AUVERGNE, - - - -	255	LANGUEDOC, -	241
BEARN & basse Navarre,	244	LIMOSIN, - - - -	255
BERRY, - - - - -	256	LYONNOIS, FO-	
BOULONNOIS, -	234	RESTS, &c. - -	254
BOURBONNOIS, -	254	LA MARCHE, - -	256
BOURGOGNE, Duché, -	236	LE MAINE & PER-	
BRETAGNE, - - - -	248	CHE, - - - - -	252
CHAMPAGNE & BRIE, -	234	METZ & VERDUN, -	259
DAUPHINE', - - - -	238	NIVERNOIS, - - -	253
DUNKERQUE, - - - -	258	NORMANDIE, - -	250
FLANDRE FRANÇOISE,	258	ORLEANNOIS, -	253
FOIX, DONEZAN, &		PARIS, - - - - -	231
ANDORE, - - - - -	243	PICARDIE & ARTOIS,	233
NOUVELLE FRANCE,	262	POITOU, - - - -	247
OU CANADA, - - - -	260	PROVENCE, - - -	239
FRANCHE COMTE', -	260	ROUSSILLON, - -	261
GUYENNE & GAS-		SAUMUROIS, - -	258
COGNE, - - - - -	244	TOUL, - - - - -	259
		TOURNAINE, - -	257

DANS LE ROYAUME.

Grands Gouvernemens Généraux, - - 12. }
 Gouvernemens Généraux, - - - - - 25. } 37.

Gouvernemens Généraux dans la Nouvelle France, 3.

TOTAL - - - - 40.

OBSERVATIONS.

MESSIEURS les Officiers Généraux, & Principaux Commandans pour le Roy dans les Provinces du Royaume, & dans la nouvelle France, de même que Messieurs les Officiers des Etats Majors des Places de Guerre, & autres Personnes, sont priez d'adresser, s'il leur plaît, au Sieur Lemau de la Jaisse, de l'Ordre de Saint-Lazare, rue & près la Fontaine de Richelieu à Paris, dans le courant de cette année, & dans les premiers mois de 1737, leurs différentes Remarques, sur les changemens, augmentations, omissions, ou corrections des noms propres & qualitez, ainsi que du décès des Officiers, & des noms en blanc, qu'on a pû sçavoir, de même d'une partie du Blazon des Armoiries au vrai des

Villes & Places de Guerre, qui seront à leur connoissance, & qui leur paroîtront nécessaires, afin que l'Auteur puisse les rétablir dans le prochain Supplément aux mutations des Officiers, compris dans ce nouveau Livre des Plans, qu'il espère de donner en 1737. pour plus de perfection à satisfaire au désir du Corps Militaire du Royaume.

Tous les Exemplaires de ce nouveau Livre DES PLANS, tant en Brochures, que reliez, seront toujours signez de l'Auteur, & marquez à sa Marque du Militaire de France. pour distinguer les véritables, d'avec les contrefaits; on est prié d'y faire attention.



LemaudelaJaisse;



A P P R O B A T I O N.

J'AY lû par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux la Carte intitulée: *Carte générale de la Monarchie & du Militaire de France, ancien & moderne*, & j'ai crû qu'on pouvoit permettre de la graver, & de la rendre publique. A Versailles, le sept Mars 1730.

Signé, HARDION.

P R I V I L E G E G E N E R A L D U R O Y.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: S A L U T. Notre cher & bien amé le Sieur PIERRE LEMAU DE LA JAISSE, ancien Officier de feuë notre très-chere Tante, MADAME Doulairiete d'Orleans, & de l'Ordre de Saint-Lazare; Nous ayant fait remontrer, qu'il se seroit appliqué depuis plusieurs années à dresser & composer une Carte générale de la Monarchie & du Militaire de France, tant ancien que moderne, avec les explications, qu'il souhaiteroit faire dessiner, imprimer, graver, & donner au Public: mais comme cet Ouvrage lui a coûté bien du travail, des peines & des

dépens : pour le rendre dans la perfection où il se trouve , & étant très-utile , tant pour la connoissance de nos Troupes , que pour le Public ; & qu'il craint que quelques Dessinateurs, Graveurs, Imprimeurs, Marchands, & autres, ne s'avissassent de lui contrefaire, ce qui lui seroit un tort considerable : il nous auroit pour cet effet très-humblement fait supplier de vouloir bien lui accorder nos Lettres de Privilège , par lesquelles il soit défendu à tous Dessinateurs, Imprimeurs, Graveurs, Marchands en Taille-douce , & autres, de s'immiscer à copier, ou faire copier, en tout ou en partie , & par extrait, tant en grand, qu'en petite feuille séparée, ou autrement, ladite Carte ci dessus spécifiée. A CES CAUSES ; voulant favorablement traiter ledit Sieur Expositant, reconnoître son zèle pour notre service , & lui donner les moyens de Nous les continuer ; Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes , de faire dessiner , imprimer , ou faire graver ladite Carte générale de la Monarchie, & du Militaire de France, tant ancien , que moderne , avec les Explications , en telle forme , caractere , maniere , & grandeur que bon lui semblera , tant en feuilles séparées qu'autrement , & autant de fois que bon lui semblera , & de la faire vendre & débiter par tout notre Royaume, Pays, Terres , & Seigneuries de notre obéissance , pendant le tems & espace de dix années consecutives , à compter du jour de la date desdites Présentes ; Faisons défenses à toutes sortes de Personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient , d'en introduire d'Impressions, Dessins, ou Gravures Etrangères dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi à tous Dessinateurs, Graveurs, Imprimeurs, Marchands en Taille-douce, & autres, de dessiner, ou faire dessiner, graver, ou faire graver, imprimer, ou faire imprimer, & vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ladite Carte générale de la Monarchie & du Militaire de France, tant ancien , que moderne , avec les explications, en tout, ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de Titre, tant en grand qu'en petit, même en feuilles séparées, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Sieur Expositant, ou de ceux qui auront droit de lui , à peine de confiscation, tant des Planches, que des Exemplaires contrefaits, & des Ustensiles qui auront servi à ladite contrefaction, que nous entendons être saisis, en quelques lieux qu'ils soient trouvez, de six mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Sieur Expositant, & de tous dépens, dommages & intérêts : à la charge que ces Présentes seront enregistrees tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que la gravure & impression de ladite Carte seront faites dans notre Royaume, & non ailleurs ; & qu'avant de l'exposer en vente, gravée ou imprimée, sera remise dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur CHAUVBLIN ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, une dans celle de notre Château du Louvre, &

une dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur CHAUVILLIN, le tout à peine de nullité des Presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Sieur Exposant, ou ses ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucuns troubles ou empêchemens. Voulons qu'en mettant au bas de ladite Carte ces mots: Avec Approbation & Privilège du Roy, ces Presentes soient tenues pour bien & dûment signifiées; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires: C A R tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le dix-septième jour du mois de Mars, l'an de grace mil sept cens trente, & de notre Regne le quinzième. Par le Roy en son Conseil. Signé, SAINSON, avec grille & paraphe, & scellé du grand Sceau de cire jaune.

Registré sur le Registre 7. de la Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & Imprimerie de Paris, No. 369. fol. 523. conformément au Reglement de 1723. qui fait défenses, Art. IV. à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, autre que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, & faire afficher aucuns Livres, pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs, ou autrement, & à la charge de fournir les Exemplaires prescrites par l'Article CVIII. du même Reglement. A Paris, le 24 Avril 1730.

Signé, P. A. LEMERCIER, Syndic.

SECONDE APPROBATION.

Approuvé ce Manuscrit contenant 260 pages. A Versailles le 19 Avril 1736. Signé, HARDION.

AVIS important aux Dénonciateurs.

LE Pourvû dudit Privilège cède volontairement au Dénonciateur son tiers de lad. amende de 6000 livres, se réservant seulement les Planches, les Exemplaires, & les Ustenciles saisis, au moyen de quoi ledit Dénonciateur aura ie tiers, ou 2000 livres y énoncées. Cet Ecrit servira de Promesse.

des
de
&
ant
oit
ant
ege
ni.
&
igi.
aire
ans
ro,
est
ois
gne
N,
.

&
69.
dd-
lire
de
les
rs,
ires
ent.

er-

re.
en-
les
is,
ic
er-

